

Session du Conseil départemental du 15 mars 2022

Commission ressources et dialogue social

11 - Rapport sur les orientations générales du budget pour 2022

DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES
Direction des finances
Commission ressources et dialogue social

Session du 15 mars 2022
Rapport sur les orientations générales du budget pour 2022

Mesdames, Messieurs,

Le débat d'orientations budgétaires qui s'ouvre dans le cadre de cette session est un moment essentiel et particulier pour notre collectivité.

Essentiel tout d'abord, parce que c'est le moment où il nous revient de traduire budgétairement les choix politiques qui sont les nôtres et donc de nous donner les moyens d'agir selon les priorités que nous nous fixerons. Nos échanges doivent ainsi permettre de finaliser la construction du budget, qui sera présenté lors du conseil départemental du mois d'avril.

Par ailleurs, il s'agit de notre premier DOB après les élections de juin dernier. A cet égard, il doit refléter les engagements pris dans le cadre du projet politique que proposait la majorité départementale et que les Audoises et Audois ont retenu. C'est une lourde responsabilité au regard des enjeux pour le territoire et ses habitants. Nous ne pouvons manquer le rendez-vous que nous avons fixé.

En la matière, nous devons donc assurer :

- La continuité des projets et actions structurantes précédemment engagés,
- L'adaptation de projets ou actions existants pour répondre aux défis que l'Aude doit relever,
- La mise en œuvre de nouvelles mesures pour aller plus loin encore.

Particulier enfin parce qu'il s'agit, comme à chaque fois, de résoudre une équation toujours complexe entre les recettes et les dépenses, entre les dépenses de fonctionnement et d'investissement, entre les réponses à court terme et celles à long terme, avec des recettes qui, malgré leur dynamisme réel pour notre Département, n'en sont pas moins contraintes.

J'ajoute que nous sommes aussi garants de la bonne gestion de la collectivité.

Nous aurons l'occasion de revenir précisément sur les constats et orientations retenues.

Je retiens pour ma part que les prévisions budgétaires pour 2022 nous permettent d'être résolument volontaristes puisque nos recettes, notamment les DMTO, ont fortement progressé et que la reprise qu'on nous annonce et que nous espérons tous, devrait avoir des conséquences positives sur nos recettes à venir (via l'augmentation des recettes de TVA notamment).

Il est néanmoins nécessaire de conserver une certaine prudence dans nos projections car il reste encore des incertitudes : évolution des recettes et notamment des DMTO, crise sanitaire, décisions de l'Etat post élections présidentielles, réforme de l'assurance chômage ...

Mais cette nécessaire prudence ne doit pas nous empêcher de mener notre projet ambitieux. Ainsi, conformément aux engagements que nous avons pris, en 2022 :

- Le Département sera toujours le garant des solidarités humaines,
- Le Département continuera d'être un acteur de proximité pour les territoires et ses habitants,
- Le Département sera au cœur de la transition écologique,
- Le Département veillera à la bonne gestion de ses moyens et aux conditions de travail de ses agents.

1- Le Département sera toujours le garant des solidarités humaines

Le Département de l'Aude, chef de file en matière de Solidarités humaines et territoriales, est l'acteur de référence de notre territoire. Il a toujours su, avec ses partenaires, se mobiliser autour de dispositifs existants et faire preuve d'une remarquable adaptation pour développer des politiques sociales et territoriales innovantes, aux bénéfices des audois.

Les interventions du Département dans le domaine des solidarités humaines concernent tant la protection maternelle et infantile (PMI), la protection de l'enfance, l'action sociale et l'insertion, que l'accompagnement des personnes en situation de handicap et des personnes âgées.

Elles font ainsi du Département la collectivité au soutien de tous les audois, à commencer par les plus vulnérables d'entre eux.

L'ensemble des objectifs formulés pour 2022 au titre des Solidarités humaines était au cœur du projet politique de la nouvelle majorité départementale « Être garant des solidarités humaines » :

- Protéger et agir en faveur de l'enfance
- Accompagner tous les usagers en s'appuyant sur la territorialisation
- Améliorer l'accès au soin et lutter contre la désertification médicale
- Agir pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap
- Conduire la politique d'habitat et de logement
- Rénover les pratiques d'accompagnement social et développer la prévention

En matière d'insertion sociale et professionnelle, le paiement de l'allocation RSA devrait représenter une charge encore importante pour la collectivité départementale (102,8 M€, soit + 3,9 M€ par rapport aux dépenses 2021), du fait notamment de l'impact de la réforme de l'assurance chômage.

L'action de la collectivité dans ce secteur sera :

- La poursuite de l'expérimentation du cumul RSA et revenus d'activité saisonnière en la développant sur de nouveaux secteurs « en tension » de main d'œuvre,
- Le développement d'une plateforme de rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi,
- La mise en œuvre d'une expérimentation de service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) pour lequel le Département de l'Aude a été lauréat suite à un appel à manifestation d'intérêt lancé par l'Etat.

Le Département souhaite enfin mobiliser tous les outils stratégiques ou financiers à disposition pour mener à bien ses ambitions.

En ce qui concerne l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, les dépenses s'élèveraient à 132,7 M€ en 2022, soit une hausse de 7,5 M€ par rapport au budget 2021.

Cette situation s'explique par :

- Les évolutions qui s'imposent à notre collectivité au regard de l'augmentation du nombre de bénéficiaires, des évolutions réglementaires ou de la contractualisation engagée (revalorisation salariale des personnels des SAAD associatifs, instauration d'un tarif plancher national à hauteur de 22€ par heure d'intervention pour les SAAD dispensant des prestations d'aide et d'accompagnement dans le cadre de plans d'aide APA et PCH, qu'ils soient habilités ou non à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale, ou encore la revalorisation du SMIC).
- La hausse du nombre de bénéficiaires (personnes âgées, personnes en situation de handicap).
- La politique volontariste du Département pour accompagner l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, au travers de la mise en œuvre d'initiatives innovantes. C'est ainsi le cas avec le lancement en 2022 d'une démarche de déploiement d'une maison départementale de l'autonomie (MDA) et la création d'une « école » des métiers de l'accompagnement de la perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap.

En matière de protection de l'enfance, les dépenses se maintiendraient autour de 50 M€.

Le Département mène en effet depuis de nombreuses années une politique de protection de l'enfance qu'il veut au plus près des besoins des publics accompagnés sur les territoires.

Elle s'inscrit aussi dans une stratégie sur le long terme, axée sur le développement de la prévention, telle qu'inscrite dans le schéma départemental des solidarités.

Le nouveau schéma des solidarités du Département de l'Aude (2021-2025) marque ainsi l'ambition de la collectivité de s'engager résolument, avec les partenaires concernés, dans une stratégie à visée préventive en faveur de la protection de l'enfance.

Afin de poursuivre cette démarche, la collectivité a souhaité s'inscrire dans la stratégie nationale de prévention et protection de l'enfance (SNPPE) portée par Adrien Taquet, secrétaire d'Etat à la protection de l'enfance.

Elle a par ailleurs décliné dans le contrat de prévention et de protection de l'enfance 2021-2022, les engagements réciproques et actions assorties d'objectifs mesurables et d'indicateurs de résultats entre l'Etat et le Département de l'Aude.

La collectivité continuera à inscrire résolument son action dans cet engagement.

2- Le Département continuera d'être un acteur de proximité pour les territoires et ses habitants

La loi NOTRe a conforté la compétence du Département en matière de solidarités et de cohésion territoriale sur le territoire départemental. Dans un département essentiellement rural et aux ressources financières contraintes, cet enjeu de solidarité et de partenariat entre collectivités est essentiel.

Le Département contribue fortement à soutenir l'investissement local sur l'ensemble du territoire audois. Il contribuera ainsi à hauteur de 17,1 M€ en 2022 pour les projets de rénovation et

de création d'équipements publics, d'aménagements structurants et de réseaux d'eau et d'assainissement portés par les communes et intercommunalités du territoire.

La priorité dans ce domaine, au-delà de l'impact économique et de services aux habitants, est d'accentuer l'impact du soutien du Département en matière de transition écologique.

Ainsi, nous souhaitons mettre en place l'éco-conditionnalité de nos aides permettant d'avoir un véritable effet levier sur la prise en compte des enjeux environnementaux dans l'investissement public. Cette priorité politique sera mise en place de manière progressive.

En matière de grands projets d'investissement, le Département poursuit ses contributions aux grands projets d'équipement de son territoire, conformément à ses engagements partenariaux : Port La Nouvelle, aéroport de Carcassonne, Ligne à grande vitesse Montpellier - Perpignan et bien sûr le déploiement du Très Haut Débit sur le territoire audois. Sur ce projet, 2022 constitue la dernière année de financement de la phase 1 (sur laquelle le Département s'était engagé à hauteur de 23 M€) et l'ouverture d'une autorisation de programme à hauteur de 12 M€ pour la phase 2, qui doit permettre une couverture quasi-totale du territoire et qui impactera notre budget à compter de 2023 et sur 5 ans (2,4 M€ par an).

Au-delà des infrastructures, le travail sur le schéma des usages numériques sera relancé en 2022 afin de développer des usages au bénéfice des habitants et des territoires de l'Aude et de coordonner les actions en matière de lutte contre l'exclusion numérique.

Le Département poursuivra son plan d'investissement dans les collèges audois (15,3 M€ en 2022), avec notamment des projets importants de rénovation thermique, de renouvellement de systèmes de chauffage ou de restructuration de la restauration scolaire. En 2022, il s'agira notamment d'achever ou d'engager les opérations majeures suivantes : la restauration du collège du Bastion à Carcassonne, l'extension du collège Jean-Baptiste Bieules à Couiza, la réhabilitation du collège Victor Hugo à Narbonne, la reconstruction du collège Alain de Carcassonne qui constituera le plus gros investissement de la collectivité sur le mandat (22,4 M€) et pèsera fortement sur les exercices budgétaires 2022 et 2023.

Des projets photovoltaïques seront mis à l'étude (impact, rentabilité ...) afin de développer la production d'énergies renouvelables sur ce patrimoine départemental, un effort particulier sera porté sur le renouvellement des réseaux, du parc informatique et le développement de l'équipement numérique des collèges.

Enfin, engagement fort de la collectivité, mené en parallèle de la démarche de promotion d'une alimentation locale et de qualité pour tous, le travail sur la mise en œuvre d'une tarification sociale et unique dans les restaurants scolaires du Département sera engagé en 2022 pour une mise en œuvre prévue en 2023.

L'accompagnement de projets culturels et sportifs menés sur le territoire audois sera poursuivi et renforcé. La Bibliothèque départementale de l'Aude s'engagera cette année dans l'écriture d'un schéma de développement de la lecture publique permettant de renouveler ses missions de soutien et ses liens sur l'ensemble du territoire audois.

Le Département portera en 2022, en copilotage avec l'Etat, la réécriture du SDAASAP, schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics (services publics, mais également services du quotidien), qui doit nous permettre de travailler avec l'ensemble des territoires et des partenaires sur ces enjeux et réinterroger notre politique d'aménagement du territoire et de services à la population, en fixant des priorités pour le mandat.

Sur ce dossier, comme sur l'ensemble des politiques du Département, un axe fort de notre action sera la **consultation et l'association des habitants aux sujets et aux projets qui les**

concernent. Cette question sera posée dans l'ensemble de nos domaines d'intervention avec des méthodes diversifiées permettant de toucher des habitants habituellement éloignés des cercles de réflexion et de décision, et ainsi renouveler et enrichir le débat démocratique.

Fort du bilan du 1^{er} budget participatif qui a permis d'accompagner 33 projets sur des thématiques et des territoires très diversifiés, un 2^{ème} budget participatif sera lancé en 2022 (la programmation financière des projets interviendra en 2023).

3- Le Département sera au cœur de la transition écologique

Nous souhaitons renforcer l'attractivité de notre territoire en construisant avec les audois un département résilient face aux enjeux climatiques et porteur de fortes valeurs identitaires qui nous font aimer l'Aude en toutes saisons et où chacun puisse s'y épanouir grâce à une qualité de vie assise sur nos nombreux atouts environnementaux et patrimoniaux.

Ce ROB met en lumière les grands axes des politiques qui participent à cette ambition soit en prolongeant des actions déjà engagées, soit en s'impliquant sur de nouveaux projets.

S'agissant de notre politique de développement touristique autour du patrimoine, je citerai notamment :

- L'engagement des chantiers dits collectifs de l'Acte 2 du Pays Cathare, et qui sont principalement ciblés sur la maintenance et l'évolution de nos deux applications et les premières études sur les boutiques des sites pôles.
- Le soutien en investissement aux monuments des sites du Pays Cathare, au traitement de leurs abords afin de déployer une signature architecturale et paysagère, et aux projets de l'opération grand site (OGS) de la Cité de Carcassonne.
- L'appui à l'Association pour le patrimoine mondial UNESCO, afin d'avancer dans notre candidature en finalisant son plan de gestion par une campagne de relevés architecturaux des 8 sites concernés, ainsi qu'une modélisation 3D du bien et la rédaction du dossier à présenter à l'UNESCO.
- Sans oublier notre participation renforcée à l'ADT, pour lui permettre de faire rayonner notre territoire dans diverses manifestations nationales et l'accompagner dans la révision de sa stratégie de développement touristique.

S'agissant des enjeux de mobilités, nous :

- Elaborerons un schéma des mobilités qui permettra de mieux cibler et prioriser notre appui aux territoires en la matière ainsi que le renouvellement du schéma des pistes cyclables qui y sera intégré. La réflexion sur l'usage des infrastructures se poursuivra notamment avec le déploiement de nouvelles fonctionnalités de notre plateforme de covoiturage Mobil' Aude.
- Poursuivrons l'entretien de notre réseau de routes départementales et de ses ouvrages d'art ainsi que l'achèvement des opérations de reconstruction suite aux inondations de 2018 avec notamment la reconstruction du pont de la RD118 à Villegailhenc.
- Débuterons de nouvelles opérations.

- Finaliserons le 1^{er} tronçon de la véloroute du Canal du Midi entre Argens et Argeliers, de la voie verte entre Bram et Lavelanet et engagerons la mise en cyclabilité du tronçon de la véloroute du Canal du midi de Homps jusqu'au seuil de Naurouze.

La politique de l'eau se traduira notamment par la poursuite de notre assistance technique aux communes dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement, le maintien de notre engagement auprès du SMMAR pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations ; ou encore de l'appui aux projets d'hydraulique agricole afin de réduire les consommations et de développer des réseaux sur des ressources sécurisées.

La politique des circuits courts, du soutien à une agriculture à haute valeur ajoutée et respectueuse de l'environnement ainsi que la reconnaissance de notre marque de qualité territoriale Pays Cathare© demeurent des axes forts de nos orientations dans ce domaine. En plus du soutien aux organisations professionnelles agricoles et à leurs représentants au sein de la Chambre d'agriculture, nous mettrons en œuvre notamment les premières actions de notre Plan Alimentaire Territorial.

L'aménagement foncier qui permet de restructurer le foncier agricole et forestier accompagnera cette année un projet emblématique intercommunal sur le Pays de Sault notamment. Il s'agira également de relancer une nouvelle dynamique avec tous les opérateurs de l'aménagement du territoire avec lesquels nous disposons de conventions afin de les amener sur le sujet de la résorption et réhabilitation des friches, y compris dans une logique de prévention des incendies.

La politique de préservation de la biodiversité, de la gestion des espaces naturels sensibles et la pratique des activités de plein nature sera marquée par l'engagement de la révision de cette stratégie dans une démarche participative et ouverte notamment aux acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable. Une nouvelle mission sera engagée pour renforcer l'insertion paysagère de tous nos projets et les marquer d'une signature qualitative de notre territoire.

La politique de développement des énergies renouvelables et de réduction des consommations. Il s'agira de poursuivre l'animation de notre schéma, notamment par notre soutien à la filière bois énergie, au déploiement sur l'ensemble du territoire de notre cadastre solaire et l'animation d'un nouveau Forum Accel'Air.

Notre implication aux côtés du CAUE, pour le conseil et l'orientation d'un public en situation de précarité énergétique sera maintenu et même renforcé. Enfin, afin de s'engager encore davantage dans la réduction des gaz à effet de serre, nous lancerons une étude visant à élaborer une stratégie bas carbone dans une démarche participative et citoyenne.

4- Le Département sera aussi attentif à la bonne gestion des moyens de la collectivité et aux conditions de travail des agents

Pour réussir l'ensemble des projets ou actions que nous portons, il faut des moyens adaptés. Donner les moyens, cela suppose d'avoir une vision partagée de l'existant et des perspectives à court et moyen terme.

Cette année sera donc celle de **l'élaboration de documents programmatiques** définissant notre stratégie de système d'information et de valorisation patrimoniale avec la rédaction d'un schéma directeur des systèmes d'information et d'un schéma directeur immobilier.

Dans l'attente, des projets d'envergure seront menés pour améliorer le service rendu au public et les conditions de travail des agents départementaux :

- Des opérations immobilières seront ainsi lancées en 2022 : relocalisation des services de la Maison départementale des solidarités de Carcassonne ouest, de celle de Narbonne ouest, opérations dans les Structures accueil enfance ou sur l'hôtel du Département.
- Des projets d'informatisation comme celui de l'aide sociale à l'enfance, du patrimoine, des ressources humaines ou le développement des outils de mobilité au bénéfice des agents dont les missions le nécessitent.

Donner les moyens c'est encore **recruter chaque fois que cela est nécessaire, pour répondre à des besoins conjoncturels ou structurels** (évolution des besoins, pilotage de nouveaux projets, nécessité de structurer l'organisation des services). Le dialogue de gestion instauré par la Direction des ressources humaines, qui interroge le besoin et qui responsabilise chaque directeur sur les effets des recrutements à venir sur la masse salariale a montré ses effets positifs. Il sera poursuivi par la mise en place d'une enveloppe budgétaire par DGA et direction pour le recrutement de renforts et de remplacements.

Enfin, donner les moyens, c'est aussi mettre les agents au cœur de nos attentions. Il ne peut y avoir de qualité du service public sans reconnaissance et sans qualité de vie au travail pour les agents qui y participent. Nous aurons l'occasion de nous y attarder dans un point spécifique de ce rapport.

Nous avons pris un certain nombre de décisions en 2021 en faveur des agents, qui étaient nécessaires : augmentation des ratios d'avancements de grade, revalorisation de la prime *intramuros*, indexation des agents contractuels sur les grilles indiciaires en vigueur, pérennisation d'agents, plan pour recruter 100 assistants familiaux sur 3 ans, augmentation du nombre de postes de volants pour assurer la continuité du service public, création de 30 postes ...

J'avais précisé par ailleurs que lors de l'année 2022 seraient engagées des négociations visant à la revalorisation de l'ensemble des agents de la collectivité. Ces mesures de revalorisation du régime indemnitaire seront mises en œuvre de 2022 à 2024 et se traduiront par une augmentation de la masse salariale. Elles sont permises par la dynamique de nos recettes, et notamment les DMT0.

Elles doivent permettre à la fois :

- D'améliorer le pouvoir d'achat des agents, de reconnaître leurs compétences et de favoriser l'attractivité de la collectivité employeur,
- De valoriser les responsabilités et mieux reconnaître l'investissement professionnel,
- Tout en veillant à l'équité et à l'égalité de traitement auxquels je suis, comme vous, très attachée.

Plan du rapport

1. Le contexte	9
1.1. Une reprise de la croissance économique, mais des tensions inflationnistes	9
1.2. Rappel sur le cadre des finances publiques instauré par la loi de finances pour 2021	11
1.3. La loi de finances pour 2022 : statu quo sur le plan des dotations	11
2. Rétrospective et prospective financière	12
2.1. Vue d'ensemble sur la période 2017-2021	12
2.2. Une situation financière solide en 2021, malgré la crise sanitaire	14
2.2.1. Des recettes exceptionnelles de DMTO qui améliorent notre situation financière	14
2.2.2. Les éléments financiers marquants de l'exercice 2021	15
2.2.3. Un exercice 2021 marqué par la continuité de la crise sanitaire	17
2.3. Prospective financière 2022-2026	20
3. Les orientations en matière de fonctionnement pour 2022	22
3.1. Recettes de fonctionnement : une conjoncture favorable aux produits de la fiscalité indirecte	22
3.2. Une évolution soutenue de nos dépenses obligatoires, une maîtrise de nos charges de gestion courante	25
3.2. Une politique RH en adéquation avec l'ambition du projet de mandat	27
3.3. Consolider notre autofinancement	29
4. Les orientations en matière d'investissement pour 2022	30
4.1. Des recettes propres d'investissement en hausse	30
4.2. Une politique d'investissement ambitieuse	31
4.2.1. Equipements départementaux	31
4.2.2. Subventions d'investissement	33
5. Maitriser notre endettement	36
6. Des budgets annexes	37
7. Conclusion	39

1. Le contexte

1.1. Une reprise de la croissance économique, mais des tensions inflationnistes

La crise consécutive à la pandémie de COVID-19 est la conséquence d'un choc sanitaire externe. Elle ne résulte pas d'une crise interne au système économique, ou de l'épuisement d'un cycle, comme c'était le cas avec la crise financière de l'automne 2008.

En France, l'année 2021 a été marquée par le retour de la croissance économique. La levée progressive des contraintes sanitaires à partir du 2^{ème} trimestre et l'accélération de la campagne de vaccination ont permis une reprise de l'activité.

Selon la Banque de France, la croissance du produit intérieur brut réel (PIB en valeur ou à prix constant) atteindrait 6,3% en 2021, permettant à l'activité de revenir à son niveau d'avant crise.

Le PIB progresserait de 4% en 2022 (nous retenons les prévisions contenues dans la loi de finances pour 2022 ; ci-dessous). Cette perspective, dont le moteur principal est la consommation des ménages, est centrale à nos hypothèses de recettes, plus encore depuis la réforme fiscale de 2021 et le transfert au Département d'une fraction de la TVA nationale.

	% d'évolution		PIB base 100 en 2019	
	2021	2022	2021	2022
PIB en volume				
PLF 2022	+6,0%	+4,0%	97,7	101,6
Banque de France (Sept 2021)	+6,3%	+3,7%	97,9	101,6
OFCE (Sept 2021)	+6,3%	+4,0%	97,9	101,9
INSEE (Sept 2021)	+6,2%		97,9	
Com. Européenne (juillet 2021)	+6,0%	+4,2%	97,7	101,8
OCDE (mai 2021)	+5,8%	+4,0%	97,5	101,3

Source : FCL Gérer la Cité

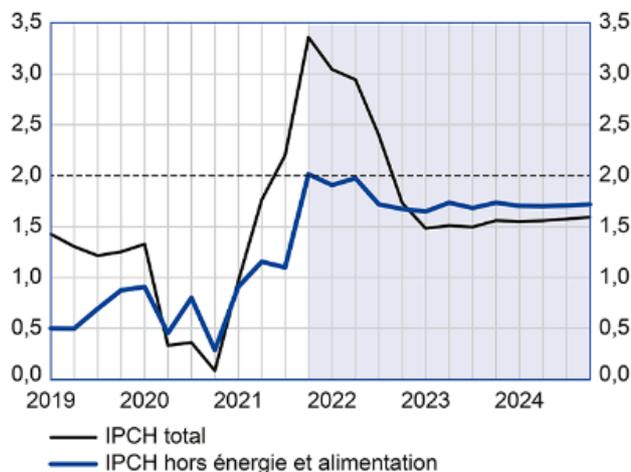
Toutefois, les pressions inflationnistes induites par l'envolée des prix de l'énergie, le ralentissement de l'investissement des entreprises consécutif aux difficultés d'approvisionnement et les aléas persistants sur la maîtrise de l'épidémie suscitent des inquiétudes sur la vitalité du rebond économique.

Dans ces conditions, les prévisions budgétaires pour 2022 intègrent une nécessaire marge de prudence sur les recettes de la TVA vis-à-vis de l'évolution nominale du PIB. Nos anticipations en matière de produit de TVA sont ramenées à 3%.

L'inflation pourrait ralentir progressivement cette année, après un pic à près de 3,5% en décembre 2021. D'après la Banque de France, l'inflation demeurerait à un niveau élevé sur l'exercice, pour s'établir entre 1,5% et 2% en décembre 2022.

Indice des prix à la consommation (ensemble hors tabac)

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2021, projections Banque de France sur fond bleuté.

Cette hausse de l'inflation pèserait sur les achats de matières premières et de produits manufacturés, notamment sur nos dépenses routières et bâtementaires. En 2021, la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) de l'Aude alertait sur l'impact du renchérissement des coûts des matériaux dans les contrats de la commande publique, et la nécessité de protéger les entreprises en généralisant les clauses de révision de prix.

La situation s'améliorerait sur le terrain de l'emploi, malgré les difficultés de remobilisation de la main d'œuvre après une interruption des activités. Le taux de chômage national passerait de 8,1% en 2021 à 7,9% 2022 (évolution de décembre à décembre).

Taux de chômage

(BIT, en % de la population active, France entière)



Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2021, projections Banque de France sur fond bleuté.

Le taux de chômage dans l'Aude se situe à 10,8% au 3^{ème} trimestre 2021, en baisse par rapport à 2018 (12,2%) et 2019 (11,4%), et en très légère hausse par rapport à 2020 (10,4%). Il se situe au-dessus de la moyenne pour l'Occitanie (9,5% au 3^{ème} trimestre 2021).

La prévision en matière de RSA tient compte de l'actualisation de la dépense à l'inflation et de l'impact de la réforme de l'assurance chômage. Cette réforme, en application depuis octobre 2021, est de nature à favoriser un basculement vers les minima sociaux du fait du relèvement de la durée d'affiliation nécessaire pour l'ouverture ou la recharge des droits à l'indemnisation chômage.

1.2. Rappel sur le cadre des finances publiques instauré par la loi de finances pour 2021

L'année 2021 a consacré la perte d'autonomie fiscale pour les départements, avec le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) au profit des communes qui perdaient dans le même temps la taxe d'habitation sur les résidences principales.

En compensation, les départements se sont vus transférer une fraction du produit net de la TVA. La dynamique de ce produit est déterminée par le niveau de taux appliqué, l'évolution de l'assiette de la TVA brute et les régimes de taxation comprenant des mesures dérogatoires.

La modification des taux et des régimes de taxation relève de décision au niveau de l'Etat, et l'évolution de l'assiette dépend du niveau de l'activité et de la structure de la consommation (donc de la croissance économique).

Les reversements de TVA aux collectivités sont établis en loi de finances sur des hypothèses de croissance (+ 4%, comme vu précédemment). Ces hypothèses sont corrigées en loi de finances rectificatives et les écarts constatés sur la conjoncture font l'objet d'une reprise l'année suivante.

Ce mécanisme de « reprise » introduit une fragilité structurelle pour les recettes des départements (à l'instar des gros écarts qui sont constatés lors des épisodes de crise majeure : 2009, 2012 et 2020) alors que nous faisons le constat que notre panier de recettes n'est pas adapté au profil de nos dépenses.

Nos recettes sont encore plus fortement corrélées à la conjoncture économique. Nos dépenses ont majoritairement un caractère rigide, sous le poids des allocations individuelles de solidarité et des participations obligatoires aux établissements. De plus, les charges de RSA sont susceptibles d'évoluer à la hausse en cas de récession économique.

Ces caractéristiques augmentent l'effet de ciseau dans le cas d'un retournement de conjoncture par rapport à la situation précédente ou le Département disposait, avec l'impôt sur le foncier bâti, d'une ressource en progression naturelle et résiliente.

1.3. La loi de finances pour 2022 : statu quo sur le plan des dotations

La loi de finances 2022 est la dernière de l'actuelle loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

a) Stabilité des dotations pour les départements

La dotation globale de fonctionnement (DGF) mise en répartition pour les départements sur 2022 est identique à 2021 soit 8,4 Mds € (après prise en compte des ajustements liés à la recentralisation du RSA dans le Département de la Réunion).

L'élément notable est l'absence en 2022 de prélèvement sur les « variables d'ajustement départementales », ce dispositif consistant à abonder la DGF par une ponction sur d'autres dotations bénéficiant aux départements (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et dotation pour transfert de compensation d'exonération de fiscalité locale).

En conséquence, le Département ne subira pas en 2022 de baisse sur les dotations « classiques » comme c'était le cas les années précédentes (au titre des variables d'ajustement départementales, également appelé « gage »).

b) Réforme de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID)

La DSID créée en 2019 remplace la dotation globale d'équipement et se compose de deux fractions :

-une fraction « projets » destinée au soutien de projets d'investissement des départements poursuivant un objectif de cohésion des territoires (77% du montant). Cette fraction est répartie sous forme d'enveloppes régionales calculées en fonction de la population, de la longueur de voirie et du nombre d'enfant âgés de 11 à 15 ans. Elle est attribuée aux départements par le préfet de région dans le cadre d'appels à projet.

-une fraction dite « péréquation », libre d'emploi, directement attribuée aux départements en fonction de critères péréquateurs (23% du montant).

La réforme contenue en loi de finances 2022 conduit à ce que les enveloppes régionales soient désormais gérées sur le mode de l'appel à projet. Elle rend nécessaire, pour le Département, de soumettre « plus » de projets d'investissements afin de conserver le bénéfice de son enveloppe « potentielle ».

La DSID, au plan national, voit son montant maintenu au même niveau que 2021 soit 212 M€.

2. Rétrospective et prospective financière

2.1. Vue d'ensemble sur la période 2017-2021

en Millions d'€	CA 2017	CA 2018	évolution / N-1	CA 2019	évolution / N-1	CA 2020	évolution / N-1	CA prev 2021	évolution / N-1
FONCTIONNEMENT									
Recettes réelles (hors résultat reporté)	481,6	491,4	9,8	505,5	14,1	513,4	8,0	548,3	34,83
% d'évolution		2,0%		2,9%		1,6%		6,8%	
Dépenses réelles	452,2	456,8	4,6	463,6	6,9	470,1	6,4	477,2	7,14
% d'évolution		1,0%		1,5%		1,4%		1,5%	
Autofinancement	29,4	34,6	5,2	41,8	7,2	43,4	1,5	71,04	27,68
INVESTISSEMENT									
Recettes réelles (hors emprunt)	23,0	34,9	11,9	19,8	-15,1	19,7	-0,1	18,7	-1,0
% d'évolution		51,6%		-43,3%		-0,5%		-5,2%	
Emprunt	30,0	35,0	5,0	35,0	0,0	37,1	2,1	30,1	-7,0
% d'évolution		16,7%		0,0%		6,0%		-18,8%	
Dépenses réelles	82,8	75,8	-7,0	80,1	4,3	72,3	-7,8	71,8	-0,6
% d'évolution		-8,4%		5,6%		-9,7%		-0,8%	

Les recettes de fonctionnement ont progressé en moyenne de 2,2% sur la période 2017-2020.

Jusqu'en 2019, les recettes bénéficient de la dynamique des bases sur le foncier bâti et de la stabilité des dotations de l'Etat (suite à l'arrêt des prélèvements pour le redressement des comptes publics à partir de 2018).

En 2020, dans le contexte de crise sanitaire, la croissance des produits est ramenée à un niveau plus faible, autour de 1,6%. Les recettes de DMTO, malgré des anticipations fortement baissières sur l'exercice, ont diminué de seulement 0,9 M€. Mais les DMTO ont fait mieux que résister, et le bond historique de ces recettes à 84 M€ en 2021, soit une progression de 37%, laisse à penser qu'un rattrapage a été opéré par les services de publicité foncière sur des transactions de biens conclues en 2020.

En 2021, les recettes de fonctionnement enregistrent une progression record de 6,8% grâce aux DMTO. La collectivité a également pu bénéficier, sur ce dernier exercice, de concours non récurrents de la part de l'Etat (notamment une subvention de 1,5 M€ destinée à nos actions de protection de l'enfance).

Les dépenses de fonctionnement ont évolué en hausse de 1,4% sur la période 2017-2021. Cette évolution peut être ramenée à 1,2% jusqu'en 2019, conformément au taux d'encadrement des dépenses du secteur public local fixé par l'Etat, une fois que l'on déduit les dépenses à caractère exceptionnelles qui n'entrent pas dans la règle de l'encadrement (par exemple, les réparations des dégâts causés sur le domaine routier durant l'épisode des gilets jaunes, ou les concours exceptionnels au SDIS).

En 2020, la crise sanitaire a entraîné des dépenses spécifiques supérieures aux économies qui ont pu être réalisées sur d'autres postes (par exemple, la baisse des indemnités de mission liées aux restrictions de déplacement, le report de certaines actions).

La progression modérée des dépenses en 2021 à 1,5%, soit un montant supplémentaire de 7,1 M€ par rapport à 2020, tient à la baisse du financement du RSA (- 2,1 M€) qui a permis d'atténuer l'accroissement des charges dans le domaine de l'autonomie et de l'aide sociale à l'enfance ainsi que les aides exceptionnelles allouées aux ménages et aux acteurs économiques, dans le contexte de la pandémie et de l'épisode de gel d'avril 2021.

Derrière ces tendances générales en dépense, le poste représenté par les allocations individuelles de solidarité (RSA, APA et PCH) affiche une progression plus dynamique. Elles augmentent en moyenne de 2,7% sur 2017-2021, soit un coût supplémentaire annuel de 4,2 M€. Le RSA, qui pèse pour 60% de ce poste, tire la moyenne à la baisse du fait de la diminution de la dépense de l'allocation en 2021. Cet élément permet d'amortir une tendance nettement haussière sur l'APA et la PCH, respectivement à 5% et 8%.

Les dépenses de rémunération du personnel se situent également au-dessus de la moyenne des dépenses, et évoluent en phase avec les recettes soit une hausse tendancielle de 2,2% sur la période 2017-2021. Il convient de préciser que la masse salariale repose en partie sur un élément structurel, le Glissement - Vieillesse - Technicité (indicateur de mesure du coût des avancements de carrières, de l'ancienneté et de la qualification des effectifs) qui oscille entre 1% et 1,3% sur la période. L'évolution de ces dépenses est également conditionnée aux épisodes de recrutement.

En matière d'investissement, l'évolution des dépenses est plus cyclique.

Si l'année 2017 a été marquée par d'importantes dépenses de subvention, dont une tranche de financement sur le THD à hauteur de 4,5 M€, les événements climatiques, notamment les inondations de 2018, ont conjoncturellement affaibli la dynamique des investissements publics.

Plus récemment, la crise sanitaire a entraîné un ralentissement des opérations de construction et d'équipement, que ce soient les projets d'équipement départementaux ou les projets portés par des entités bénéficiaires de nos aides. Ainsi, les dépenses d'investissement en 2020 sont en baisse de 10% par rapport à 2019.

2.2. Une situation financière solide en 2021, malgré la crise sanitaire

2.2.1. Des recettes exceptionnelles de DMTO qui améliorent notre situation financière

L'exercice financier 2021 est inédit pour le Département avec une évolution des recettes de fonctionnement 4 fois supérieure à celle des dépenses de fonctionnement, alors que sur les dernières années, l'écart de tendance en faveur des recettes était de 1,5.

Le solde des recettes sur les dépenses c'est-à-dire la **capacité d'autofinancement brute s'apprécie de 63,5%** par rapport à 2020 **soit un autofinancement supplémentaire de 27,5M €**

Le résultat financier global ou fonds de roulement s'élève à 84,04 M€ au terme de l'exercice 2021, **en progression de 25 M€**

La capacité de désendettement est ramenée à 3,12 ans en 2021 contre 5,06 ans en 2020. Cette amélioration significative du ratio tient à la progression de l'autofinancement sur l'exercice.

FONCTIONNEMENT 2021		
Recettes réelles de fonctionnement <i>(hors produits de cessions)</i>	548,12 M€	+ 34,7 M€/ 2020
Dépenses réelles de fonctionnement	477,21 M€	+ 7,1 M€/ 2020
Autofinancement	70,9 M€	+ 27,5 M€/ 2020
<i>Un autofinancement record sur l'exercice, lié aux recettes exceptionnelles de DMTO</i>		
INVESTISSEMENT 2021		
Recettes réelles d'investissement <i>(hors emprunt)</i>	18,7 M€	- 1,02 M€/ 2020
Emprunt	30,13 M€	- 6,96 M€/ 2020
Dépenses réelles d'investissement	94,83 M€	+ 2,19 M€/ 2020
<i>dont :</i>		
Equipements départementaux	46,59 M€	- 4,06 M€/ 2020
Subventions d'investissement	25,19 M€	+ 3,49 M€/ 2020
EQUILIBRE FINANCIER 2021		
Fonds de roulement (réserves)	84,04 M€	+ 25 M€/ 2020
<i>Des marges de manœuvres pour amortir un retournement de conjoncture et poursuivre notre politique d'investissement volontariste et ambitieuse</i>		

L'ampleur de ce résultat a principalement pour origine un encaissement record des produits de DMTO sur l'exercice. Il confère à notre collectivité une solidité financière permettant de couvrir nos besoins récurrents de trésorerie à un niveau confortable, d'amortir les effets d'un retournement de conjoncture sur nos finances, mais aussi de dégager des marges de manœuvres pour la mise en œuvre d'une programmation ambitieuse des investissements décidée par notre assemblée.

2.2.2. Les éléments financiers marquants de l'exercice 2021

Le compte administratif et le compte de gestion relatifs à l'exercice 2021 seront présentés à la session de l'assemblée départementale du 14 avril prochain. Les données d'exécution, exposées ci-après, précèdent l'arrêté des comptes mais s'en rapprochent avec un haut degré de fiabilité.

Les **recettes réelles de fonctionnement** (hors produits de cession des actifs) s'établissent à 548,1 M€ en hausse de 34,7 M€ par rapport à 2020.

Il convient de rappeler, ici encore, le changement de périmètre dans la composition des ressources du Département consécutif à la réforme fiscale de 2021. La part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est remplacée par une fraction de la TVA nationale. En conséquence de cette réforme, le poids de la fiscalité directe locale est ramené à 7 % contre 31% dans l'ancien panier de recettes.

Le produit de la fiscalité directe locale, à 38,6 M€ en 2021, comprend les impôts de production (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, pour 15,7 M€) et le reversement au Département d'une part des frais de gestion collectés sur la TFPB destinés au financement des allocations individuelles de solidarité (11,3 M€).

Une autre composante de la fiscalité directe, le versement au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), qui est une compensation résultant de la suppression de la taxe professionnelle en 2011, a un montant figé à 10 ,2 M€.

La part constituée de la fiscalité indirecte augmente à proportion de ce qui précède, et procure désormais les deux tiers de nos produits récurrents.

Le produit de TVA, désormais la principale ressource de la collectivité, s'établit à 128,7 M€ en 2021. Il progresse de 3,6% par rapport au montant de la TFPB perçue en 2020 (+ 4,4 M€). La performance est à mettre en regard de l'évolution annuelle des bases sur le foncier bâti, autour de 2,2% sur 2018-2020.

Les DMTO occupent le 2nd poste de la fiscalité indirecte, mais aussi le plus dynamique. Les recettes augmentent de 37% en 2021, soit un revenu complémentaire de 22,6 M€.

La fraction départementale de la taxe spéciale sur les conventions d'assurances (TSCA) occupe le 3^{ème} poste de la fiscalité. Cette taxe appliquée sur les contrats d'assurance a une évolution erratique mais orientée à la hausse. Elle s'apprécie de 5,4% en 2021, soit un revenu supplémentaire de 3,4 M€.

Les autres faits notables en matière de fiscalité indirecte concernent :

- Le repli du fonds globalisé de péréquation des DMTO (- 1,3 M€), du fait de la chute de ces recettes au plan national en 2020, entraînant mécaniquement une baisse du rendement du fonds.

- Une diminution sur la taxe d'aménagement (- 0,8 M€), à mettre en regard d'une hausse sensible du produit en 2020.

Il est utile d'évoquer un changement dans les modalités de perception de la taxe d'aménagement qui entrera en application le 1^{er} janvier 2023. A cette date, le fait déclencheur du paiement de la taxe ne sera plus la demande d'autorisation d'urbanisme mais la déclaration d'achèvement des travaux. Cette transition conduit à anticiper une baisse momentanée de nos recettes sur 2023.

Les dotations et participations de l'Etat sont en hausse (+ 2,4 M€, dont le fonds de stabilisation +1,3 M€), ainsi que les autres produits de fonctionnement (+ 2,08 M€).

Les **dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent à 477,2 M€ en 2021, en hausse de 7,1 M€ en raison principalement d'un accroissement des charges dans le domaine de l'aide sociale à l'enfance (+ 3,1 M€) et de l'autonomie (+ 3,2 M€).

La hausse sur la mission enfance et famille tient au renforcement des mesures de prise en charge physique, et subsidiairement aux actions de prévention et de lutte contre les addictions initiées dans le cadre de la stratégie de protection de l'enfance (convention Adrien Taquet).

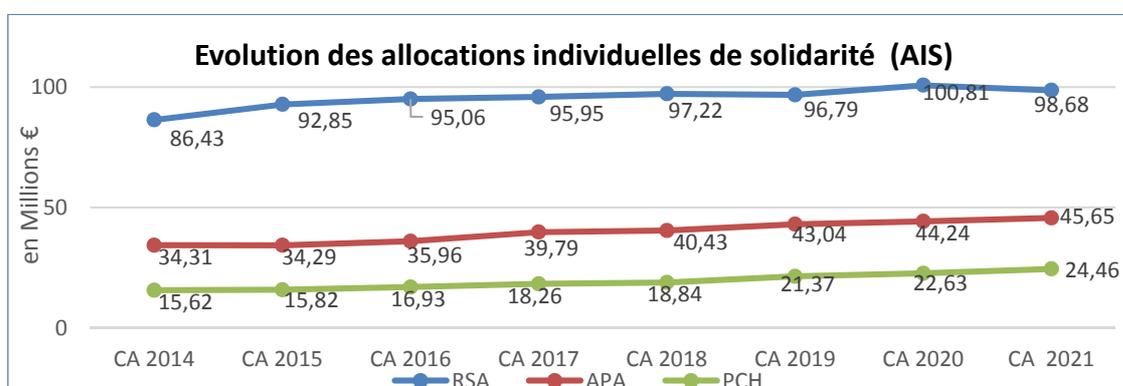
Dans le domaine de l'autonomie, la progression est différenciée entre le volet personnes âgées et le volet personnes handicapées, et résulte des mouvements suivants :

- Personnes âgées (+ 0,8 M€) : le relèvement sur l'APA (+ 1,6 M€) est compensé en partie par la diminution sur d'autres postes de dépenses.

- Personnes handicapées (+ 2,4 M€) : la hausse se répartit entre la PCH (+ 1,6 M€) et les frais d'hébergements des personnes handicapées (+ 0,6 M€).

Les dépenses d'allocation du RSA, en revanche, affichent une baisse de 2,1 M€ (soit - 2% par rapport à la dépense sur 2020) dans une conjoncture favorable à la reprise d'activité. Ce repli a été conforté par le report de la mise en application de la réforme de l'assurance chômage initialement prévue le 1^{er} juillet 2021.

La dynamique des allocations individuelles de solidarité (APA, PCH, RSA) est ramenée à 0,7%, contre 4% en 2020. Ce ralentissement global, sous le poids de la composante RSA, ne doit pas occulter une progression soutenue sur l'APA (3,2%) et une accélération forte sur la PCH (+ 8%).



La mission éducation a été impactée à la hausse (+ 0,3 M€) du fait du relèvement de la dotation de fonctionnement des collèges et des besoins en prestations de services liés au renforcement des protocoles sanitaires.

Sur la mission routes et mobilité, l'augmentation (+ 1,2 M€) est due à la prise en charge des transports pour les élèves et les étudiants en situation de handicap, correspondant à 30 nouveaux élèves. Il convient de rappeler, sur ce point, que l'organisation et le financement des transports des élèves en situation de handicap est restée une compétence départementale.

Les charges de personnel se sont accrues de 2,2 M€, en lien avec les mesures de ressources humaines et les effets structurels (GVT). Cette partie fait l'objet d'un développement spécifique par la suite, dans le cadre des orientations pour 2022.

Les hausses de charges exposées ci-avant ont pu être compensées par une diminution sur les autres dépenses de gestion, notamment les dépenses de transfert (concours et subventions aux tiers, à l'exception des établissements et services médico-sociaux).

La progression globale des charges de fonctionnement est supérieure au montant des dépenses directement liées à la gestion de la crise sanitaire (ce point est développé par la suite).

Concernant **l'investissement**, les dépenses réelles incluant les mouvements financiers ont augmenté de 2,2 M€ ce qui porte le total de l'exercice à 94,8 M€ et un taux de réalisation de 84%, supérieur à celui de 2020 (82%).

La hausse s'explique par le remboursement auprès de l'Etat de l'avance forfaitaire des DMTO pour un montant de 1,2 M€ (avance versée en 2020 pour amortir la baisse des DMTO projetée du fait de la crise sanitaire) et par un accroissement de 1,5 M€ du remboursement du capital des emprunts.

Concernant les dépenses d'équipement direct (opérations en maîtrise d'ouvrage départementale et subventions), elles sont en légère diminution et s'élèvent à 71,7 M€ en 2021 contre 72,3 M€ en 2020. Toutefois, le taux de réalisation des dépenses en 2021 est relevé à 80% contre 78% en 2020.

Les dépenses en maîtrise d'ouvrage s'établissent à 46,6 M€ dont près de 10 M€ pour les collèges, 28 M€ pour les routes et 4,3 M€ avec les travaux de la voie verte et la véloroute du Canal du midi.

En matière de subventions, les réalisations se chiffrent à 25,2 M€, en hausse de 3,5 M€ par rapport à l'exercice 2020 (21,7 M€). On relève dans ce cadre le financement de projets structurants, dont le projet Aqua Domitia (2,4 M€), Port La Nouvelle (2,3 M€), le THD (1,8 M€), l'aide aux équipements communaux (4,4 M€, non inclus les financements consécutifs aux intempéries) ou encore les aides aux communes pour les infrastructures d'eau potable et d'assainissement (1,9 M€).

Ces investissements ont été financés pour partie par des recettes de subvention pour un montant de 18,7 M€ dont 8,2 M€ de FCTVA et 1,21 M€ au titre du dispositif « tempête Gloria » (Etat). L'emprunt a été mobilisé à hauteur de 30,13 M€, en diminution de 6,96 M€ par rapport à 2020.

2.2.3. Un exercice 2021 marqué par la continuité de la crise sanitaire

L'exercice 2021 a été marqué par la continuité des réponses apportées à la crise sanitaire. Le Département a poursuivi son soutien financier notamment pour les populations les plus fragiles au travers d'aides sociales (chèques alimentaires « Coup de Pouce », déplafonnement des fonds d'aide à la personne), de mesures de compensation de la sous activité en faveur des établissements et services médicaux sociaux, des concours au monde associatif avec le fonds de soutien exceptionnel, et l'accompagnement des acteurs économiques au travers du fonds L'OCCAL.

Il convient de préciser que les coûts relatifs au Covid comptabilisent, pour moitié, des charges qui n'ont pas un caractère supplémentaire par rapport à un financement normal de l'activité. C'est le cas de la mesure de maintien du financement aux établissements et services médico-sociaux, ces

derniers n'ayant pas été « surfinancés » en raison du Covid, mais ils ont bénéficié d'une stabilité des financements départementaux malgré la baisse de leur activité, par dérogation aux règles de la tarification.

Dépenses en €	DEPENSES COVID 19 Année 2020	DEPENSES COVID 19 Année 2021	TOTAL DES DEPENSES COVID 2020 -2021
Investissement	414 181	275 029	689 209
FONDS L'OCCAL	150 000	96 000	246 000
MESURES D'ADAPTATION AU COVID (travaux, matériel, coordonnateur SPS)	260 431	175 418	435 849
AIDE A L'EQUIPEMENT DES ORGANISMES CARITATIFS	3 750	3 610	7 360
Fonctionnement	4 487 830	3 888 593	8 376 424
FRAIS DE NETTOYAGE ET EQUIPEMENTS	891 539	129 777	1 021 316
SOUTIEN AU TISSU ECONOMIQUE	1 333 361	325 812	1 659 173
AIDE EN MATIERE SOCIALE	1 491 243	2 890 491	4 381 734
SURCOUT INDUIT SUR LES CONTRATS DE LA COMMANDE PUBLIQUE	103 059	51 840	154 899
FRAIS GENERAUX	668 628	490 673	1 159 301
TOTAL FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT	4 902 011	4 163 622	9 065 633

Les dépenses liées à la crise sanitaire s'élèvent à 4,2 M€ en 2021 (dépenses d'investissement et de fonctionnement confondues). Pour rappel, ces dépenses se sont établies à 4,9 M€ en 2020.

Il convient de préciser que les dépenses de RSA ont connu une hausse importante de 4 M€ en 2020, du fait d'une augmentation du nombre de foyers bénéficiaires (+ 4,9%, soit 862 foyers supplémentaires en 2020) et des mesures conservatoires visant le maintien des droits des bénéficiaires et la levée des sanctions en application de l'ordonnance de mars 2020.

Le surcoût en matière de RSA imputable à la crise sanitaire a été estimé à 1,5 M€ en 2020, même s'il n'a pas été comptabilisé dans le bilan Covid de cet exercice. Un retournement de tendance s'est opéré en 2021 conduisant à une baisse des dépenses d'allocataires comme vu précédemment.

a) La contribution au fonds L'OCCAL

Le fonds d'intervention L'OCCAL a été institué par la Région en partenariat avec les départements et les EPCI pour accompagner la relance des secteurs du tourisme, du commerce et de l'artisanat. La contribution de la collectivité s'établit à 96 000 € pour les aides engagées en 2021 sous forme de subventions.

b) Les coûts liés aux aménagement bâtimentaires

Le Département a dû adapter ses locaux et ses équipements face à la crise (installation de lavabo à l'entrée des cantines dans les collèges, mise en place d'appareils pour la qualité de l'air dans les collèges) pour un montant de 152 162 €.

c) Le soutien au tissu économique

Une première mesure a concerné la prorogation du dispositif de soutien exceptionnel aux associations mis en place en 2020. Sur l'année 2021, 35 associations ont bénéficié de subventions dédiées à la couverture de leurs pertes économiques, pour un montant de 235 092€.

Une seconde mesure, également reconduite en 2021, s'est adressée aux gestionnaires des sites pôles du Pays Cathare. Le Département a participé dans ce cadre à la prise en charge du déficit d'exploitation de ces sites pour un montant de 80 000 €.

Enfin, des aides alimentaires ont été attribuées aux artisans et commerçants représentant un montant total de 10 720 €.

d) En matière sociale, le Département a déployé de nombreuses aides

Le Département s'est engagé à soutenir les audois(es) et les établissements au travers de différents dispositifs d'aides. Le règlement départemental d'aide sociale a été adapté pour soutenir les structures partenaires et les audois les plus vulnérables. Ces principales mesures sont :

- Le relèvement temporaire du plafond des aides sociales et des secours aux personnes (fonds d'action sociale territoriale, fonds d'aide aux jeunes, fonds unique logement) a représenté au titre des dépenses Covid un coût supplémentaire pour la collectivité de 59 139 €.

- Les chèques « Coup de Pouce » : des chèques d'accompagnement personnalisé ont été attribués aux collégiens boursiers (montant de 70 €) et aux étudiants boursiers (montant de 150 €). Cette mesure phare a donné lieu à une dépense globale de 389 680 € en 2021.

- Le prolongement des accueils provisoires des jeunes majeurs : en application des dispositions nationales, les accueils provisoires des jeunes majeurs ont été prolongés pour une dépense de 0,3 M€ (avec une compensation financière partielle pour les départements).

- Le soutien aux établissements et services médicaux sociaux (ESMS) : devant les difficultés rencontrées par les ESMS face à la baisse d'activité constatée sur la période de crise sanitaire, le Département a maintenu le niveau de son financement sur la base de l'activité du mois de janvier 2020. Le coût de cette mesure s'est élevé à 2,1 M€ pour 2021.

Parmi les autres dispositifs mis en œuvre sur la période, citons l'accompagnement à la vaccination des publics vulnérables pour un montant de 26 289 €.

e) Surcoûts sur les contrats de la commande publique

Dans le domaine du transport des élèves handicapés, l'annulation des bons de commande faisant suite à la fermeture des établissements scolaires a donné lieu à une indemnisation des entreprises de transports à hauteur de 51 840 €.

f) Matériels sanitaires, prestations et frais généraux

L'achat de masques en tissu, de masques chirurgicaux et de gels hydro alcooliques, pour l'ensemble du personnel et des sites départementaux, ont représenté une dépense de 0,13 M€.

Le Département a eu recours à des entreprises d'insertion pour l'entretien ménager dans les collèges afin de faire face à la gestion des absences et aux besoins complémentaires liés au protocole sanitaire. Le coût de ces prestations s'est élevé à 0,41 M€ en 2021.

En outre, lors du confinement d'avril 2021, certains assistants familiaux ont dû garder les enfants et n'ont pu prendre leurs congés. Ces derniers leurs ont été payés à hauteur de 70 377 €.

Une partie de ces dépenses liées au COVID bénéficient du mécanisme d'étalement des charges. Ce mécanisme permet de retraiter comptablement des dépenses de fonctionnement, exceptionnelles quant à leur nature et leur montant, en vue d'en lisser l'impact budgétaire sur plusieurs exercices.

Les dépenses amortissables au titre de ce mécanisme s'évaluent à 0,6 M€ en 2021 et concernent les achats de matériels sanitaires, les aides aux personnes et les contributions aux structures résultant des effets de la crise. Le montant total des charges amortissables s'établit à 4,4 M€ pour la période 2020-2021.

2.3. Prospective financière 2022-2026

La stratégie financière pour 2022-2026 définit un point d'équilibre entre les objectifs du mandat et la préservation de la solvabilité financière dans un environnement contraint.

Cet environnement repose, d'une part, sur des éléments connus, d'autre part sur des projections :

- un paramètre connu est l'empreinte de la réforme fiscale de 2021. Elle accroît notre vulnérabilité dans la mesure où la majorité de nos recettes sont dépendantes de la conjoncture économique, alors qu'une part importante de nos dépenses, notamment le RSA, évoluent à la hausse en cas de récession.

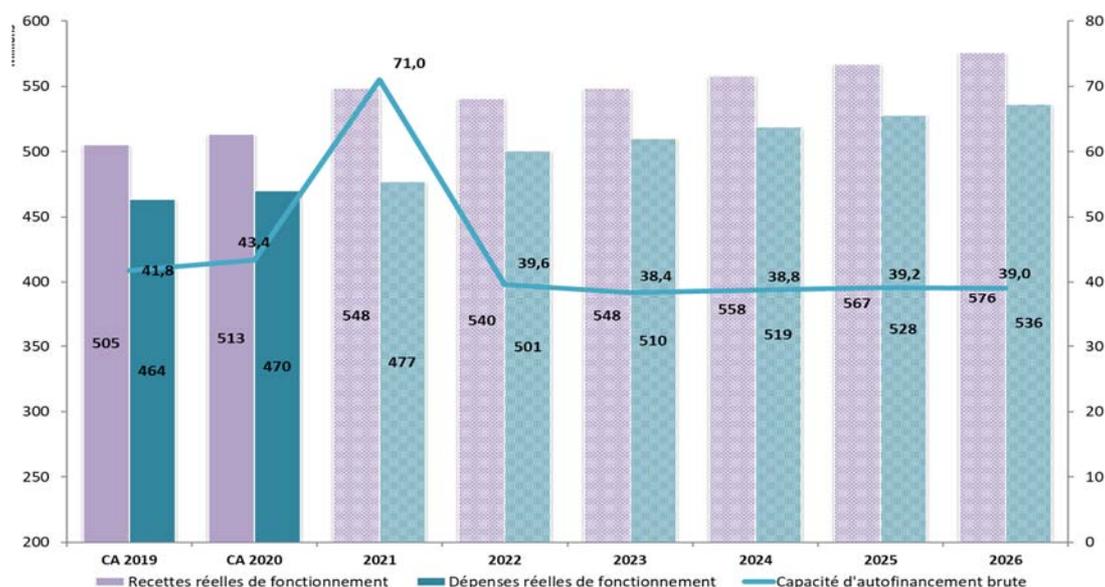
- les résurgences épidémiques et l'horizon incertain d'une sortie de crise, qui ne permet pas d'exclure une nouvelle génération de charges liées au COVID, et une prolongation des mesures de relance.

- les évolutions en matière de finances publiques, au terme de la loi de programmation de finances publiques 2018-2022, et la crainte d'un retour à la contribution des collectivités au redressement des comptes de l'Etat.

- la nécessité d'adapter nos réponses aux défis du vieillissement de la population et aux besoins dans le secteur de l'aide sociale à l'enfance, que ce soit en matière de dépenses d'intervention ou de renforcement de nos ressources humaines (dont le recrutement d'assistants familiaux).

- l'accélération des dépenses « exogènes », sous l'effet de mesures réglementaires (la revalorisation des salaires des métiers d'aide à domicile) ou consécutives à des épisodes climatiques (aides exceptionnelles, financement complémentaire au SDIS).

Prévision de recettes et de dépenses de fonctionnement

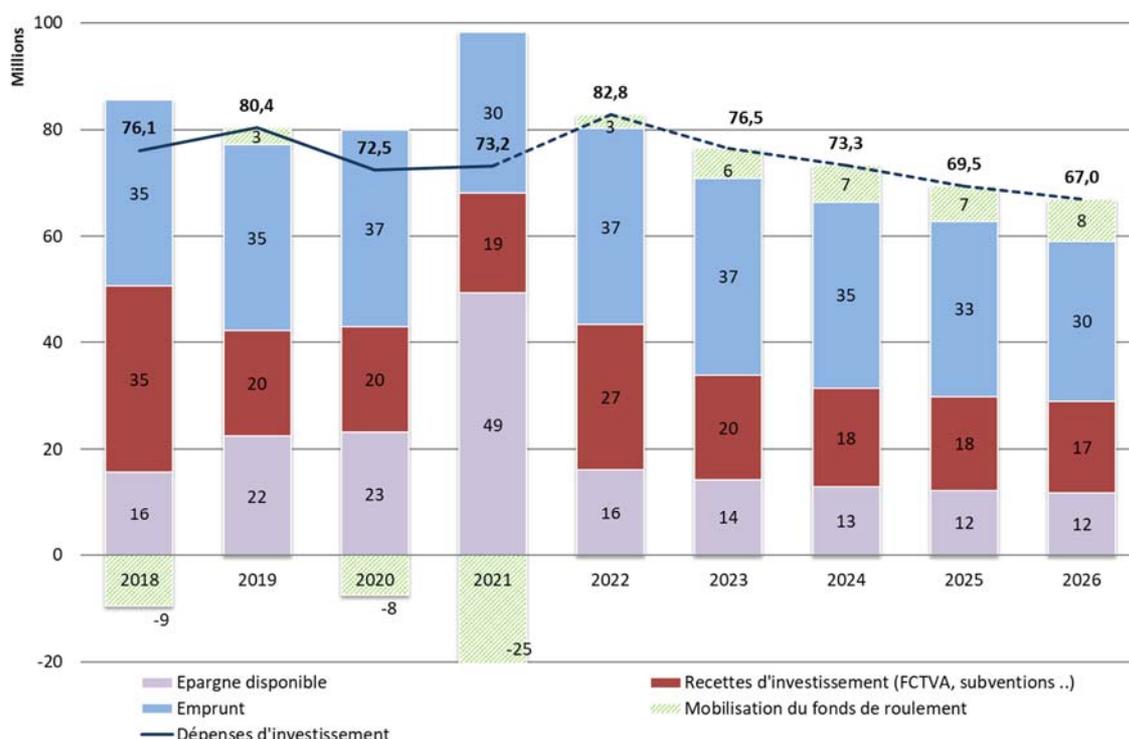


La prévision de recettes de fonctionnement tient compte, en 2022, d'un « effet de base » défavorable (lié aux encaissements records de DMTO en 2021). A partir de 2023, les recettes évolueraient à une moyenne de 1,6% soit un montant supplémentaire de 9 M€ par an. La dynamique repose sur la TVA, les DMTO et la TSCA qui totalisent plus de la moitié des ressources.

Les dépenses, après une hausse de 5% en 2022, se stabiliseraient autour de 1,7% par la suite. Cette évolution correspond à la moyenne sur la période 2017-2020.

L'épargne brute diminuerait un peu, pour se stabiliser à 39 M€. Le taux d'épargne brute se situerait à 7% qui est le seuil permettant à une collectivité de faire face à ses aléas.

Financement de l'investissement



Les possibilités de dépenses s'élèvent à 368 M€ sur le mandat. Il faut préciser que ce montant correspond aux prévisions de dépenses et non aux inscriptions budgétaires (on tient compte du taux de réalisation des crédits en investissements entre 80% et 85%).

Les inscriptions budgétaires s'élèveraient à 450 M€ ce qui est conforme aux propositions contenues dans le plan pluriannuel d'investissement (PPI). Cependant, si nous avons la capacité de « couvrir » le PPI, un lissage et un rééchelonnement des projets doit être réalisé sur ce dernier afin d'atténuer les « bosses » qui pourraient se former, notamment en 2023.

Sur la période 2022-2026, un prélèvement sur le fonds de roulement sera nécessaire pour financer les investissements. Ce prélèvement est rendu possible par le niveau des excédents constitués en 2020 et 2021.

La capacité de désendettement s'établirait à 6,11 ans en 2022 contre 3,12 ans en 2020. L'affaiblissement du ratio tient à la diminution de l'épargne brute prévisionnelle, après un exercice 2021 marqué par un autofinancement record.

3. Les orientations en matière de fonctionnement pour 2022

3.1. Recettes de fonctionnement : une conjoncture favorable aux produits de la fiscalité indirecte

D'un montant global de 539,4 M€, les recettes réelles de fonctionnement 2022 évolueraient à la hausse de 16,2 M€ par rapport au budget 2021. Cette tendance est intégralement soutenue par la fiscalité indirecte, dans la mesure où les autres postes de recettes sont prévus en diminution.

Prévisions d'inscriptions de recettes réelles de fonctionnement (M€)

(en M€)	Budget 2021	CA Prév 2021	ROB 2022
Fiscalité directe	38,3	38,6	37,6
<i>dont CVAE</i>	13,3	13,3	12,5
<i>dont Frais de Gestion taxe foncière PB - Péréquée</i>	11,3	11,3	11,2
<i>dont FNGIR</i>	10,2	10,2	10,2
Fiscalité indirecte	338,8	362,3	359,3
<i>dont Fraction de TVA compensatoire</i>	124,7	124,7	129,0
<i>dont DMTO</i>	63,0	83,8	75,0
<i>dont TSCA</i>	63,7	66,5	67,5
<i>dont TICPE</i>	54,3	54,7	54,3
Dotations et participations	108,9	108,0	105,7
APA <i>Allocation personnes âgées</i>	19,9	19,7	19,9
Autres produits de fonctionnement	17,3	19,6	16,9
Recettes réelles fonctionnement	523,2	548,2	539,4

La construction du budget pour 2022 repose sur les éléments suivants :

- Les **impositions directes** reculent de 0,8 M€ pour s'établir à 37,6 M€.

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) enregistrera une baisse de 0,8 M€, pour être ramenée à 12,5 M€, selon l'estimation donnée par les services fiscaux. Elle résulte de la dégradation des résultats économiques des entreprises en 2020 et du mécanisme de reversement différé de cet impôt. En année n, l'Etat reverse aux collectivités la CVAE acquittée par les entreprises en année n-1, qui elle-même correspond à leur situation de l'année n-2.

Le décalage temporel dans la perception de la CVAE conduira à un rattrapage sur l'exercice 2023, consécutif à la reprise économique en 2021.

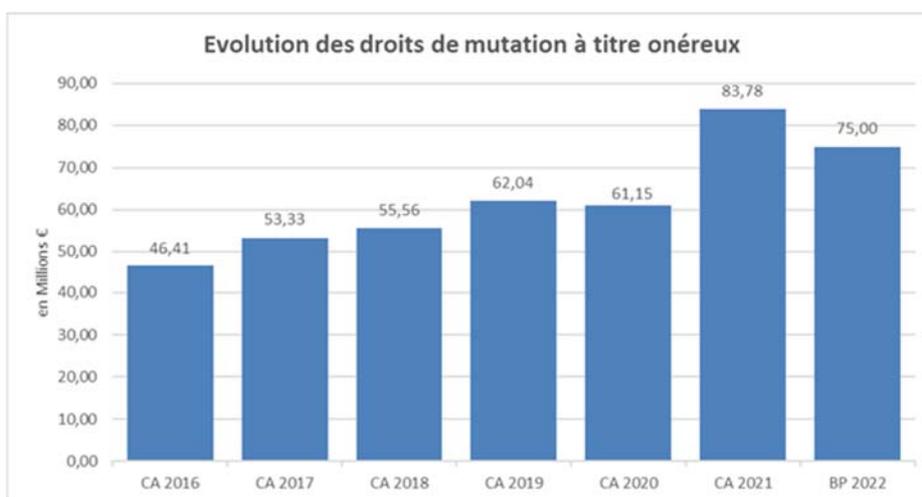
Les frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties sont prévus en légère baisse (11,2 M€ contre 11,3 M€ en 2021), du fait des réductions d'impôt foncier consenties aux entreprises industrielles par la loi de finances pour 2021 (réduction de moitié de la valeur locative des établissements industriels).

Le produit de l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) évoluerait sur la base de l'inflation (1,5%) pour s'établir à 2,5 M€. Le futur de cet impôt économique soulève des incertitudes, dans le cadre de la réforme demandée par les entreprises de réseaux.

- Le produit de la **fiscalité indirecte** est attendu à 359,3 M€. Il augmenterait de 20,5 M€ par rapport aux inscriptions budgétaires 2021.

Le produit net de la TVA reversée au Département gagnerait 4,4 M€ pour s'établir à 129 M€, dans le sillage de la croissance économique. A cette enveloppe s'ajoute une fraction supplémentaire de TVA, répartie entre les départements selon des critères de ressources et de charge. Pour notre collectivité, cette fraction supplémentaire donne lieu à une prévision identique à la somme perçue en 2021 soit 4 M€.

Notre prévision de DMTO est de 75 M€ après un produit record à près de 84 M€ l'an dernier. Cette projection, en diminution par rapport au résultat 2021, est liée à la nécessaire prise en compte d'un « effet report » de 2020 sur 2021.



Cette hypothèse de recette apparaît à la fois réaliste et prudente. Le marché immobilier audois est dynamique et bénéficie de l'évolution des comportements d'achat résultant de la crise sanitaire et de l'émergence du télétravail, qui tendent à privilégier les zones périurbaines et les territoires ruraux. En outre, si les tensions inflationnistes peuvent conduire à un resserrement du crédit bancaire à l'avenir, et donc à une incitation moins forte à l'achat de biens, la hausse des prix jouera également en faveur d'un élargissement de l'assiette de la taxe.

La recette du fonds de péréquation des DMTO est relevée de 0,7 M€ pour s'établir à 20,8 M€. La croissance des DMTO au plan national en 2021 se répercutera mécaniquement sur une amélioration du rendement du fonds.

La TSCA, bien qu'en progression sensible ces dernières années, présente une trajectoire irrégulière depuis 2016. Rappelons que la taxe comporte trois parts, respectivement une compensation résultant de la réforme de la taxe professionnelle (53%), une compensation consécutive aux transferts de compétences en matière de collèges et de voirie (35%) et une part résiduelle destinée au financement du SDIS (12%).



Au vu de ces variations, et en prenant en considération des éléments réglementaires susceptibles de diminuer l'impôt, comme l'exonération des véhicules électriques à partir de 2021, la prévision de TSCA se base sur une évolution prudente de 1,5% soit un montant de 67,5 M€ en 2022.

La taxe intérieure de consommation des produits énergétiques (TICPE) demeurerait stable autour de 54,3 M€. Rappelons que cette compensation historique du transfert de l'allocation RSA n'a jamais suivi le rythme de la dépense de RSA à la charge du Département.

Concernant la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), la projection est stable à 4,5 M€. Elle repose sur une anticipation à la baisse de la fiscalité, dans le cadre du bouclier tarifaire sur les prix de l'électricité et du gaz, compensée par une hausse tendancielle de la consommation.

Le produit de la taxe d'aménagement retrouverait sa « zone » habituelle autour de 4,1 M€, après un exercice 2021 en repli (3,5 M€). Cet impôt de production, comme indiqué plus haut, enregistrerait une perte conjoncturelle en 2023, lié à un différé d'encaissement de la taxe.

- Les **dotations et participations** s'élèveraient à 105,7 M€, en baisse de 3,2 M€.

La diminution tient à la fin des recettes allouées au titre du fonds de stabilisation (3,9 M€ en 2021). Ce fonds, créé par l'Etat sur la période 2019-2021, s'adressait aux départements confrontés à des difficultés sociodémographiques particulières.

La dotation globale de fonctionnement évolue légèrement sur sa part forfaitaire (+ 0,1 M€), calculée sur la base de la population, pour être portée à 68,4 M€.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), après une baisse continue depuis 2016, se stabilisera à 11,6 M€ du fait de la suspension en 2022 des prélèvements sur les dotations de l'Etat, au titre des « variables d'ajustement ».

Le concours de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) s'élèverait à 7,5 M€, soit un complément de 1,5 M€ venant du financement de la PCH au titre de la compensation de la revalorisation du tarif plancher national à 22 € pour l'aide à domicile des personnes handicapées.

Les concours particuliers de l'Etat au titre du fonds de lutte contre la pauvreté et du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) sont un peu diminués (1,4 M€ contre 1,6 M€ en 2021).

Les concours particuliers de l'Etat au titre de la stratégie de protection de l'enfance (convention Adrien Taquet) diminuent « facialement » de 0,5 M€ mais cela tient au calendrier particulier de versement de ces aides, qui prévoyaient un financement anticipé sur 2021.

Les compensations fiscales (3,8 M€) subiraient une nouvelle baisse (- 0,1 M€), le mécanisme prévoyant une diminution continue de ces compensations.

- Enfin, les **autres produits de fonctionnement** se situerait à 36,8 M€, en baisse de 0,4 M€

Les recouvrements au titre de l'aide sociale sont impactés à la baisse, pour partie, par la décision de la collectivité de supprimer l'obligation alimentaire à la charge des petits-enfants (- 0,2 M€), ainsi que par la limitation des indus APA (- 0,2 M€) liée à un meilleur contrôle de l'effectivité des prestations (mise en place des chèques autonomie pour l'emploi direct à partir de 2021).

La participation de la CNSA est attendue à 19,9 M€ dont 17,8 M€ au titre de l'APA, 0,7 M€ au titre de la revalorisation salariale des SAAD associatifs tarifés et 0,8 M€ issus de la compensation du tarif unique à 22 € pour l'aide à domicile pour les personnes âgées.

La prévision sur les produits divers (produits du domaine, recettes de loyers, vente de produits forestiers, remboursement de frais) et les indus de RSA est reconduite pour son montant habituel.

3.2. Une évolution soutenue de nos dépenses obligatoires, une maîtrise de nos charges de gestion courante

Les orientations budgétaires reposent sur une évolution raisonnable des dépenses de gestion autour de 3 %, et cette évolution, pour preuve de sa modération, est à mettre en regard d'une part de la dynamique des dépenses sociales non pilotables, d'autre part d'un redimensionnement de la masse salariale prenant en compte les effets des mesures évoquées en introduction du rapport : meilleur accès aux avancements de grade, revalorisation de la prime intramuros, indexation des agents contractuels sur les grilles indiciaires en vigueur, pérennisation d'agents, plan pour recruter 100 assistants familiaux sur trois ans, augmentation du nombre de postes volants pour assurer la continuité du service public et enfin la revalorisation du régime indemnitaire des agents.

Au global, les crédits affectés aux dépenses réelles de fonctionnement s'élèveraient à 508,3 M€, en progression de 14,7 M€ par rapport budget en 2021.

Prévisions d'inscriptions de dépenses réelles de fonctionnement (M€)

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET 2021	CA 2021 prév	ROB 2022
A Enfance Famille	47,6	47,5	49,5
B Action sociale et insertion	123,4	116,1	121,4
C Autonomie	125,2	123,9	132,7
D Education	8,1	7,4	8,0
E Culture et patrimoine	3,3	3,1	3,5
F Sport Jeunesse	2,6	2,3	2,7
G Environnement et prévention des risques	20,3	19,9	21,1
H Aménagement et attractivité du territoire	6,3	4,9	6,4
I Réseau routier et mobilité	11,9	11,6	11,7
K Administration générale	142,1	138,1	148,4
L Pilotage et coordination	2,9	2,5	2,9
Total général	493,6	477,2	508,3

La mission Enfance Famille est impactée par une hausse de 1,9 M€ dans le droit fil de la progression des enfants pris en charge comprenant notamment :

- La création de 18 nouvelles places dans les lieux de vie et d'accueil (+ 1,2 M€) ;
- Le financement de 100 nouvelles places d'intervention à domicile (+ 0,5 M€).

La mission Action sociale et insertion est prévue en baisse de 2,1 M€ pour se situer à 121,4 M€. A cela une raison principale : nous avons observé une diminution des dépenses d'allocations au titre du RSA en 2021. Dès lors, malgré la hausse envisagée en 2022, les crédits ouverts pour 2022 n'atteignent pas le niveau prévu au BP 2021.

La mission Autonomie augmenterait de 7,5 M€ portant le budget à 132,7 M€ avec une répartition différenciée entre le volet Personnes âgées (+ 5,5 M€) et le volet Personnes handicapées (+ 2 M€). La progression est liée notamment :

- A la hausse des crédits APA et PCH (3 M€ et 1,5 M€).
- A la revalorisation salariale des personnels des SAAD et à l'augmentation de 2% du point GIR (1,5 M€),
- A la création de places conjointes avec l'agence régionale de santé (1,6 M€).

Les crédits dédiés à **la mission Education** sont quasi stables par rapport à 2021 (8 M€).

Le budget de **la mission Culture et patrimoine** s'établit à 3,5 M€ en hausse de 0,2 M€, pour tenir compte de la contribution statutaire du Département à l'Etablissement public de coopération culturelle *Les Arts de lire* à l'abbaye de Lagrasse qui s'élève en année pleine à 0,25 M€.

Concernant **la mission Sport et jeunesse**, les enveloppes sont reconduites sur le programme sports et activités de pleine nature ainsi que sur le programme jeunesse.

Les crédits de **la mission environnement et prévention des risques** se situent à 21,1 M€ soit une progression 0,8 M€. La hausse s'explique principalement par l'évolution de la contribution au SDIS fixée par la convention d'objectifs avec l'établissement (+ 0,2 M€, soit 1,2%), et par le transfert sur cette mission de l'enveloppe dédiée aux secours aux personnes en cas d'épisode de calamité (0,4 M€ transférés depuis la mission Action sociale et insertion).

Pour mémoire, le concours global du Département au SDIS comprend, outre la contribution obligatoire (15,4 M€), une participation spécifique au fonctionnement de l'hélicoptère (0,35 M€) et un financement dédié au remboursement de la charge d'intérêt sur les emprunts des casernes (0,49 M€).

La mission Aménagement et attractivité du territoire, d'un montant de 6,4 M€, est quasi stable par rapport à 2021 (+ 0,1 M€). Les mesures financières en faveur de l'accompagnement des territoires sont notamment reconduites (dotations aux Maisons France Service, aides en faveur des professionnels médicaux et des candidats à la formation d'infirmier en pratique avancée, contractualisations territoriales).

Le budget consacré à **la mission Réseau routier et mobilité** augmente légèrement (+ 0,1 M€) par rapport aux consommations en 2021. Les crédits pour l'entretien des routes et des dépendances s'élèvent à 9,1 M€.

Les crédits de **la mission Administration générale** progressent de 6,3 M€ pour s'établir à 148,4 M€, du fait de l'augmentation du budget alloué aux ressources humaines (+ 6 M€).

Le budget de **la mission pilotage et coordination** est reconduit à l'identique soit 2,9 M€.

3.2. Une politique de ressources humaines en adéquation avec l'ambition du projet de mandat

La politique de ressources humaines vise à apporter les moyens indispensables à un service public départemental de qualité, à l'amélioration des conditions de travail et à la reconnaissance des compétences et de l'investissement des agents.

Cette politique vise à ajuster les effectifs aux besoins issus des nouveaux dispositifs. Il convient également de prendre en considération, les évolutions liées aux avancements de carrière, à l'augmentation du SMIC ...

▪ Effectifs

Fin 2021, le Département comptabilisait pour la mise en œuvre des différents services publics départementaux 2 581 agents, dont 1 942 agents titulaires, 188 agents contractuels sur emploi permanent, 97 agents contractuels sur emploi non permanents ou vacataires et 354 assistants familiaux.

Effectifs rémunérés (au 31/12)	2018	2019	2020	2021
	2 608	2 566	2 588	2 581
dont titulaires	1 947	1 975	1 956	1 942
dont contractuels	281	218	265	285
dont ASFAM	380	373	367	354

Les effectifs rémunérés baissent de 0,3% sur la période 2020-2021.

Les effectifs sont stables sur 2018-2021. Sur la même période, le nombre d'assistants familiaux a baissé (- 26). Ce constat, ajouté à l'augmentation constante des besoins d'accueils d'enfants, a amené la collectivité à engager à compter de 2022 une campagne de recrutement de 100 assistants familiaux sur 3 ans, soit une prévision d'embauche de 33 assistants familiaux cette année.

▪ Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel (budget principal et budgets annexes confondus) se sont élevées à 124,3 M€ en 2021. La masse salariale 2021 s'est établie à 113 M€.

Masse salariale* en €	2018	2019	Evol.	2020	Evol.	2021	Evol
Personnel hors ASFAM	92 850 797	93 738 750	1,0%	93 701 799	0,0%	95 830 771	2,3%
Assistants familiaux	16 891 007	17 494 903	3,6%	16 892 119	-3,4%	17 188 553	1,8%
Total	109 741 804	111 233 653	1,4%	110 593 918	-0,6%	113 019 324	2,2%

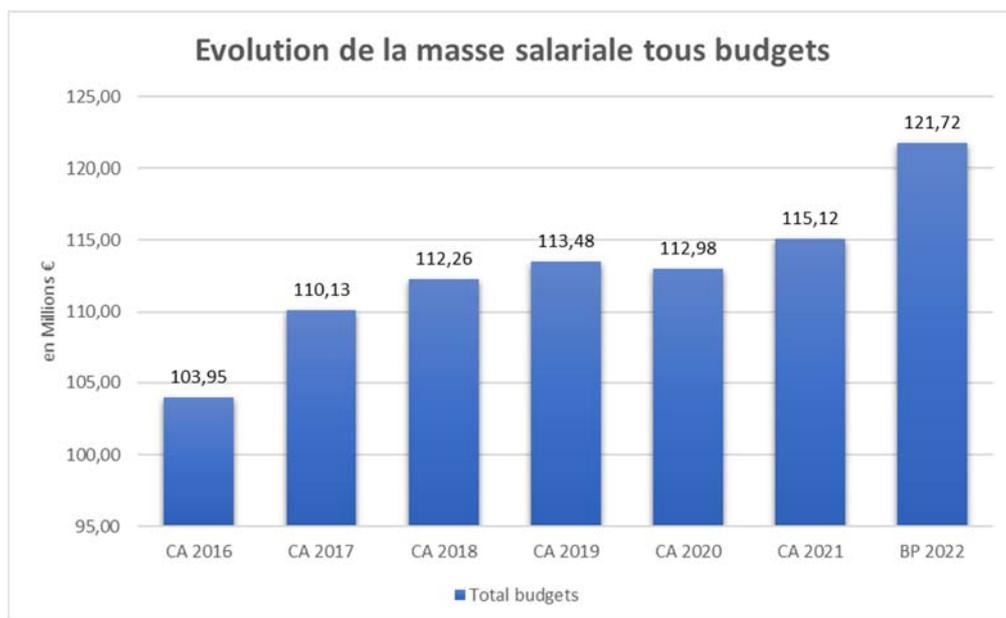
**hors de frais de déplacement et participation de l'employeur à la protection sociale*

La collectivité intégrera dans son budget des revalorisations salariales : indexation des agents contractuels sur les grilles indiciaires en vigueur, reclassement des agents de catégorie C, augmentation du SMIC pour les contractuels et les ASFAM, augmentation des ratios d'avancements.

Une autre mesure de revalorisation concerne le relèvement du plafond de la prime intra-muros pour les agents exerçant des fonctions itinérantes. Cette prime passe de 210 € à 610 € pour prendre en compte les frais réellement exposés par les agents.

La prévision sur la masse salariale est évaluée à 121,72 M€ en 2022 (avec frais de déplacement et participation de l'employeur à la sécurité sociale). Elle progresserait de 5,7% soit un montant supplémentaire de 6,6 M€ par rapport à la dépense 2021.

Elle résulte des mesures de revalorisation salariale, des avancements de carrière et de la politique de recrutement des assistants familiaux, auxquels s'ajouteront les effets budgétaires des 15 postes permanents créés sur le dernier trimestre 2021.



**compris frais de déplacement et participation de l'employeur à la sécurité sociale*

Le versement de la « prime inflation » décidée par le gouvernement s'établira à 0,13 M€ et sera remboursé à la collectivité sous la forme d'une déduction des cotisations patronales.

Par ailleurs, comme évoqué précédemment, la collectivité s'est engagée à revaloriser le régime indemnitaire de ses collaborateurs afin d'en reconnaître les compétences et l'investissement professionnel, de les fidéliser tout en favorisant son attractivité vis-à-vis des candidats externes. L'année 2022 doit permettre de mettre en œuvre cet engagement.

▪ Temps de travail

Le Département a signé un protocole d'accord sur l'aménagement de la réduction du temps de travail (ARTT) en janvier 1999. Ces dispositions ont fait l'objet d'un avenant en avril 2013 qui porte le temps de travail du personnel départemental à 72 heures et 22 minutes pour 2 semaines travaillées.

En 2019, après un travail de concertation avec les agents concernés, une délibération a été votée concernant le temps de travail de la Structure accueil enfance (SAE) afin d'acter les prescriptions réglementaires prévues pour les métiers spécifiques relevant de la Fonction Publique Hospitalière.

En 2021, les agents départementaux ont exercé bon nombre de leurs missions en télétravail conformément au règlement en vigueur présenté au comité technique paritaire du 24 novembre 2020. Ce dispositif s'inscrit dans la stratégie de transition écologique portée par le Département visant à optimiser les déplacements domicile-travail des agents.

En 2022, notre administration s'attachera à préparer la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2023 des 1 607 heures imposées par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019. Au terme

notamment d'une consultation des agents et d'un diagnostic partagé avec les représentants du personnel, les propositions de ces derniers seront examinées afin de retenir la solution la plus adaptée aux attentes des agents et des organisations métiers.

▪ Formation

Le Département investit chaque année dans la formation et dans le perfectionnement des compétences des agents. Les besoins des agents et les projets stratégiques des services sont recensés pour élaborer le plan de formation, présenté aux instances paritaires. Le service formation s'appuie sur son plan de formation dont les axes visent à accompagner les agents :

- Dans le domaine de la santé et la sécurité,
- Sur une montée en compétence dans le cadre de leurs missions,
- Dans leurs parcours professionnels (mobilité, promotion interne...).

Dans le cadre du projet de territorialisation de l'action sociale, un vaste dispositif d'accompagnement des personnels a été mis en place depuis 2021 et se poursuivra en 2022 comportant trois dimensions stratégiques, que sont les formations managériales (poursuite de l'accompagnement à la prise de poste, conduite du changement, techniques de pilotage, conduite de projet), des formations transversales (formation dans le domaine de la protection de l'enfance, formation dans le cadre du projet SPIE, formations addictologie) ainsi que des formations spécifiques aux Directions.

Le Service Formation s'inscrit résolument dans une dynamique d'accompagnement des projets de réorganisation des services et de professionnalisation des personnels.

Au-delà de la contribution obligatoire au Centre national de la fonction publique territoriale de près de 0,6 M€, le Département prévoit environ 0,4 M€ de crédits pour des formations auprès d'organismes spécialisés. Le budget de la formation serait un peu supérieur 1 M€.

Les crédits concernent notamment :

- La DGA Solidarités humaines pour 188 000€ (en augmentation par rapport à 2021) dans le cadre du projet de territorialisation de l'action sociale, avec l'appel à projet SPIE, la convention Taquet (PMI, protection de l'enfance),
- Les formations des DGA Ressources, Transition écologique et mobilité et Solidarités territoriales pour 102 000€,
- Les formations en hygiène et sécurité pour 60 000€,
- La formation des assistants familiaux pour 55 000€ (en diminution de 15 350€ du fait du transfert de la formation obligatoire au CNFPT, dans le cadre de la cotisation).
- L'apprentissage pour 50 000€ (en augmentation par rapport à 2021),

3.3. Consolider notre autofinancement

En 2022, la progression des recettes (+ 16,2 M€) serait supérieure à celle des dépenses (+ 14,7 M€). **La capacité d'autofinancement (ou épargne brute) serait de 31,1 M€ soit une progression de 1,5 M€ par rapport au budget 2021.**

L'amélioration de notre capacité d'autofinancement est le point central de notre stratégie budgétaire pour 2022 dans la mesure où elle est la condition à la réalisation d'une programmation des

investissements particulièrement ambitieuse, avec des inscriptions de dépenses qui atteindront de nouveaux records, et qu'elle permet de couvrir une augmentation de 0,9 M€ du remboursement en capital de la dette, dont le montant s'élèvera à 22,6 M€ sur l'exercice.

4. Les orientations en matière d'investissement pour 2022

4.1. Des recettes propres d'investissement en hausse

Les recettes réelles d'investissement, hors emprunt, sont estimées à 27,2 M€ soit + 3,3 M€ par rapport à 2021.

Prévisions d'inscriptions de recettes réelles d'investissement (M€)

(en M€)	Budget 2021	CA Prév 2021	ROB 2022
Dotations	14,5	12,8	15,0
Subventions et autres	9,4	5,9	12,2
Emprunt	37,0	30,1	37,0
Recettes réelles investissement*	60,9	48,8	64,2

* Hors excédent capitalisé, reprise de résultat, RAT (Remboursement anticipé temporaire), refinancement

Les dotations de l'Etat s'élèvent au total à 15 M€. Le fonds de compensation de la taxe à la valeur ajoutée s'établit à 7,6 M€, en lien avec le niveau des dépenses d'équipement de l'année n-1. La dotation départementale d'équipement des collèges est stable avec un montant de 2,2 M€.

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) enregistre sur le volet plan de relance un financement de 2,8 M€ pour la rénovation énergétique de l'hôtel du département (0,7 M€), l'installation d'ombrières photovoltaïques (0,3 M€), la rénovation du bâtiment de l'ex DDAF (0,3 M€), des opérations sur les collèges (1,2 M€, dont la construction du collège Alain à Carcassonne) ainsi que l'aménagement des voies vertes (0,3 M€).

La DSID enregistre un montant de 2,3 M€ qui se répartit entre diverses opérations de travaux routiers (0,5 M€), des travaux suite aux différentes intempéries (1 M€), ainsi que des travaux sur les collèges (0,8 M€).

Les subventions et autres participations ressortent à 12,2 M€ (soit + 2,8 M€) et comprennent les aides de la Région, de l'Europe ainsi que les concours particuliers de l'Etat. L'augmentation est liée au calendrier de versement des financements pour la véloroute du Canal du midi (4 M€) et la voie verte (1,3 M€). Des recettes de la Région à hauteur de 2,5 M€ viennent en soutien de la reconstruction post-intempéries, dont 1 M€ pour le pont de Villegailhenc.

Concernant les travaux de restauration à l'abbaye de Lagrasse, des financements de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et de la fondation du patrimoine sont notifiés pour un total de 0,5 M€ (0,4 M€ pour la rénovation du transept nord et 0,1 M€ pour la restauration des peintures murales de la chapelle).

L'emprunt nécessaire au bouclage des investissements est de 37 M€ tenant compte de la capacité d'autofinancement prévisionnelle.

4.2. Une politique d'investissement ambitieuse

Les dépenses réelles d'équipement (maîtrise d'ouvrage et subventions aux tiers) se hissent à un montant de près de 100 M€

Les dépenses à caractère financier (le remboursement de la dette, les prêts aux particuliers alloués dans le cadre du fonds unique logement) s'établissent à 22,8 M€

4.2.1. Equipements départementaux

- Autorisations de programme (AP)

Les nouvelles AP en matière d'équipements départementaux se porteraient à 50 M€ en 2022.

Le montant des AP sur 2022 est en hausse de 25,3 M€ par rapport à 2021, du fait du renouvellement des AP récurrentes de la mission **Réseau routier et mobilité** pour l'entretien et la gestion du réseau qui sont habituellement votées par anticipation lors de la dernière décision modificative de l'exercice.

Prévisions d'autorisations de programme - Equipements départementaux (M€)

	AP ROB 2022	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	< CP 2026
D Education	8,0	0,4	1,4	2,8	2,0	1,5	0,0
E Culture et patrimoine	9,3	0,7	1,7	1,6	1,5	1,5	2,4
F Sport Jeunesse	0,6	0,1	0,3	0,2	0,0	0,0	0,0
G Environnement et prévention des risques	0,6	0,3	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0
H Aménagement attractivité Territoire	0,3	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0
I Réseau routier et mobilité	25,3	0,0	15,9	3,6	3,6	0,1	2,2
K Administration générale	5,9	0,9	1,0	1,4	1,3	1,3	0,0
Total Maîtrise d'Ouvrage	50,0	2,5	20,5	9,6	8,4	4,4	4,6

Sur la **mission Education**, le montant d'AP de 8 M€ est destiné à financer des travaux sur l'ensemble des collèges (6,6 M€) et la restructuration du service de restauration des collèges Pierre et Marie Curie, Alaric et Victor Hugo (1,4 M€).

L'AP de 9,3 M€ sur la **mission Culture et patrimoine** concerne principalement les travaux de restauration de l'abbaye de Lagrasse pour la création du centre culturel de rencontre (7 M€).

Pour la **mission Sport Jeunesse**, les AP s'établissent à 0,6 M€ et financent notamment la réalisation d'une liaison sur la voie verte au niveau de Bram (0,4 M€).

La **mission Environnement et prévention des risques** est concernée par une AP de 0,6 M€. Elle vise à couvrir les études sur la maîtrise des énergies, sur les paysages et le plan de mobilité (0,2 M€), sur les espaces naturels sensibles (0,2 M€) et des travaux d'aménagement sur les propriétés départementales (0,2 M€).

La **mission Aménagement du territoire** bénéficie d'une AP de 0,3 M€ pour la mise à jour des données du schéma de l'eau brute en partenariat avec BRL et la Chambre d'agriculture.

La mission Réseau routier et mobilité fait l'objet de nouvelles AP pour un montant total de 25,3 M€ dans le cadre de la programmation des travaux en matière d'entretien et de gestion du réseau routier (pérennisation des chaussées et des dépendances).

Les AP de **la mission Administration générale**, d'un montant de 5,9 M€, concernent principalement les dépenses d'infrastructures sur les systèmes d'information (2,4 M€) et le renouvellement des postes de travail (2,9 M€).

Il convient de préciser, sur cette mission, le vote intervenu lors de la DM2 en 2021 de diverses AP d'un montant global de 13 M€ pour les améliorations énergétiques des bâtiments départementaux (6,4 M€), les travaux sur le centre d'exploitation de la division territoriale carcassonnais (1,25 M€), les aménagements sur divers centres routiers (2 M€), les acquisitions immobilières pour l'antenne administrative de Narbonne (2,25 M€) et la réhabilitation du site de l'ex DDAFF (1,5 M€).

Ces dernières AP comportent des échéanciers de paiement en 2022, pour des sommes importantes, ainsi que nous allons le voir ci-dessous.

- Crédits de paiement 2022

Le budget de l'année en matière d'équipements départementaux s'élève à 63,3 M€ soit une augmentation de 10,1 M€ par rapport aux crédits votés en 2021. La hausse se porte notamment sur les travaux du Collège Alain à Carcassonne (+ 3,5 M€), la véloroute du Canal du midi (+ 2,2 M€) ou encore les bâtiments départementaux (+ 3,8 M€).

Prévisions d'inscriptions de dépenses réelles d'investissement Equipements départementaux (M€)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT *	Budget 2021	CA 2021	BP 2022 ROB
C Autonomie	0,1	0,1	0,0
D Education	12,4	10,0	15,3
E Culture et patrimoine	1,2	0,8	1,5
F Sport Jeunesse	5,6	4,4	6,9
G Env. et prév. des risques	0,6	0,5	0,7
H Aménag. attractivité du terr.	0,7	0,0	1,1
I Réseau routier et mobilité	28,2	28,0	28,2
K Administration générale	4,4	2,9	9,6
L Pilotage et coordination	0,1	0,0	0,1
Total général	53,2	46,6	63,3

* Hors remboursement anticipé temporaire, refinancement, résultat, réserves

La mission Education est le 1^{er} poste de nos dépenses bâtimentaires. Les crédits se hissent à 15,3 M€ en 2022. La moitié des crédits soit 7,5 M€ se destinent à la reconstruction et à l'équipement du collège Alain à Carcassonne. Les opérations « tous collèges » visant à assurer la maintenance courante, la sécurisation et l'accessibilité, les investissements énergétiques et l'équipement des cuisines des établissements s'élèvent à 3,9 M€.

La prévision de crédits est de 1,5 M€ pour **la mission Culture et patrimoine**, dont 0,6 M€ sont consacrés aux réalisations inscrites dans les chantiers collectifs du Pays Cathare, notamment les applications numériques et les études relatives au plan de gestion des sites concernés par la candidature à l'UNESCO.

La mission Sport et jeunesse serait dotée de 6,9 M€. La finalisation du 1^{er} tronçon d'Argens Minervois à Argeliers (3,9 M€), le démarrage du 2^{ème} tronçon du seuil de Naurouze à Homps (0,9 M€), ou les réalisations sur la voie verte de Bram à Montségur (1,9 M€) sont les opérations concernées.

Les dépenses de **la mission Environnement et prévention des risques** s'élèveraient à 0,7 M€, principalement utilisés pour des acquisitions de parcelles et des travaux sur les forêts départementales (0,4 M€).

Les financements de **la mission Aménagement du territoire** (1,1 M€) intègrent une opération nouvelle concernant l'accompagnement des territoires dans la lutte contre la désertification médicale (0,3 M€).

La mission Réseau routier et mobilité pèse le plus lourd dans la maîtrise d'ouvrage départementale soit 28,2 M€. Au-delà des travaux d'entretien et de gestion du réseau (18 M€ dont 3M€ pour la reconstruction du pont de Villegailhenc), des opérations nouvelles sont prévues (4,9 M€) dont le renforcement de la chaussée à Port-la-Nouvelle (0,9 M€), l'aménagement de la RD 610 entre Puichéric et La Redorte (0,5 M€), la reconstruction du pont à Saint-Laurent de la Cabrerisse (0,5 M€), la réparation du pont à Couiza (0,3 M€) ou l'aménagement du giratoire « Griffoul » à Castelnaudary (0,4 M€).

La mission Administration générale se voit allouer un crédit de 9,6 M€ (soit un montant supplémentaire de 5,2 M€ par rapport au budget 2021). Le volet bâtementaire, à 5,9 M€ (soit + 4,5 M€), compte des réalisations d'envergure avec la rénovation énergétique de l'hôtel du Département (1,3 M€), l'acquisition de 2 étages sur le site de l'antenne de Narbonne (0,8 M€) et l'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking du CAD (0,84 M€).

Sur **la mission Pilotage et coordination** (0,1 M€) les crédits correspondent à des développements sur le site web de la collectivité.

4.2.2. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement participent pleinement à la politique menée par le Département en matière de soutien à l'activité économique et au développement des territoires de par les projets qu'elles financent auprès des communes, intercommunalités et autres partenaires publics.

- Autorisations de programme

Le montant des nouvelles autorisations de programme pour l'exercice s'élève à 45,9 M€.

Prévisions d'autorisations de programme – Subventions d'équipement (M€)

	AP ROB 2022	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP >2025
B Action sociale et insertion	1,3	0,0	0,4	0,4	0,2	0,2
C Autonomie	2,7	0,9	1,3	0,5	0,0	0,0
E Culture et patrimoine	3,4	0,7	1,1	0,8	0,3	0,5
F Sport Jeunesse	0,3	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0
G Environnement et prévention des risques	9,8	1,0	3,5	2,6	1,7	1,0
H Aménagement et attractivité du territoire	25,9	1,5	7,2	7,2	5,0	5,0
I Réseau routier et mobilité	1,0	0,3	0,4	0,4	0,0	0,0
L Pilotage et coordination	1,5	0,0	0,8	0,8	0,0	0,0
Total subventions	45,9	4,5	14,8	12,8	7,2	6,6

La mission **Action sociale et insertion** est concernée par une AP de 1,3 M€ dont 0,8 M€ pour l'aide à la construction de logement sociaux.

La mission **Autonomie** fait l'objet d'une AP de 2,7 M€ pour le programme habitat intermédiaire des personnes âgées, le financement d'un EHPAD à Saissac et le financement d'habitats collectifs.

Sur la mission **Culture et patrimoine**, une enveloppe de 3,4 M€ s'adresse aux investissements des Sites Pôles, notamment la restauration du cloître de l'abbaye de Fontfroide (2 M€), et au financement des études portées par l'association pour le patrimoine mondial de l'UNESCO (1,4 M€).

Concernant la mission **Environnement et prévention des risques**, une enveloppe de 9,8 M€ se répartit entre les subventions versées en matière d'assainissement et d'eau potable (4 M€), la modernisation du dispositif DFCI (2 M€), les subventions dans le cadre de la GEMAPI (2 M€) et les aides pour la restauration du patrimoine arboré du Canal du midi (1 M€).

La mission **Aménagement et attractivité du territoire** pèse le plus lourd dans les subventions d'investissement (25,9 M€). Parmi les principaux postes sont identifiés le financement alloué au SYADEN pour le THD (12 M€), l'aide aux équipements communaux hors AEP (9 M€) et la reconstruction des EHPAD de Trèbes et Saint Hilaire suite aux inondations d'octobre 2018 (2,7 M€).

La mission **Pilotage et coordination** nécessite une AP de 1,5 M€ pour le lancement de la 2nd édition du budget participatif.

- Crédits de paiement 2022

Le montant des crédits en 2022 de 36,7 M€ permet d'honorer les paiements relatifs aux engagements antérieurs et une partie des nouveaux projets. Ces crédits sont en légère hausse (0,6 M€) par rapport à l'exercice précédent.

**Prévisions d'inscriptions de dépenses réelles d'investissement
Subventions d'investissement (M€)**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT *	Budget 2021	CA 2021	BP 2022 ROB
A Enfance Famille	1,1	0,8	1,1
B Action sociale et insertion	1,2	0,6	1,2
C Autonomie	1,0	0,2	1,1
E Culture et patrimoine	1,1	0,5	1,6
F Sport Jeunesse	0,6	0,2	0,5
G Env. et prév. des risques	5,7	5,0	7,6
H Aménag. attractivitédu terr.	23,5	16,4	23,1
I Réseau routier et mobilité	0,9	0,7	0,5
K Administration générale	0,1	0,0	0,0
L Pilotage et coordination	1,0	0,8	0,1
Total général	36,1	25,2	36,7

* Hors remboursement à terme, refinancement, résultat, réserves

Les crédits de **la mission Enfance famille** d'un montant de 1,1 M€ correspondent à la subvention d'investissement au budget annexe de la Structure accueil enfance (budget annexe) pour financer le projet d'amélioration de l'accueil des enfants à la SAE ainsi que l'acquisition de matériels (mobilier, informatique et moyens de transport).

Les dépenses de **la mission Action sociale et insertion** s'élèvent à 1,2 M€, dont 1 M€ d'aides à la construction de logements sociaux (régulièrement complétées avec des garanties d'emprunt apportées par la collectivité).

Les crédits de **la mission Autonomie** s'établiraient à 1,1 M€, dont 0,87 M€ pour la reconstruction de l'EHPAD de Saissac.

Les crédits de **la mission Culture et patrimoine** s'élèveraient à 1,6 M€, dont 1,1 M€ pour les investissements sur les sites pôles.

Les crédits de **la mission Sport jeunesse** de 0,5 M€ s'adressent aux projets cyclables des communes connectés à la voie verte (0,3 M€) et à la valorisation des sentiers de randonnées (0,2 M€).

Les engagements inscrits sur **la mission Environnement et prévention des risques** augmentent de 1,9M€ (et se montent à un total de 7,6 M€), dont 0,8 M€ pour les financements dans le domaine de la GEMAPI.

En matière de sécurité civile, la subvention au SDIS pour le remboursement des emprunts sur les casernes s'établit à 0,75 M€ (conformément au plan d'amortissement des prêts casernes) et une prévision de crédits nouveaux s'adresse aux actions DFCI portées par les communes (0,1 M€).

Concernant le SDIS, les prévisions pour les années futures comprennent des subventions pluriannuelles dédiées à la couverture des emprunts du SDIS sur les opérations suivantes :

- La construction de la caserne de Limoux, pour un montant de 4,2 M€, fera l'objet d'une 1^{ère} échéance de financement départemental en 2024 lors du démarrage de l'amortissement de l'emprunt.
- Le plan de renforcement des équipements d'intervention (camions citernes) et la mise à niveau des matériels de protection individuelle, pour un montant de 2,5 M€, avec une 1^{ère} échéance de paiement pour le Département en 2024, selon l'amortissement du prêt.

Les crédits de **la mission Aménagement du territoire** s'élèvent à 23,1 M€ et comprennent les aides aux équipements communaux (8,4 M€), les aides spécifiques à la restauration post-inondations (4 M€), les projets structurants (dont Port La Nouvelle pour 2,3 M€ ou l'achèvement de la Phase 1 du THD pour 1,8 M€), ou la politique hydraulique agricole (5 M€).

Les subventions de **la mission Réseau routier et mobilité** (0,5 M€) correspondent aux soultes versées dans le cadre de l'échange de parcelles avec les communes (0,3 M€) et les aides aux communes pour les réparations sur la voirie consécutives aux intempéries (0,2 M€).

Enfin, les crédits de la mission **Pilotage et coordination** d'un montant de 0,1 M€ visent à régler le solde des actions du budget participatif dont le projet d'abattoir mobile porté par la SCIC Maison Paysanne à Limoux (0,06 M€).

5. Maitriser notre endettement

Dans un environnement financier contraint et incertain, le Département poursuit une politique de gestion active et rigoureuse de la dette, de manière à en minimiser les coûts et de conserver une faible exposition au risque.

L'encours de dette s'établit fin 2021 à 228 M€. Il est réparti à 72% en taux fixe (70% en 2020) et 28% en taux variable (30% en 2020).

En 2021, dans un contexte de taux d'intérêt très bas et de marges bancaires attractives, la collectivité a orienté sa stratégie sur un rééquilibrage des emprunts à taux fixe et à taux variable, à hauteur respectivement de 54% et 46%, pour un montant d'emprunt de 30 M€ sur l'exercice.

Les caractéristiques de notre dette restent structurellement saines. D'une part, l'exposition au risque appréhendée à travers la charte de bonne conduite (« Gissler ») est particulièrement faible, 100% de notre dette étant classé en A1 soit le plus faible niveau de risque. D'autre part, le taux moyen de la dette au 31/12/2021 est de 0,95 % seulement (1,06 % en 2020).

Le dernier observatoire de la dette mené par l'organisme Finance active fait apparaître un écart très favorable par rapport aux Départements de même strate dont le taux moyen de dette s'établissait à 1,86 % en 2020 contre 1,06 % pour le Département de l'Aude.

L'endettement à fin 2022 progresserait de 14 M€ pour s'établir à 242 M€. En cohérence avec l'évolution du programme d'investissement, le recours à l'emprunt sera progressivement ajusté à l'avenir pour atteindre une stabilité de la dette.

La capacité de désendettement (ratio qui exprime le nombre d'années nécessaires à l'extinction de la dette si la collectivité y consacrait la totalité de son autofinancement annuel) s'améliore fortement pour s'établir à 3,12 ans en 2021 contre 5,06 ans en 2020.

Cette amélioration résulte de la forte progression de l'autofinancement en 2021. Il faut mesurer que notre solvabilité s'est renforcée alors que dans le même temps, notre stock de dette a progressé.

En 2022, la capacité de désendettement s'établirait à 6,11 ans ce qui est à distance du plafond fixé pour les Départements à 10 ans, avec un 1^{er} seuil de vigilance à 8 ans.

La durée de vie résiduelle (qui représente la durée restant avant l'extinction totale de la dette) s'élève à 13 ans et 3 mois, en progression de 2 mois par rapport à 2020.

Au regard de l'ambition du programme d'investissement, le budget 2022 repose sur une prévision de mobilisation de l'emprunt à 37 M€ dont 7 M€ de restes à réaliser. Le Département remboursera une annuité en capital de 22,6 M€ sur l'exercice.

6. Des budgets annexes

Le budget principal est complété, en application de la réglementation, par 4 budgets annexes. Aucun d'entre eux ne comporte de dette. Les principes guidant la préparation du budget, en particulier la rigueur de gestion, s'appliquent à chacun d'eux bien qu'il existe pour certains des enjeux spécifiques, en particulier pour le budget annexe de la Structure accueil enfance (SAE).

Deux budgets annexes sont rattachés à la mission Environnement et prévention des risques.

Le 1^{er} budget est le **Laboratoire départemental d'analyse** en augmentation de 0,6 M€ par rapport au budget 2021 pour se hisser à 2,4 M€.

En fonctionnement, les crédits relatifs aux ressources humaines sont stables pour s'établir à 1,12 M€. Les autres crédits de fonctionnement, notamment ceux en lien avec l'activité du laboratoire vétérinaire, sont identiques à 2021 (0,3 M€).

En investissement, les crédits sont augmentés de 0,25 M€ par rapport au budget 2021 pour financer les travaux d'aménagement de locaux techniques pour le personnel (0,1 M€) et le renouvellement du matériel technique et informatique (0,25 M€). La subvention d'équilibre en provenance du budget principal est par conséquent en augmentation (+ 0,3 M€) pour s'établir à 1,5 M€.

Une AP est sollicitée pour un montant de 0,5 M€ répartie sur 2 ans pour l'acquisition de matériel et d'outillage technique dans des méthodes séparatives permettant notamment l'analyse de perturbateurs endocriniens dans la cadre du suivi de la qualité des eaux. Cet investissement interviendrait en soutien à l'agriculture et aux professionnels des métiers de l'eau.

Le 2nd budget annexe est celui du **Service d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement** (SATESE) en très légère baisse de 0,02 M€ pour s'établir à 1,17 M€.

La section de fonctionnement relative à l'activité du SATESE est stable. La section d'investissement, hors crédits non affectés, est en baisse de 4 000 €. L'équilibre du budget annexe repose sur une participation du budget principal quasi identique à celle de 2021 soit 0,6 M€.

Sur ce budget, une AP est sollicitée à hauteur de 0,03 M€ pour l'acquisition de matériel de transport.

Le 3^{ème} budget annexe regroupe les activités du **Parc départemental et du laboratoire routier**, rattaché à la mission Réseau routier mobilité. Il s'élève en 2022 à 12,1 M€ soit une diminution de 0,1 M€.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont stables à hauteur de 6,5 M€, traduisant une maîtrise des charges courantes. Les dépenses d'investissement se situent à 4,6 M€, dont 1 M€ pour

l'acquisition de matériel roulant, 0,1 M€ pour l'outillage, 0,3 M€ pour divers travaux sur le patrimoine immobilier et 3,2 M€ inscrits en réserves.

L'équilibre de budget repose sur une participation du budget principal quasiment identique à celle de 2021 soit 0,6 M€ (+ 0,02 M€).

Enfin, le budget annexe de **Structure Accueil Enfance (SAE)** est rattaché à la mission Enfance famille. Il a été créé au 1^{er} janvier 2015 sur la base d'une réglementation budgétaire et comptable spécifique aux établissements sociaux et médico-sociaux.

Sur la section d'exploitation, le budget connaît une diminution de 0,32 M€ pour s'établir à 7,2 M€. La baisse se porte sur les dépenses courantes et de gestion patrimoniale, cependant que les dépenses d'activité augmentent légèrement. Les charges de ressources humaines restent stables en lien avec la réorganisation des structures et la stabilisation des effectifs.

La section d'investissement est concernée par un projet d'amélioration de l'accueil des enfants à la SAE, et des achats d'équipements (mobilier, informatique, électroménager et véhicules), pour un montant global de 1,1 M€.

Afin d'équilibrer le budget de la Structure Accueil Enfance, la dotation globale de fonctionnement versée par le budget principal s'établirait à 5,5 M€. Une subvention en section d'investissement est également à verser sur ce budget, pour un montant de 1,1 M€, en cohérence avec le projet d'amélioration de l'accueil et les achats d'équipements.

7. Conclusion

Je vous propose donc de construire le budget 2022 autour de ces engagements forts et clairs qui feront que notre Département :

- Sera toujours le garant des solidarités humaines,
- Continuera d'être un acteur de proximité pour les territoires et ses habitants,
- Sera au cœur de la transition écologique,
- Participera à l'activité économique créatrice d'emplois à travers le maintien d'un haut niveau d'investissement public,
- Tout en veillant à la bonne gestion de la collectivité et aux conditions de travail de ses agents.

Je vous invite désormais à débattre de ces orientations

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragé

Votants	Pour	Contre	
36	36	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Publié le
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 15 mars 2022

Dossier n° 11

Objet de l'affaire : Rapport sur les orientations générales du budget pour 2022

VU le code général des collectivités territoriales, disposant en son article L3312-1 que l'Assemblée départementale doit débattre des orientations générales à mettre en œuvre à travers le budget 2022,

VU l'avis de la commission ressources,

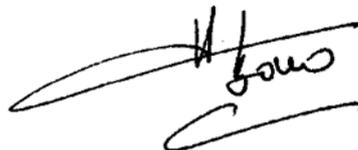
VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

PREND ACTE de la présentation du rapport sur les orientations générales du budget pour 2022 ci-joint.

**La Présidente du Conseil départemental,
P/la Présidente et par délégation,**



Hervé Baro

RAPPORT N°11

Pôle ressources
Direction des finances
Commission ressources

Session du 15 mars 2022
Rapport sur les orientations générales du budget pour 2022

Mesdames, Messieurs,

Le débat d'orientations budgétaires qui s'ouvre dans le cadre de cette session est un moment essentiel et particulier pour notre collectivité.

Essentiel tout d'abord, parce que c'est le moment où il nous revient de traduire budgétairement les choix politiques qui sont les nôtres et donc de nous donner les moyens d'agir selon les priorités que nous nous fixerons. Nos échanges doivent ainsi permettre de finaliser la construction du budget, qui sera présenté lors du conseil départemental du mois d'avril.

Par ailleurs, il s'agit de notre premier DOB après les élections de juin dernier. A cet égard, il doit refléter les engagements pris dans le cadre du projet politique que proposait la majorité départementale et que les Audoises et Audois ont retenu. C'est une lourde responsabilité au regard des enjeux pour le territoire et ses habitants. Nous ne pouvons manquer le rendez-vous que nous avons fixé.

En la matière, nous devons donc assurer :

- La continuité des projets et actions structurantes précédemment engagés,
- L'adaptation de projets ou actions existants pour répondre aux défis que l'Aude doit relever,
- La mise en œuvre de nouvelles mesures pour aller plus loin encore.

Particulier enfin parce qu'il s'agit, comme à chaque fois, de résoudre une équation toujours complexe entre les recettes et les dépenses, entre les dépenses de fonctionnement et d'investissement, entre les réponses à court terme et celles à long terme, avec des recettes qui, malgré leur dynamisme réel pour notre Département, n'en sont pas moins contraintes.

J'ajoute que nous sommes aussi garants de la bonne gestion de la collectivité.

Nous aurons l'occasion de revenir précisément sur les constats et orientations retenues.

Je retiens pour ma part que les prévisions budgétaires pour 2022 nous permettent d'être résolument volontaristes puisque nos recettes, notamment les DMTO, ont fortement progressé et que la reprise qu'on nous annonce et que nous espérons tous, devrait avoir des conséquences positives sur nos recettes à venir (via l'augmentation des recettes de TVA notamment).

Il est néanmoins nécessaire de conserver une certaine prudence dans nos projections car il reste encore des incertitudes : évolution des recettes et notamment des DMTO, crise sanitaire, décisions de l'Etat post élections présidentielles, réforme de l'assurance chômage ...

Mais cette nécessaire prudence ne doit pas nous empêcher de mener notre projet ambitieux. Ainsi, conformément aux engagements que nous avons pris, en 2022 :

- Le Département sera toujours le garant des solidarités humaines,
- Le Département continuera d'être un acteur de proximité pour les territoires et ses habitants,
- Le Département sera au cœur de la transition écologique,
- Le Département veillera à la bonne gestion de ses moyens et aux conditions de travail de ses agents.

1- Le Département sera toujours le garant des solidarités humaines

Le Département de l'Aude, chef de file en matière de Solidarités humaines et territoriales, est l'acteur de référence de notre territoire. Il a toujours su, avec ses partenaires, se mobiliser autour de dispositifs existants et faire preuve d'une remarquable adaptation pour développer des politiques sociales et territoriales innovantes, aux bénéfices des audois.

Les interventions du Département dans le domaine des solidarités humaines concernent tant la protection maternelle et infantile (PMI), la protection de l'enfance, l'action sociale et l'insertion, que l'accompagnement des personnes en situation de handicap et des personnes âgées.

Elles font ainsi du Département la collectivité au soutien de tous les audois, à commencer par les plus vulnérables d'entre eux.

L'ensemble des objectifs formulés pour 2022 au titre des Solidarités humaines était au cœur du projet politique de la nouvelle majorité départementale « Être garant des solidarités humaines » :

- Protéger et agir en faveur de l'enfance
- Accompagner tous les usagers en s'appuyant sur la territorialisation
- Améliorer l'accès au soin et lutter contre la désertification médicale
- Agir pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap
- Conduire la politique d'habitat et de logement
- Rénover les pratiques d'accompagnement social et développer la prévention

En matière d'insertion sociale et professionnelle, le paiement de l'allocation RSA devrait représenter une charge encore importante pour la collectivité départementale (102,8 M€, soit + 3,9 M€ par rapport aux dépenses 2021), du fait notamment de l'impact de la réforme de l'assurance chômage.

L'action de la collectivité dans ce secteur sera :

- La poursuite de l'expérimentation du cumul RSA et revenus d'activité saisonnière en la développant sur de nouveaux secteurs « en tension » de main d'œuvre,
- Le développement d'une plateforme de rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi,
- La mise en œuvre d'une expérimentation de service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) pour lequel le Département de l'Aude a été lauréat suite à un appel à manifestation d'intérêt lancé par l'Etat.

Le Département souhaite enfin mobiliser tous les outils stratégiques ou financiers à disposition pour mener à bien ses ambitions.

En ce qui concerne l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, les dépenses s'élèveraient à 132,7 M€ en 2022, soit une hausse de 7,5 M€ par rapport au budget 2021.

Cette situation s'explique par :

- Les évolutions qui s'imposent à notre collectivité au regard de l'augmentation du nombre de bénéficiaires, des évolutions réglementaires ou de la contractualisation engagée (revalorisation salariale des personnels des SAAD associatifs, instauration d'un tarif plancher national à hauteur de 22€ par heure d'intervention pour les SAAD dispensant des prestations d'aide et d'accompagnement dans le cadre de plans d'aide APA et PCH, qu'ils soient habilités ou non à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale, ou encore la revalorisation du SMIC).
- La hausse du nombre de bénéficiaires (personnes âgées, personnes en situation de handicap).
- La politique volontariste du Département pour accompagner l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, au travers de la mise en œuvre d'initiatives innovantes. C'est ainsi le cas avec le lancement en 2022 d'une démarche de déploiement d'une maison départementale de l'autonomie (MDA) et la création d'une « école » des métiers de l'accompagnement de la perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap.

En matière de protection de l'enfance, les dépenses se maintiendraient autour de 50 M€.

Le Département mène en effet depuis de nombreuses années une politique de protection de l'enfance qu'il veut au plus près des besoins des publics accompagnés sur les territoires.

Elle s'inscrit aussi dans une stratégie sur le long terme, axée sur le développement de la prévention, telle qu'inscrite dans le schéma départemental des solidarités.

Le nouveau schéma des solidarités du Département de l'Aude (2021-2025) marque ainsi l'ambition de la collectivité de s'engager résolument, avec les partenaires concernés, dans une stratégie à visée préventive en faveur de la protection de l'enfance.

Afin de poursuivre cette démarche, la collectivité a souhaité s'inscrire dans la stratégie nationale de prévention et protection de l'enfance (SNPPE) portée par Adrien Taquet, secrétaire d'Etat à la protection de l'enfance.

Elle a par ailleurs décliné dans le contrat de prévention et de protection de l'enfance 2021-2022, les engagements réciproques et actions assorties d'objectifs mesurables et d'indicateurs de résultats entre l'Etat et le Département de l'Aude.

La collectivité continuera à inscrire résolument son action dans cet engagement.

2- Le Département continuera d'être un acteur de proximité pour les territoires et ses habitants

La loi NOTRe a conforté la compétence du Département en matière de solidarités et de cohésion territoriale sur le territoire départemental. Dans un département essentiellement rural et aux ressources financières contraintes, cet enjeu de solidarité et de partenariat entre collectivités est essentiel.

Le Département contribue fortement à soutenir l'investissement local sur l'ensemble du territoire audois. Il contribuera ainsi à hauteur de 17,1 M€ en 2022 pour les projets de rénovation et

de création d'équipements publics, d'aménagements structurants et de réseaux d'eau et d'assainissement portés par les communes et intercommunalités du territoire.

La priorité dans ce domaine, au-delà de l'impact économique et de services aux habitants, est d'accentuer l'impact du soutien du Département en matière de transition écologique.

Ainsi, nous souhaitons mettre en place l'éco-conditionnalité de nos aides permettant d'avoir un véritable effet levier sur la prise en compte des enjeux environnementaux dans l'investissement public. Cette priorité politique sera mise en place de manière progressive.

En matière de grands projets d'investissement, le Département poursuit ses contributions aux grands projets d'équipement de son territoire, conformément à ses engagements partenariaux : Port La Nouvelle, aéroport de Carcassonne, Ligne à grande vitesse Montpellier - Perpignan et bien sûr le déploiement du Très Haut Débit sur le territoire audois. Sur ce projet, 2022 constitue la dernière année de financement de la phase 1 (sur laquelle le Département s'était engagé à hauteur de 23 M€) et l'ouverture d'une autorisation de programme à hauteur de 12 M€ pour la phase 2, qui doit permettre une couverture quasi-totale du territoire et qui impactera notre budget à compter de 2023 et sur 5 ans (2,4 M€ par an).

Au-delà des infrastructures, le travail sur le schéma des usages numériques sera relancé en 2022 afin de développer des usages au bénéfice des habitants et des territoires de l'Aude et de coordonner les actions en matière de lutte contre l'exclusion numérique.

Le Département poursuivra son plan d'investissement dans les collèges audois (15,3 M€ en 2022), avec notamment des projets importants de rénovation thermique, de renouvellement de systèmes de chauffage ou de restructuration de la restauration scolaire. En 2022, il s'agira notamment d'achever ou d'engager les opérations majeures suivantes : la restauration du collège du Bastion à Carcassonne, l'extension du collège Jean-Baptiste Bieules à Couiza, la réhabilitation du collège Victor Hugo à Narbonne, la reconstruction du collège Alain de Carcassonne qui constituera le plus gros investissement de la collectivité sur le mandat (22,4 M€) et pèsera fortement sur les exercices budgétaires 2022 et 2023.

Des projets photovoltaïques seront mis à l'étude (impact, rentabilité ...) afin de développer la production d'énergies renouvelables sur ce patrimoine départemental, un effort particulier sera porté sur le renouvellement des réseaux, du parc informatique et le développement de l'équipement numérique des collèges.

Enfin, engagement fort de la collectivité, mené en parallèle de la démarche de promotion d'une alimentation locale et de qualité pour tous, le travail sur la mise en œuvre d'une tarification sociale et unique dans les restaurants scolaires du Département sera engagé en 2022 pour une mise en œuvre prévue en 2023.

L'accompagnement de projets culturels et sportifs menés sur le territoire audois sera poursuivi et renforcé. La Bibliothèque départementale de l'Aude s'engagera cette année dans l'écriture d'un schéma de développement de la lecture publique permettant de renouveler ses missions de soutien et ses liens sur l'ensemble du territoire audois.

Le Département portera en 2022, en copilotage avec l'Etat, la réécriture du SDAASAP, schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics (services publics, mais également services du quotidien), qui doit nous permettre de travailler avec l'ensemble des territoires et des partenaires sur ces enjeux et réinterroger notre politique d'aménagement du territoire et de services à la population, en fixant des priorités pour le mandat.

Sur ce dossier, comme sur l'ensemble des politiques du Département, un axe fort de notre action sera la **consultation et l'association des habitants aux sujets et aux projets qui les**

concernent. Cette question sera posée dans l'ensemble de nos domaines d'intervention avec des méthodes diversifiées permettant de toucher des habitants habituellement éloignés des cercles de réflexion et de décision, et ainsi renouveler et enrichir le débat démocratique.

Fort du bilan du 1^{er} budget participatif qui a permis d'accompagner 33 projets sur des thématiques et des territoires très diversifiés, un 2^{ème} budget participatif sera lancé en 2022 (la programmation financière des projets interviendra en 2023).

3- Le Département sera au cœur de la transition écologique

Nous souhaitons renforcer l'attractivité de notre territoire en construisant avec les audois un département résilient face aux enjeux climatiques et porteur de fortes valeurs identitaires qui nous font aimer l'Aude en toutes saisons et où chacun puisse s'y épanouir grâce à une qualité de vie assise sur nos nombreux atouts environnementaux et patrimoniaux.

Ce ROB met en lumière les grands axes des politiques qui participent à cette ambition soit en prolongeant des actions déjà engagées, soit en s'impliquant sur de nouveaux projets.

S'agissant de notre politique de développement touristique autour du patrimoine, je citerai notamment :

- L'engagement des chantiers dits collectifs de l'Acte 2 du Pays Cathare, et qui sont principalement ciblés sur la maintenance et l'évolution de nos deux applications et les premières études sur les boutiques des sites pôles.
- Le soutien en investissement aux monuments des sites du Pays Cathare, au traitement de leurs abords afin de déployer une signature architecturale et paysagère, et aux projets de l'opération grand site (OGS) de la Cité de Carcassonne.
- L'appui à l'Association pour le patrimoine mondial UNESCO, afin d'avancer dans notre candidature en finalisant son plan de gestion par une campagne de relevés architecturaux des 8 sites concernés, ainsi qu'une modélisation 3D du bien et la rédaction du dossier à présenter à l'UNESCO.
- Sans oublier notre participation renforcée à l'ADT, pour lui permettre de faire rayonner notre territoire dans diverses manifestations nationales et l'accompagner dans la révision de sa stratégie de développement touristique.

S'agissant des enjeux de mobilités, nous :

- Elaborerons un schéma des mobilités qui permettra de mieux cibler et prioriser notre appui aux territoires en la matière ainsi que le renouvellement du schéma des pistes cyclables qui y sera intégré. La réflexion sur l'usage des infrastructures se poursuivra notamment avec le déploiement de nouvelles fonctionnalités de notre plateforme de covoiturage Mobil' Aude.
- Poursuivrons l'entretien de notre réseau de routes départementales et de ses ouvrages d'art ainsi que l'achèvement des opérations de reconstruction suite aux inondations de 2018 avec notamment la reconstruction du pont de la RD118 à Villegailhenc.
- Débuterons de nouvelles opérations.

- Finaliserons le 1^{er} tronçon de la véloroute du Canal du Midi entre Argens et Argeliers, de la voie verte entre Bram et Lavelanet et engagerons la mise en cyclabilité du tronçon de la véloroute du Canal du midi de Homps jusqu'au seuil de Naurouze.

La politique de l'eau se traduira notamment par la poursuite de notre assistance technique aux communes dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement, le maintien de notre engagement auprès du SMMAR pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations ; ou encore de l'appui aux projets d'hydraulique agricole afin de réduire les consommations et de développer des réseaux sur des ressources sécurisées.

La politique des circuits courts, du soutien à une agriculture à haute valeur ajoutée et respectueuse de l'environnement ainsi que la reconnaissance de notre marque de qualité territoriale Pays Cathare® demeurent des axes forts de nos orientations dans ce domaine. En plus du soutien aux organisations professionnelles agricoles et à leurs représentants au sein de la Chambre d'agriculture, nous mettrons en œuvre notamment les premières actions de notre Plan Alimentaire Territorial.

L'aménagement foncier qui permet de restructurer le foncier agricole et forestier accompagnera cette année un projet emblématique intercommunal sur le Pays de Sault notamment. Il s'agira également de relancer une nouvelle dynamique avec tous les opérateurs de l'aménagement du territoire avec lesquels nous disposons de conventions afin de les amener sur le sujet de la résorption et réhabilitation des friches, y compris dans une logique de prévention des incendies.

La politique de préservation de la biodiversité, de la gestion des espaces naturels sensibles et la pratique des activités de plein nature sera marquée par l'engagement de la révision de cette stratégie dans une démarche participative et ouverte notamment aux acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable. Une nouvelle mission sera engagée pour renforcer l'insertion paysagère de tous nos projets et les marquer d'une signature qualitative de notre territoire.

La politique de développement des énergies renouvelables et de réduction des consommations. Il s'agira de poursuivre l'animation de notre schéma, notamment par notre soutien à la filière bois énergie, au déploiement sur l'ensemble du territoire de notre cadastre solaire et l'animation d'un nouveau Forum Accel'Air.

Notre implication aux côtés du CAUE, pour le conseil et l'orientation d'un public en situation de précarité énergétique sera maintenu et même renforcé. Enfin, afin de s'engager encore davantage dans la réduction des gaz à effet de serre, nous lancerons une étude visant à élaborer une stratégie bas carbone dans une démarche participative et citoyenne.

4- Le Département sera aussi attentif à la bonne gestion des moyens de la collectivité et aux conditions de travail des agents

Pour réussir l'ensemble des projets ou actions que nous portons, il faut des moyens adaptés. Donner les moyens, cela suppose d'avoir une vision partagée de l'existant et des perspectives à court et moyen terme.

Cette année sera donc celle de **l'élaboration de documents programmatiques** définissant notre stratégie de système d'information et de valorisation patrimoniale avec la rédaction d'un schéma directeur des systèmes d'information et d'un schéma directeur immobilier.

Dans l'attente, des projets d'envergure seront menés pour améliorer le service rendu au public et les conditions de travail des agents départementaux :

- Des opérations immobilières seront ainsi lancées en 2022 : relocalisation des services de la Maison départementale des solidarités de Carcassonne ouest, de celle de Narbonne ouest, opérations dans les Structures accueil enfance ou sur l'hôtel du Département.
- Des projets d'informatisation comme celui de l'aide sociale à l'enfance, du patrimoine, des ressources humaines ou le développement des outils de mobilité au bénéfice des agents dont les missions le nécessitent.

Donner les moyens c'est encore **recruter chaque fois que cela est nécessaire, pour répondre à des besoins conjoncturels ou structurels** (évolution des besoins, pilotage de nouveaux projets, nécessité de structurer l'organisation des services). Le dialogue de gestion instauré par la Direction des ressources humaines, qui interroge le besoin et qui responsabilise chaque directeur sur les effets des recrutements à venir sur la masse salariale a montré ses effets positifs. Il sera poursuivi par la mise en place d'une enveloppe budgétaire par DGA et direction pour le recrutement de renforts et de remplacements.

Enfin, donner les moyens, c'est aussi mettre les agents au cœur de nos attentions. Il ne peut y avoir de qualité du service public sans reconnaissance et sans qualité de vie au travail pour les agents qui y participent. Nous aurons l'occasion de nous y attarder dans un point spécifique de ce rapport.

Nous avons pris un certain nombre de décisions en 2021 en faveur des agents, qui étaient nécessaires : augmentation des ratios d'avancements de grade, revalorisation de la prime *intramuros*, indexation des agents contractuels sur les grilles indiciaires en vigueur, pérennisation d'agents, plan pour recruter 100 assistants familiaux sur 3 ans, augmentation du nombre de postes de volants pour assurer la continuité du service public, création de 30 postes ...

J'avais précisé par ailleurs que lors de l'année 2022 seraient engagées des négociations visant à la revalorisation de l'ensemble des agents de la collectivité. Ces mesures de revalorisation du régime indemnitaire seront mises en œuvre de 2022 à 2024 et se traduiront par une augmentation de la masse salariale. Elles sont permises par la dynamique de nos recettes, et notamment les DMTO.

Elles doivent permettre à la fois :

- D'améliorer le pouvoir d'achat des agents, de reconnaître leurs compétences et de favoriser l'attractivité de la collectivité employeur,
- De valoriser les responsabilités et mieux reconnaître l'investissement professionnel,
- Tout en veillant à l'équité et à l'égalité de traitement auxquels je suis, comme vous, très attachée.

Plan du rapport

1. <u>Le contexte</u>	10
1.1. <u>Une reprise de la croissance économique, mais des tensions inflationnistes</u>	10
1.2. <u>Rappel sur le cadre des finances publiques instauré par la loi de finances pour 2021</u>	12
1.3. <u>La loi de finances pour 2022 : statu quo sur le plan des dotations</u>	12
2. <u>Rétrospective et prospective financière</u>	13
2.1. <u>Vue d'ensemble sur la période 2017-2021</u>	13
2.2. <u>Une situation financière solide en 2021, malgré la crise sanitaire</u>	15
2.2.1. <u>Des recettes exceptionnelles de DMTO qui améliorent notre situation financière</u>	15
2.2.2. <u>Les éléments financiers marquants de l'exercice 2021</u>	16
2.2.3. <u>Un exercice 2021 marqué par la continuité de la crise sanitaire</u>	18
2.3. <u>Prospective financière 2022-2026</u>	21
3. <u>Les orientations en matière de fonctionnement pour 2022</u>	23
3.1. <u>Recettes de fonctionnement : une conjoncture favorable aux produits de la fiscalité indirecte</u>	23
3.2. <u>Une évolution soutenue de nos dépenses obligatoires, une maîtrise de nos charges de gestion courante</u>	27
3.3. <u>Une politique de ressources humaines en adéquation avec l'ambition du projet de mandat</u>	28
3.4. <u>Consolider notre autofinancement</u>	31
4. <u>Les orientations en matière d'investissement pour 2022</u>	32
4.1. <u>Des recettes propres d'investissement en hausse</u>	32
4.2. <u>Une politique d'investissement ambitieuse</u>	32
4.2.1. <u>Equipements départementaux</u>	33
4.2.2. <u>Subventions d'investissement</u>	35
5. <u>Maitriser notre endettement</u>	38
6. <u>Des budgets annexes</u>	39
7. <u>Conclusion</u>	41

1. Le contexte

1.1 Une reprise de la croissance économique, mais des tensions inflationnistes

La crise consécutive à la pandémie de COVID-19 est la conséquence d'un choc sanitaire externe. Elle ne résulte pas d'une crise interne au système économique, ou de l'épuisement d'un cycle, comme c'était le cas avec la crise financière de l'automne 2008.

En France, l'année 2021 a été marquée par le retour de la croissance économique. La levée progressive des contraintes sanitaires à partir du 2^{ème} trimestre et l'accélération de la campagne de vaccination ont permis une reprise de l'activité.

Selon la Banque de France, la croissance du produit intérieur brut réel (PIB en valeur ou à prix constant) atteindrait 6,3% en 2021, permettant à l'activité de revenir à son niveau d'avant crise.

Le PIB progresserait de 4% en 2022 (nous retenons les prévisions contenues dans la loi de finances pour 2022 ; ci-dessous). Cette perspective, dont le moteur principal est la consommation des ménages, est centrale à nos hypothèses de recettes, plus encore depuis la réforme fiscale de 2021 et le transfert au Département d'une fraction de la TVA nationale.

	% d'évolution		PIB base 100 en 2019	
	2021	2022	2021	2022
PIB en volume				
PLF 2022	+6,0%	+4,0%	97,7	101,6
Banque de France (Sept 2021)	+6,3%	+3,7%	97,9	101,6
OFCE (Sept 2021)	+6,3%	+4,0%	97,9	101,9
INSEE (Sept 2021)	+6,2%		97,9	
Com. Européenne (juillet 2021)	+6,0%	+4,2%	97,7	101,8
OCDE (mai 2021)	+5,8%	+4,0%	97,5	101,3

Source : FCL Gérer la Cité

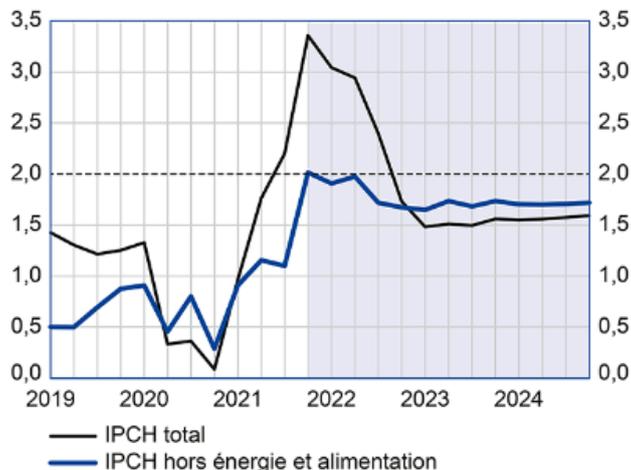
Toutefois, les pressions inflationnistes induites par l'envolée des prix de l'énergie, le ralentissement de l'investissement des entreprises consécutif aux difficultés d'approvisionnement et les aléas persistants sur la maîtrise de l'épidémie suscitent des inquiétudes sur la vitalité du rebond économique.

Dans ces conditions, les prévisions budgétaires pour 2022 intègrent une nécessaire marge de prudence sur les recettes de la TVA vis-à-vis de l'évolution nominale du PIB. Nos anticipations en matière de produit de TVA sont ramenées à 3%.

L'inflation pourrait ralentir progressivement cette année, après un pic à près de 3,5% en décembre 2021. D'après la Banque de France, l'inflation demeurerait à un niveau élevé sur l'exercice, pour s'établir entre 1,5% et 2% en décembre 2022.

Indice des prix à la consommation (ensemble hors tabac)

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2021, projections Banque de France sur fond bleuté.

Cette hausse de l'inflation pèserait sur les achats de matières premières et de produits manufacturés, notamment sur nos dépenses routières et bâtementaires. En 2021, la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) de l'Aude alertait sur l'impact du renchérissement des coûts des matériaux dans les contrats de la commande publique, et la nécessité de protéger les entreprises en généralisant les clauses de révision de prix.

La situation s'améliorerait sur le terrain de l'emploi, malgré les difficultés de remobilisation de la main d'œuvre après une interruption des activités. Le taux de chômage national passerait de 8,1% en 2021 à 7,9% 2022 (évolution de décembre à décembre).

Taux de chômage

(BIT, en % de la population active, France entière)



Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2021, projections Banque de France sur fond bleuté.

Le taux de chômage dans l'Aude se situe à 10,8% au 3^{ème} trimestre 2021, en baisse par rapport à 2018 (12,2%) et 2019 (11,4%), et en très légère hausse par rapport à 2020 (10,4%). Il se situe au-dessus de la moyenne pour l'Occitanie (9,5% au 3^{ème} trimestre 2021).

La prévision en matière de RSA tient compte de l'actualisation de la dépense à l'inflation et de l'impact de la réforme de l'assurance chômage. Cette réforme, en application depuis octobre 2021, est de nature à favoriser un basculement vers les minima sociaux du fait du relèvement de la durée d'affiliation nécessaire pour l'ouverture ou la recharge des droits à l'indemnisation chômage.

1.2 Rappel sur le cadre des finances publiques instauré par la loi de finances pour 2021

L'année 2021 a consacré la perte d'autonomie fiscale pour les départements, avec le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) au profit des communes qui perdaient dans le même temps la taxe d'habitation sur les résidences principales.

En compensation, les départements se sont vus transférer une fraction du produit net de la TVA. La dynamique de ce produit est déterminée par le niveau de taux appliqué, l'évolution de l'assiette de la TVA brute et les régimes de taxation comprenant des mesures dérogatoires.

La modification des taux et des régimes de taxation relève de décision au niveau de l'Etat, et l'évolution de l'assiette dépend du niveau de l'activité et de la structure de la consommation (donc de la croissance économique).

Les reversements de TVA aux collectivités sont établis en loi de finances sur des hypothèses de croissance (+ 4%, comme vu précédemment). Ces hypothèses sont corrigées en loi de finances rectificatives et les écarts constatés sur la conjoncture font l'objet d'une reprise l'année suivante.

Ce mécanisme de « reprise » introduit une fragilité structurelle pour les recettes des départements (à l'instar des gros écarts qui sont constatés lors des épisodes de crise majeure : 2009, 2012 et 2020) alors que nous faisons le constat que notre panier de recettes n'est pas adapté au profil de nos dépenses.

Nos recettes sont encore plus fortement corrélées à la conjoncture économique. Nos dépenses ont majoritairement un caractère rigide, sous le poids des allocations individuelles de solidarité et des participations obligatoires aux établissements. De plus, les charges de RSA sont susceptibles d'évoluer à la hausse en cas de récession économique.

Ces caractéristiques augmentent l'effet de ciseau dans le cas d'un retournement de conjoncture par rapport à la situation précédente ou le Département disposait, avec l'impôt sur le foncier bâti, d'une ressource en progression naturelle et résiliente.

1.3 La loi de finances pour 2022 : statu quo sur le plan des dotations

La loi de finances 2022 est la dernière de l'actuelle loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

a) Stabilité des dotations pour les départements

La dotation globale de fonctionnement (DGF) mise en répartition pour les départements sur 2022 est identique à 2021 soit 8,4 Mds € (après prise en compte des ajustements liés à la recentralisation du RSA dans le Département de la Réunion).

L'élément notable est l'absence en 2022 de prélèvement sur les « variables d'ajustement départementales », ce dispositif consistant à abonder la DGF par une ponction sur d'autres dotations bénéficiant aux départements (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et dotation pour transfert de compensation d'exonération de fiscalité locale).

En conséquence, le Département ne subira pas en 2022 de baisse sur les dotations « classiques » comme c'était le cas les années précédentes (au titre des variables d'ajustement départementales, également appelé « gage »).

b) Réforme de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID)

La DSID créée en 2019 remplace la dotation globale d'équipement et se compose de deux fractions :

-une fraction « projets » destinée au soutien de projets d'investissement des départements poursuivant un objectif de cohésion des territoires (77% du montant). Cette fraction est répartie sous forme d'enveloppes régionales calculées en fonction de la population, de la longueur de voirie et du nombre d'enfant âgés de 11 à 15 ans. Elle est attribuée aux départements par le préfet de région dans le cadre d'appels à projet.

-une fraction dite « péréquation », libre d'emploi, directement attribuée aux départements en fonction de critères péréquateurs (23% du montant).

La réforme contenue en loi de finances 2022 conduit à ce que les enveloppes régionales soient désormais gérées sur le mode de l'appel à projet. Elle rend nécessaire, pour le Département, de soumettre « plus » de projets d'investissements afin de conserver le bénéfice de son enveloppe « potentielle ».

La DSID, au plan national, voit son montant maintenu au même niveau que 2021 soit 212 M€.

2. Rétrospective et prospective financière

2.1 Vue d'ensemble sur la période 2017-2021

en Millions d'€	CA 2017	CA 2018	évolution / N-1	CA 2019	évolution / N-1	CA 2020	évolution / N-1	CA prev 2021	évolution / N-1
FONCTIONNEMENT									
Recettes réelles (hors résultat reporté)	481,6	491,4	9,8	505,5	14,1	513,4	8,0	548,3	34,83
% d'évolution		2,0%		2,9%		1,6%		6,8%	
Dépenses réelles	452,2	456,8	4,6	463,6	6,9	470,1	6,4	477,2	7,14
% d'évolution		1,0%		1,5%		1,4%		1,5%	
Autofinancement	29,4	34,6	5,2	41,8	7,2	43,4	1,5	71,04	27,68
INVESTISSEMENT									
Recettes réelles (hors emprunt)	23,0	34,9	11,9	19,8	-15,1	19,7	-0,1	18,7	-1,0
% d'évolution		51,6%		-43,3%		-0,5%		-5,2%	
Emprunt	30,0	35,0	5,0	35,0	0,0	37,1	2,1	30,1	-7,0
% d'évolution		16,7%		0,0%		6,0%		-18,8%	
Dépenses réelles	82,8	75,8	-7,0	80,1	4,3	72,3	-7,8	71,8	-0,6
% d'évolution		-8,4%		5,6%		-9,7%		-0,8%	

Les recettes de fonctionnement ont progressé en moyenne de 2,2% sur la période 2017-2020.

Jusqu'en 2019, les recettes bénéficient de la dynamique des bases sur le foncier bâti et de la stabilité des dotations de l'Etat (suite à l'arrêt des prélèvements pour le redressement des comptes publics à partir de 2018).

En 2020, dans le contexte de crise sanitaire, la croissance des produits est ramenée à un niveau plus faible, autour de 1,6%. Les recettes de DMTO, malgré des anticipations fortement baissières sur l'exercice, ont diminué de seulement 0,9 M€. Mais les DMTO ont fait mieux que résister, et le bond historique de ces recettes à 84 M€ en 2021, soit une progression de 37%, laisse à penser qu'un rattrapage a été opéré par les services de publicité foncière sur des transactions de biens conclues en 2020.

En 2021, les recettes de fonctionnement enregistrent une progression record de 6,8% grâce aux DMTO. La collectivité a également pu bénéficier, sur ce dernier exercice, de concours non récurrents de la part de l'Etat (notamment une subvention de 1,5 M€ destinée à nos actions de protection de l'enfance).

Les dépenses de fonctionnement ont évolué en hausse de 1,4% sur la période 2017-2021. Cette évolution peut être ramenée à 1,2% jusqu'en 2019, conformément au taux d'encadrement des dépenses du secteur public local fixé par l'Etat, une fois que l'on déduit les dépenses à caractère exceptionnelles qui n'entrent pas dans la règle de l'encadrement (par exemple, les réparations des dégâts causés sur le domaine routier durant l'épisode des gilets jaunes, ou les concours exceptionnels au SDIS).

En 2020, la crise sanitaire a entraîné des dépenses spécifiques supérieures aux économies qui ont pu être réalisées sur d'autres postes (par exemple, la baisse des indemnités de mission liées aux restrictions de déplacement, le report de certaines actions).

La progression modérée des dépenses en 2021 à 1,5%, soit un montant supplémentaire de 7,1 M€ par rapport à 2020, tient à la baisse du financement du RSA (- 2,1 M€) qui a permis d'atténuer l'accroissement des charges dans le domaine de l'autonomie et de l'aide sociale à l'enfance ainsi que les aides exceptionnelles allouées aux ménages et aux acteurs économiques, dans le contexte de la pandémie et de l'épisode de gel d'avril 2021.

Derrière ces tendances générales en dépense, le poste représenté par les allocations individuelles de solidarité (RSA, APA et PCH) affiche une progression plus dynamique. Elles augmentent en moyenne de 2,7% sur 2017-2021, soit un coût supplémentaire annuel de 4,2 M€. Le RSA, qui pèse pour 60% de ce poste, tire la moyenne à la baisse du fait de la diminution de la dépense de l'allocation en 2021. Cet élément permet d'amortir une tendance nettement haussière sur l'APA et la PCH, respectivement à 5% et 8%.

Les dépenses de rémunération du personnel se situent également au-dessus de la moyenne des dépenses, et évoluent en phase avec les recettes soit une hausse tendancielle de 2,2% sur la période 2017-2021. Il convient de préciser que la masse salariale repose en partie sur un élément structurel, le Glissement - Vieillesse - Technicité (indicateur de mesure du coût des avancements de carrières, de l'ancienneté et de la qualification des effectifs) qui oscille entre 1% et 1,3% sur la période. L'évolution de ces dépenses est également conditionnée aux épisodes de recrutement.

En matière d'investissement, l'évolution des dépenses est plus cyclique.

Si l'année 2017 a été marquée par d'importantes dépenses de subvention, dont une tranche de financement sur le THD à hauteur de 4,5 M€, les événements climatiques, notamment les inondations de 2018, ont conjoncturellement affaibli la dynamique des investissements publics.

Plus récemment, la crise sanitaire a entraîné un ralentissement des opérations de construction et d'équipement, que ce soient les projets d'équipement départementaux ou les projets portés par des entités bénéficiaires de nos aides. Ainsi, les dépenses d'investissement en 2020 sont en baisse de 10% par rapport à 2019.

2.2 Une situation financière solide en 2021, malgré la crise sanitaire

2.2.1 Des recettes exceptionnelles de DMTO qui améliorent notre situation financière

L'exercice financier 2021 est inédit pour le Département avec une évolution des recettes de fonctionnement 4 fois supérieure à celle des dépenses de fonctionnement, alors que sur les dernières années, l'écart de tendance en faveur des recettes était de 1,5.

Le solde des recettes sur les dépenses c'est-à-dire la **capacité d'autofinancement brute s'apprécie de 63,5%** par rapport à 2020 **soit un autofinancement supplémentaire de 27,5M €**.

Le résultat financier global ou fonds de roulement s'élève à 84,04 M€ au terme de l'exercice 2021, **en progression de 25 M€**.

La capacité de désendettement est ramenée à 3,12 ans en 2021 contre 5,06 ans en 2020. Cette amélioration significative du ratio tient à la progression de l'autofinancement sur l'exercice.

FONCTIONNEMENT 2021		
Recettes réelles de fonctionnement <i>(hors produits de cessions)</i>	548,12 M€	+ 34,7 M€ / 2020
Dépenses réelles de fonctionnement	477,21 M€	+ 7,1 M€ / 2020
Autofinancement	70,9 M€	+ 27,5 M€ / 2020
<i>Un autofinancement record sur l'exercice, lié aux recettes exceptionnelles de DMTO</i>		
INVESTISSEMENT 2021		
Recettes réelles d'investissement <i>(hors emprunt)</i>	18,7 M€	- 1,02 M€ / 2020
Emprunt	30,13 M€	- 6,96 M€ / 2020
Dépenses réelles d'investissement	94,83 M€	+ 2,19 M€ / 2020
<i>dont :</i>		
Equipements départementaux	46,59 M€	- 4,06 M€ / 2020
Subventions d'investissement	25,19 M€	+ 3,49 M€ / 2020
EQUILIBRE FINANCIER 2021		
Fonds de roulement (réserves)	84,04 M€	+ 25 M€ / 2020
<i>Des marges de manœuvres pour amortir un retournement de conjoncture et poursuivre notre politique d'investissement volontariste et ambitieuse</i>		

L'ampleur de ce résultat a principalement pour origine un encaissement record des produits de DMTO sur l'exercice. Il confère à notre collectivité une solidité financière permettant de couvrir nos besoins récurrents de trésorerie à un niveau confortable, d'amortir les effets d'un retournement de conjoncture sur nos finances, mais aussi de dégager des marges de manœuvres pour la mise en œuvre d'une programmation ambitieuse des investissements décidée par notre assemblée.

2.2.2 Les éléments financiers marquants de l'exercice 2021

Le compte administratif et le compte de gestion relatifs à l'exercice 2021 seront présentés à la session de l'assemblée départementale du 14 avril prochain. Les données d'exécution, exposées ci-après, précèdent l'arrêté des comptes mais s'en rapprochent avec un haut degré de fiabilité.

Les **recettes réelles de fonctionnement** (hors produits de cession des actifs) s'établissent à 548,1 M€ en hausse de 34,7 M€ par rapport à 2020.

Il convient de rappeler, ici encore, le changement de périmètre dans la composition des ressources du Département consécutif à la réforme fiscale de 2021. La part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est remplacée par une fraction de la TVA nationale. En conséquence de cette réforme, le poids de la fiscalité directe locale est ramené à 7 % contre 31% dans l'ancien panier de recettes.

Le produit de la fiscalité directe locale, à 38,6 M€ en 2021, comprend les impôts de production (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, pour 15,7 M€) et le reversement au Département d'une part des frais de gestion collectés sur la TFPB destinés au financement des allocations individuelles de solidarité (11,3 M€).

Une autre composante de la fiscalité directe, le versement au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), qui est une compensation résultant de la suppression de la taxe professionnelle en 2011, a un montant figé à 10 ,2 M€.

La part constituée de la fiscalité indirecte augmente à proportion de ce qui précède, et procure désormais les deux tiers de nos produits récurrents.

Le produit de TVA, désormais la principale ressource de la collectivité, s'établit à 128,7 M€ en 2021. Il progresse de 3,6% par rapport au montant de la TFPB perçue en 2020 (+ 4,4 M€). La performance est à mettre en regard de l'évolution annuelle des bases sur le foncier bâti, autour de 2,2% sur 2018-2020.

Les DMTO occupent le 2nd poste de la fiscalité indirecte, mais aussi le plus dynamique. Les recettes augmentent de 37% en 2021, soit un revenu complémentaire de 22,6 M€.

La fraction départementale de la taxe spéciale sur les conventions d'assurances (TSCA) occupe le 3^{ème} poste de la fiscalité. Cette taxe appliquée sur les contrats d'assurance a une évolution erratique mais orientée à la hausse. Elle s'apprécie de 5,4% en 2021, soit un revenu supplémentaire de 3,4 M€.

Les autres faits notables en matière de fiscalité indirecte concernent :

- Le repli du fonds globalisé de péréquation des DMTO (- 1,3 M€), du fait de la chute de ces recettes au plan national en 2020, entraînant mécaniquement une baisse du rendement du fonds.
- Une diminution sur la taxe d'aménagement (- 0,8 M€), à mettre en regard d'une hausse sensible du produit en 2020.

Il est utile d'évoquer un changement dans les modalités de perception de la taxe d'aménagement qui entrera en application le 1^{er} janvier 2023. A cette date, le fait déclencheur du paiement de la taxe ne sera plus la demande d'autorisation d'urbanisme mais la déclaration d'achèvement des travaux. Cette transition conduit à anticiper une baisse momentanée de nos recettes sur 2023.

Les dotations et participations de l'Etat sont en hausse (+ 2,4 M€, dont le fonds de stabilisation +1,3 M€), ainsi que les autres produits de fonctionnement (+ 2,08 M€).

Les **dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent à 477,2 M€ en 2021, en hausse de 7,1 M€ en raison principalement d'un accroissement des charges dans le domaine de l'aide sociale à l'enfance (+ 3,1 M€) et de l'autonomie (+ 3,2 M€).

La hausse sur la mission enfance et famille tient au renforcement des mesures de prise en charge physique, et subsidiairement aux actions de prévention et de lutte contre les addictions initiées dans le cadre de la stratégie de protection de l'enfance (convention Adrien Taquet).

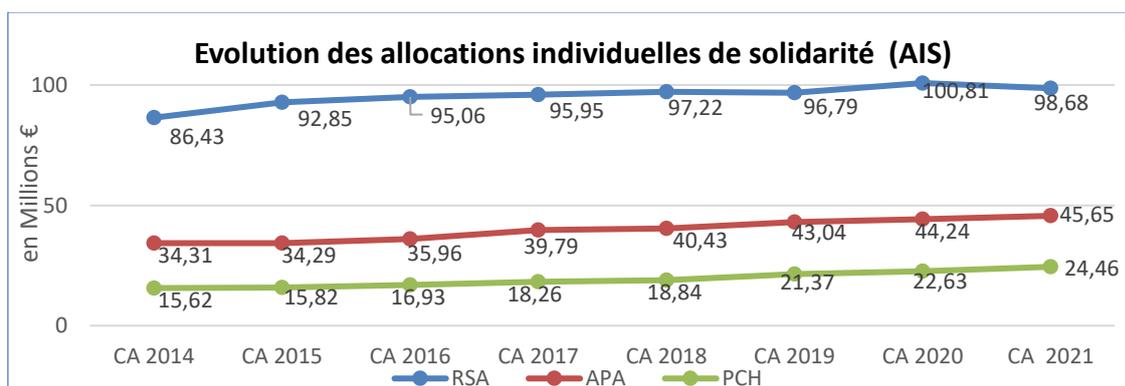
Dans le domaine de l'autonomie, la progression est différenciée entre le volet personnes âgées et le volet personnes handicapées, et résulte des mouvements suivants :

- Personnes âgées (+ 0,8 M€) : le relèvement sur l'APA (+ 1,6 M€) est compensé en partie par la diminution sur d'autres postes de dépenses.

- Personnes handicapées (+ 2,4 M€) : la hausse se répartit entre la PCH (+ 1,6 M€) et les frais d'hébergements des personnes handicapées (+ 0,6 M€).

Les dépenses d'allocation du RSA, en revanche, affichent une baisse de 2,1 M€ (soit - 2% par rapport à la dépense sur 2020) dans une conjoncture favorable à la reprise d'activité. Ce repli a été conforté par le report de la mise en application de la réforme de l'assurance chômage initialement prévue le 1^{er} juillet 2021.

La dynamique des allocations individuelles de solidarité (APA, PCH, RSA) est ramenée à 0,7%, contre 4% en 2020. Ce ralentissement global, sous le poids de la composante RSA, ne doit pas occulter une progression soutenue sur l'APA (3,2%) et une accélération forte sur la PCH (+ 8%).



La mission éducation a été impactée à la hausse (+ 0,3 M€) du fait du relèvement de la dotation de fonctionnement des collèges et des besoins en prestations de services liés au renforcement des protocoles sanitaires.

Sur la mission routes et mobilité, l'augmentation (+ 1,2 M€) est due à la prise en charge des transports pour les élèves et les étudiants en situation de handicap, correspondant à 30 nouveaux

élèves. Il convient de rappeler, sur ce point, que l'organisation et le financement des transports des élèves en situation de handicap est restée une compétence départementale.

Les charges de personnel se sont accrues de 2,2 M€, en lien avec les mesures de ressources humaines et les effets structurels (GVT). Cette partie fait l'objet d'un développement spécifique par la suite, dans le cadre des orientations pour 2022.

Les hausses de charges exposées ci-avant ont pu être compensées par une diminution sur les autres dépenses de gestion, notamment les dépenses de transfert (concours et subventions aux tiers, à l'exception des établissements et services médico-sociaux).

La progression globale des charges de fonctionnement est supérieure au montant des dépenses directement liées à la gestion de la crise sanitaire (ce point est développé par la suite).

Concernant **l'investissement**, les dépenses réelles incluant les mouvements financiers ont augmenté de 2,2 M€ ce qui porte le total de l'exercice à 94,8 M€ et un taux de réalisation de 84%, supérieur à celui de 2020 (82%).

La hausse s'explique par le remboursement auprès de l'Etat de l'avance forfaitaire des DMTO pour un montant de 1,2 M€ (avance versée en 2020 pour amortir la baisse des DMTO projetée du fait de la crise sanitaire) et par un accroissement de 1,5 M€ du remboursement du capital des emprunts.

Concernant les dépenses d'équipement direct (opérations en maîtrise d'ouvrage départementale et subventions), elles sont en légère diminution et s'élèvent à 71,7 M€ en 2021 contre 72,3 M€ en 2020. Toutefois, le taux de réalisation des dépenses en 2021 est relevé à 80% contre 78% en 2020.

Les dépenses en maîtrise d'ouvrage s'établissent à 46,6 M€ dont près de 10 M€ pour les collèges, 28 M€ pour les routes et 4,3 M€ avec les travaux de la voie verte et la véloroute du Canal du midi.

En matière de subventions, les réalisations se chiffrent à 25,2 M€, en hausse de 3,5 M€ par rapport à l'exercice 2020 (21,7 M€). On relève dans ce cadre le financement de projets structurants, dont le projet Aqua Domitia (2,4 M€), Port La Nouvelle (2,3 M€), le THD (1,8 M€), l'aide aux équipements communaux (4,4 M€, non inclus les financements consécutifs aux intempéries) ou encore les aides aux communes pour les infrastructures d'eau potable et d'assainissement (1,9 M€).

Ces investissements ont été financés pour partie par des recettes de subvention pour un montant de 18,7 M€ dont 8,2 M€ de FCTVA et 1,21 M€ au titre du dispositif « tempête Gloria » (Etat). L'emprunt a été mobilisé à hauteur de 30,13 M€, en diminution de 6,96 M€ par rapport à 2020.

2.2.3 Un exercice 2021 marqué par la continuité de la crise sanitaire

L'exercice 2021 a été marqué par la continuité des réponses apportées à la crise sanitaire. Le Département a poursuivi son soutien financier notamment pour les populations les plus fragiles au travers d'aides sociales (chèques alimentaires « Coup de Pouce », déplafonnement des fonds d'aide à la personne), de mesures de compensation de la sous activité en faveur des établissements et services médicaux sociaux, des concours au monde associatif avec le fonds de soutien exceptionnel, et l'accompagnement des acteurs économiques au travers du fonds L'OCCAL.

Il convient de préciser que les coûts relatifs au Covid comptabilisent, pour moitié, des charges qui n'ont pas un caractère supplémentaire par rapport à un financement normal de l'activité. C'est le cas de la mesure de maintien du financement aux établissements et services médico-sociaux, ces derniers n'ayant pas été « surfinancés » en raison du Covid, mais ils ont bénéficié d'une stabilité des financements départementaux malgré la baisse de leur activité, par dérogation aux règles de la tarification.

Dépenses en €	DEPENSES COVID 19 Année 2020	DEPENSES COVID 19 Année 2021	TOTAL DES DEPENSES COVID 2020 -2021
Investissement	414 181	275 029	689 209
FONDS L'OCCAL	150 000	96 000	246 000
MESURES D'ADAPTATION AU COVID (travaux, matériel, coordonnateur SPS)	260 431	175 418	435 849
AIDE A L'EQUIPEMENT DES ORGANISMES CARITATIFS	3 750	3 610	7 360
Fonctionnement	4 487 830	3 888 593	8 376 424
FRAIS DE NETTOYAGE ET EQUIPEMENTS	891 539	129 777	1 021 316
SOUTIEN AU TISSU ECONOMIQUE	1 333 361	325 812	1 659 173
AIDE EN MATIERE SOCIALE	1 491 243	2 890 491	4 381 734
SURCOUT INDUIT SUR LES CONTRATS DE LA COMMANDE PUBLIQUE	103 059	51 840	154 899
FRAIS GENERAUX	668 628	490 673	1 159 301
TOTAL FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT	4 902 011	4 163 622	9 065 633

Les dépenses liées à la crise sanitaire s'élèvent à 4,2 M€ en 2021 (dépenses d'investissement et de fonctionnement confondues). Pour rappel, ces dépenses se sont établies à 4,9 M€ en 2020.

Il convient de préciser que les dépenses de RSA ont connu une hausse importante de 4 M€ en 2020, du fait d'une augmentation du nombre de foyers bénéficiaires (+ 4,9%, soit 862 foyers supplémentaires en 2020) et des mesures conservatoires visant le maintien des droits des bénéficiaires et la levée des sanctions en application de l'ordonnance de mars 2020.

Le surcoût en matière de RSA imputable à la crise sanitaire a été estimé à 1,5 M€ en 2020, même s'il n'a pas été comptabilisé dans le bilan Covid de cet exercice. Un retournement de tendance s'est opéré en 2021 conduisant à une baisse des dépenses d'allocataires comme vu précédemment.

a) La contribution au fonds L'OCCAL

Le fonds d'intervention L'OCCAL a été institué par la Région en partenariat avec les départements et les EPCI pour accompagner la relance des secteurs du tourisme, du commerce et de l'artisanat. La contribution de la collectivité s'établit à 96 000 € pour les aides engagées en 2021 sous forme de subventions.

b) Les coûts liés aux aménagement bâtimentaires

Le Département a dû adapter ses locaux et ses équipements face à la crise (installation de lavabo à l'entrée des cantines dans les collèges, mise en place d'appareils pour la qualité de l'air dans les collèges) pour un montant de 152 162 €.

c) Le soutien au tissu économique

Une première mesure a concerné la prorogation du dispositif de soutien exceptionnel aux associations mis en place en 2020. Sur l'année 2021, 35 associations ont bénéficié de subventions dédiées à la couverture de leurs pertes économiques, pour un montant de 235 092€.

Une seconde mesure, également reconduite en 2021, s'est adressée aux gestionnaires des sites pôles du Pays Cathare. Le Département a participé dans ce cadre à la prise en charge du déficit d'exploitation de ces sites pour un montant de 80 000 €.

Enfin, des aides alimentaires ont été attribuées aux artisans et commerçants représentant un montant total de 10 720 €.

d) En matière sociale, le Département a déployé de nombreuses aides

Le Département s'est engagé à soutenir les audois(es) et les établissements au travers de différents dispositifs d'aides. Le règlement départemental d'aide sociale a été adapté pour soutenir les structures partenaires et les audois les plus vulnérables. Ces principales mesures sont :

- Le relèvement temporaire du plafond des aides sociales et des secours aux personnes (fonds d'action sociale territoriale, fonds d'aide aux jeunes, fonds unique logement) a représenté au titre des dépenses Covid un coût supplémentaire pour la collectivité de 59 139 €.

- Les chèques « Coup de Pouce » : des chèques d'accompagnement personnalisé ont été attribués aux collégiens boursiers (montant de 70 €) et aux étudiants boursiers (montant de 150 €). Cette mesure phare a donné lieu à une dépense globale de 389 680 € en 2021.

- Le prolongement des accueils provisoires des jeunes majeurs : en application des dispositions nationales, les accueils provisoires des jeunes majeurs ont été prolongés pour une dépense de 0,3 M€ (avec une compensation financière partielle pour les départements).

- Le soutien aux établissements et services médicaux sociaux (ESMS) : devant les difficultés rencontrées par les ESMS face à la baisse d'activité constatée sur la période de crise sanitaire, le Département a maintenu le niveau de son financement sur la base de l'activité du mois de janvier 2020. Le coût de cette mesure s'est élevé à 2,1 M€ pour 2021.

Parmi les autres dispositifs mis en œuvre sur la période, citons l'accompagnement à la vaccination des publics vulnérables pour un montant de 26 289 €.

e) Surcoûts sur les contrats de la commande publique

Dans le domaine du transport des élèves handicapés, l'annulation des bons de commande faisant suite à la fermeture des établissements scolaires a donné lieu à une indemnisation des entreprises de transports à hauteur de 51 840 €.

f) Matériels sanitaires, prestations et frais généraux

L'achat de masques en tissu, de masques chirurgicaux et de gels hydro alcooliques, pour l'ensemble du personnel et des sites départementaux, ont représenté une dépense de 0,13 M€.

Le Département a eu recours à des entreprises d'insertion pour l'entretien ménager dans les collèges afin de faire face à la gestion des absences et aux besoins complémentaires liés au protocole sanitaire. Le coût de ces prestations s'est élevé à 0,41 M€ en 2021.

En outre, lors du confinement d'avril 2021, certains assistants familiaux ont dû garder les enfants et n'ont pu prendre leurs congés. Ces derniers leurs ont été payés à hauteur de 70 377 €.

Une partie de ces dépenses liées au COVID bénéficient du mécanisme d'étalement des charges. Ce mécanisme permet de retraiter comptablement des dépenses de fonctionnement, exceptionnelles quant à leur nature et leur montant, en vue d'en lisser l'impact budgétaire sur plusieurs exercices.

Les dépenses amortissables au titre de ce mécanisme s'évaluent à 0,6 M€ en 2021 et concernent les achats de matériels sanitaires, les aides aux personnes et les contributions aux structures

résultant des effets de la crise. Le montant total des charges amortissables s'établit à 4,4 M€ pour la période 2020-2021.

2.3 Prospective financière 2022-2026

La stratégie financière pour 2022-2026 définit un point d'équilibre entre les objectifs du mandat et la préservation de la solvabilité financière dans un environnement contraint.

Cet environnement repose, d'une part, sur des éléments connus, d'autre part sur des projections :

-un paramètre connu est l'empreinte de la réforme fiscale de 2021. Elle accroît notre vulnérabilité dans la mesure où la majorité de nos recettes sont dépendantes de la conjoncture économique, alors qu'une part importante de nos dépenses, notamment le RSA, évoluent à la hausse en cas de récession.

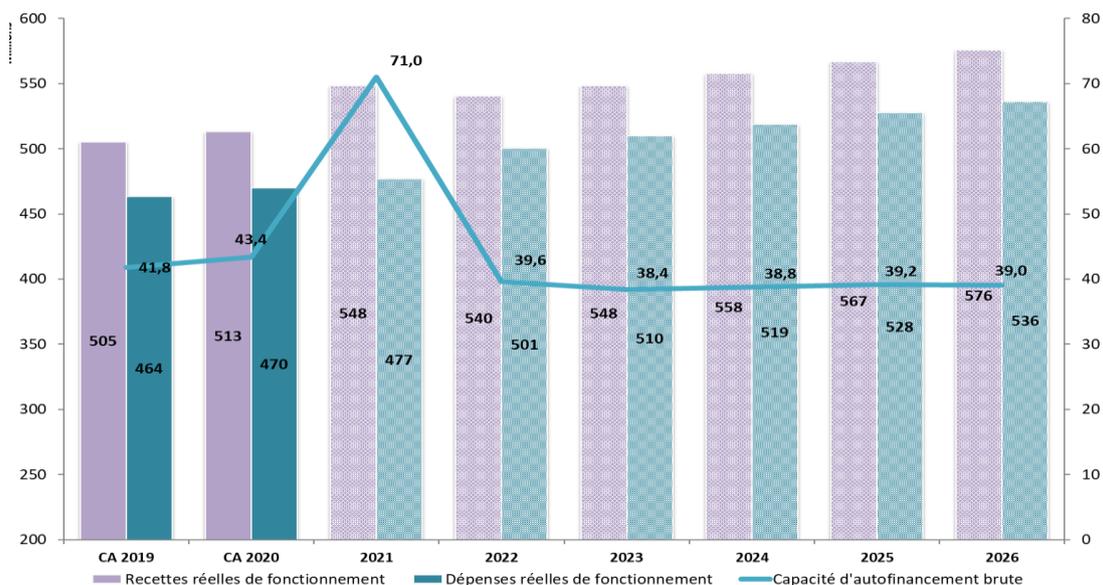
-les résurgences épidémiques et l'horizon incertain d'une sortie de crise, qui ne permet pas d'exclure une nouvelle génération de charges liées au COVID, et une prolongation des mesures de relance.

-les évolutions en matière de finances publiques, au terme de la loi de programmation de finances publiques 2018-2022, et la crainte d'un retour à la contribution des collectivités au redressement des comptes de l'Etat.

-la nécessité d'adapter nos réponses aux défis du vieillissement de la population et aux besoins dans le secteur de l'aide sociale à l'enfance, que ce soit en matière de dépenses d'intervention ou de renforcement de nos ressources humaines (dont le recrutement d'assistants familiaux).

-l'accélération des dépenses « exogènes », sous l'effet de mesures réglementaires (la revalorisation des salaires des métiers d'aide à domicile) ou consécutives à des épisodes climatiques (aides exceptionnelles, financement complémentaire au SDIS).

Prévision de recettes et de dépenses de fonctionnement

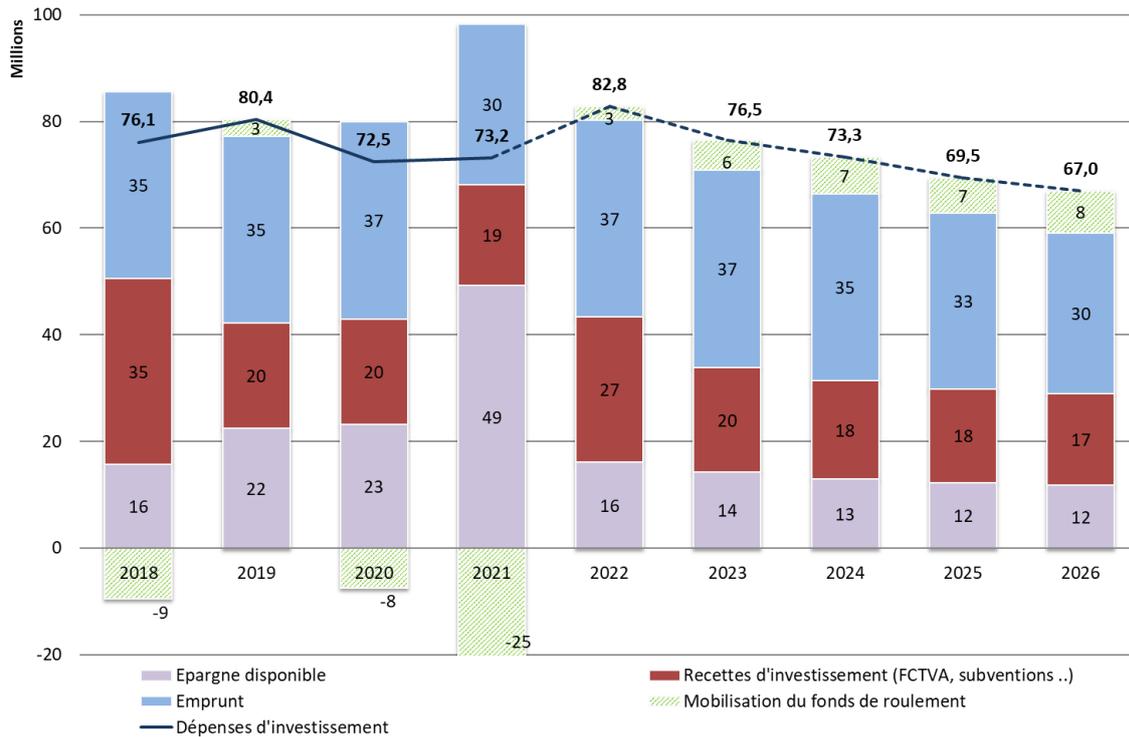


La prévision de recettes de fonctionnement tient compte, en 2022, d'un « effet de base » défavorable (lié aux encaissements records de DMTO en 2021). A partir de 2023, les recettes évolueraient à une moyenne de 1,6% soit un montant supplémentaire de 9 M€ par an. La dynamique repose sur la TVA, les DMTO et la TSCA qui totalisent plus de la moitié des ressources.

Les dépenses, après une hausse de 5% en 2022, se stabiliseraient autour de 1,7% par la suite. Cette évolution correspond à la moyenne sur la période 2017-2020.

L'épargne brute diminuerait un peu, pour se stabiliser à 39 M€. Le taux d'épargne brute se situerait à 7% qui est le seuil permettant à une collectivité de faire face à ses aléas.

Financement de l'investissement



Les possibilités de dépenses s'élèvent à 368 M€ sur le mandat. Il faut préciser que ce montant correspond aux prévisions de dépenses et non aux inscriptions budgétaires (on tient compte du taux de réalisation des crédits en investissements entre 80% et 85%).

Les inscriptions budgétaires s'élèveraient à 450 M€ ce qui est conforme aux propositions contenues dans le plan pluriannuel d'investissement (PPI). Cependant, si nous avons la capacité de « couvrir » le PPI, un lissage et un rééchelonnement des projets doit être réalisé sur ce dernier afin d'atténuer les « bosses » qui pourraient se former, notamment en 2023.

Sur la période 2022-2026, un prélèvement sur le fonds de roulement sera nécessaire pour financer les investissements. Ce prélèvement est rendu possible par le niveau des excédents constitués en 2020 et 2021.

La capacité de désendettement s'établirait à 6,11 ans en 2022 contre 3,12 ans en 2020. L'affaiblissement du ratio tient à la diminution de l'épargne brute prévisionnelle, après un exercice 2021 marqué par un autofinancement record.

3. Les orientations en matière de fonctionnement pour 2022

3.1 Recettes de fonctionnement : une conjoncture favorable aux produits de la fiscalité indirecte

D'un montant global de 539,4 M€, les recettes réelles de fonctionnement 2022 évolueraient à la hausse de 16,2 M€ par rapport au budget 2021. Cette tendance est intégralement soutenue par la fiscalité indirecte, dans la mesure où les autres postes de recettes sont prévus en diminution.

Prévisions d'inscriptions de recettes réelles de fonctionnement (M€)

(en M€)	Budget 2021	CA Prév 2021	ROB 2022
Fiscalité directe	38,3	38,6	37,6
<i>dont CVAE</i>	13,3	13,3	12,5
<i>dont Frais de Gestion taxe foncière PB - Péréquée</i>	11,3	11,3	11,2
<i>dont FNGIR</i>	10,2	10,2	10,2
Fiscalité indirecte	338,8	362,3	359,3
<i>dont Fraction de TVA compensatoire</i>	124,7	124,7	129,0
<i>dont DMTO</i>	63,0	83,8	75,0
<i>dont TSCA</i>	63,7	66,5	67,5
<i>dont TICPE</i>	54,3	54,7	54,3
Dotations et participations	108,9	108,0	105,7
APA <i>Allocation personnes âgées</i>	19,9	19,7	19,9
Autres produits de fonctionnement	17,3	19,6	16,9
Recettes réelles fonctionnement	523,2	548,2	539,4

La construction du budget pour 2022 repose sur les éléments suivants :

- Les **impositions directes** reculent de 0,8 M€ pour s'établir à 37,6 M€.

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) enregistrera une baisse de 0,8 M€, pour être ramenée à 12,5 M€, selon l'estimation donnée par les services fiscaux. Elle résulte de la dégradation des résultats économiques des entreprises en 2020 et du mécanisme de reversement différé de cet impôt. En année n, l'Etat reverse aux collectivités la CVAE acquittée par les entreprises en année n-1, qui elle-même correspond à leur situation de l'année n-2.

Le décalage temporel dans la perception de la CVAE conduira à un rattrapage sur l'exercice 2023, consécutif à la reprise économique en 2021.

Les frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties sont prévus en légère baisse (11,2 M€ contre 11,3 M€ en 2021), du fait des réductions d'impôt foncier consenties aux entreprises industrielles par la loi de finances pour 2021 (réduction de moitié de la valeur locative des établissements industriels).

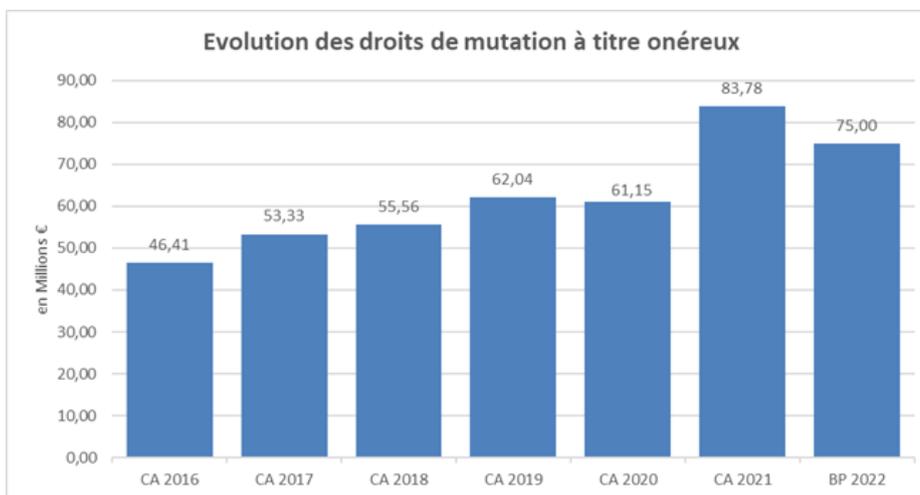
Le produit de l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) évoluerait sur la base de l'inflation (1,5%) pour s'établir à 2,5 M€. Le futur de cet impôt économique soulève des incertitudes, dans le cadre de la réforme demandée par les entreprises de réseaux.

- Le produit de la **fiscalité indirecte** est attendu à 359,3 M€. Il augmenterait de 20,5 M€ par rapport aux inscriptions budgétaires 2021.

Le produit net de la TVA reversée au Département gagnerait 4,4 M€ pour s'établir à 129 M€, dans le sillage de la croissance économique. A cette enveloppe s'ajoute une fraction supplémentaire de

TVA, répartie entre les départements selon des critères de ressources et de charge. Pour notre collectivité, cette fraction supplémentaire donne lieu à une prévision identique à la somme perçue en 2021 soit 4 M€.

Notre prévision de DMTO est de 75 M€ après un produit record à près de 84 M€ l'an dernier. Cette projection, en diminution par rapport au résultat 2021, est liée à la nécessaire prise en compte d'un « effet report » de 2020 sur 2021.



Cette hypothèse de recette apparaît à la fois réaliste et prudente. Le marché immobilier audois est dynamique et bénéficie de l'évolution des comportements d'achat résultant de la crise sanitaire et de l'émergence du télétravail, qui tendent à privilégier les zones périurbaines et les territoires ruraux. En outre, si les tensions inflationnistes peuvent conduire à un resserrement du crédit bancaire à l'avenir, et donc à une incitation moins forte à l'achat de biens, la hausse des prix jouera également en faveur d'un élargissement de l'assiette de la taxe.

La recette du fonds de péréquation des DMTO est relevée de 0,7 M€ pour s'établir à 20,8 M€. La croissance des DMTO au plan national en 2021 se répercutera mécaniquement sur une amélioration du rendement du fonds.

La TSCA, bien qu'en progression sensible ces dernières années, présente une trajectoire irrégulière depuis 2016. Rappelons que la taxe comporte trois parts, respectivement une compensation résultant de la réforme de la taxe professionnelle (53%), une compensation consécutive aux transferts de compétences en matière de collèges et de voirie (35%) et une part résiduelle destinée au financement du SDIS (12%).



Au vu de ces variations, et en prenant en considération des éléments réglementaires susceptibles de diminuer l'impôt, comme l'exonération des véhicules électriques à partir de 2021, la prévision de TSCA se base sur une évolution prudente de 1,5% soit un montant de 67,5 M€ en 2022.

La taxe intérieure de consommation des produits énergétiques (TICPE) demeurerait stable autour de 54,3 M€. Rappelons que cette compensation historique du transfert de l'allocation RSA n'a jamais suivi le rythme de la dépense de RSA à la charge du Département.

Concernant la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), la projection est stable à 4,5 M€. Elle repose sur une anticipation à la baisse de la fiscalité, dans le cadre du bouclier tarifaire sur les prix de l'électricité et du gaz, compensée par une hausse tendancielle de la consommation.

Le produit de la taxe d'aménagement retrouverait sa « zone » habituelle autour de 4,1 M€, après un exercice 2021 en repli (3,5 M€). Cet impôt de production, comme indiqué plus haut, enregistrerait une perte conjoncturelle en 2023, lié à un différé d'encaissement de la taxe.

- Les **dotations et participations** s'élèveraient à 105,7 M€, en baisse de 3,2 M€.

La diminution tient à la fin des recettes allouées au titre du fonds de stabilisation (3,9 M€ en 2021). Ce fonds, créé par l'Etat sur la période 2019-2021, s'adressait aux départements confrontés à des difficultés sociodémographiques particulières.

La dotation globale de fonctionnement évolue légèrement sur sa part forfaitaire (+ 0,1 M€), calculée sur la base de la population, pour être portée à 68,4 M€.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), après une baisse continue depuis 2016, se stabilisera à 11,6 M€ du fait de la suspension en 2022 des prélèvements sur les dotations de l'Etat, au titre des « variables d'ajustement ».

Le concours de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) s'élèverait à 7,5 M€, soit un complément de 1,5 M€ venant du financement de la PCH au titre de la compensation de la revalorisation du tarif plancher national à 22 € pour l'aide à domicile des personnes handicapées.

Les concours particuliers de l'Etat au titre du fonds de lutte contre la pauvreté et du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) sont un peu diminués (1,4 M€ contre 1,6 M€ en 2021).

Les concours particuliers de l'Etat au titre de la stratégie de protection de l'enfance (convention Adrien Taquet) diminuent « facialement » de 0,5 M€ mais cela tient au calendrier particulier de versement de ces aides, qui prévoyaient un financement anticipé sur 2021.

Les compensations fiscales (3,8 M€) subiraient une nouvelle baisse (- 0,1 M€), le mécanisme prévoyant une diminution continue de ces compensations.

- Enfin, les **autres produits de fonctionnement** se situerait à 36,8 M€, en baisse de 0,4 M€

Les recouvrements au titre de l'aide sociale sont impactés à la baisse, pour partie, par la décision de la collectivité de supprimer l'obligation alimentaire à la charge des petits-enfants (- 0,2 M€), ainsi que par la limitation des indus APA (- 0,2 M€) liée à un meilleur contrôle de l'effectivité des prestations (mise en place des chèques autonomie pour l'emploi direct à partir de 2021).

La participation de la CNSA est attendue à 19,9 M€ dont 17,8 M€ au titre de l'APA, 0,7 M€ au titre de la revalorisation salariale des SAAD associatifs tarifés et 0,8 M€ issus de la compensation du tarif unique à 22 € pour l'aide à domicile pour les personnes âgées.

La prévision sur les produits divers (produits du domaine, recettes de loyers, vente de produits forestiers, remboursement de frais) et les indus de RSA est reconduite pour son montant habituel.

3.2 Une évolution soutenue de nos dépenses obligatoires, une maîtrise de nos charges de gestion courante

Les orientations budgétaires reposent sur une évolution raisonnable des dépenses de gestion autour de 3 %, et cette évolution, pour preuve de sa modération, est à mettre en regard d'une part de la dynamique des dépenses sociales non pilotables, d'autre part d'un redimensionnement de la masse salariale prenant en compte les effets des mesures évoquées en introduction du rapport : meilleur accès aux avancements de grade, revalorisation de la prime intramuros, indexation des agents contractuels sur les grilles indiciaires en vigueur, pérennisation d'agents, plan pour recruter 100 assistants familiaux sur trois ans, augmentation du nombre de postes volants pour assurer la continuité du service public et enfin la revalorisation du régime indemnitaire des agents.

Au global, les crédits affectés aux dépenses réelles de fonctionnement s'élèveraient à 508,3 M€, en progression de 14,7 M€ par rapport budget en 2021.

Prévisions d'inscriptions de dépenses réelles de fonctionnement (M€)

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET 2021	CA 2021 prév	ROB 2022
A Enfance Famille	47,6	47,5	49,5
B Action sociale et insertion	123,4	116,1	121,4
C Autonomie	125,2	123,9	132,7
D Education	8,1	7,4	8,0
E Culture et patrimoine	3,3	3,1	3,5
F Sport Jeunesse	2,6	2,3	2,7
G Environnement et prévention des risques	20,3	19,9	21,1
H Aménagement et attractivité du territoire	6,3	4,9	6,4
I Réseau routier et mobilité	11,9	11,6	11,7
K Administration générale	142,1	138,1	148,4
L Pilotage et coordination	2,9	2,5	2,9
Total général	493,6	477,2	508,3

La mission Enfance Famille est impactée par une hausse de 1,9 M€ dans le droit fil de la progression des enfants pris en charge comprenant notamment :

- La création de 18 nouvelles places dans les lieux de vie et d'accueil (+ 1,2 M€) ;
- Le financement de 100 nouvelles places d'intervention à domicile (+ 0,5 M€).

La mission Action sociale et insertion est prévue en baisse de 2,1 M€ pour se situer à 121,4 M€. A cela une raison principale : nous avons observé une diminution des dépenses d'allocations au titre du RSA en 2021. Dès lors, malgré la hausse envisagée en 2022, les crédits ouverts pour 2022 n'atteignent pas le niveau prévu au BP 2021.

La mission Autonomie augmenterait de 7,5 M€ portant le budget à 132,7 M€ avec une répartition différenciée entre le volet Personnes âgées (+ 5,5 M€) et le volet Personnes handicapées (+ 2 M€). La progression est liée notamment :

- A la hausse des crédits APA et PCH (3 M€ et 1,5 M€).
- A la revalorisation salariale des personnels des SAAD et à l'augmentation de 2% du point GIR (1,5 M€),
- A la création de places conjointes avec l'agence régionale de santé (1,6 M€).

Les crédits dédiés à **la mission Education** sont quasi stables par rapport à 2021 (8 M€).

Le budget de **la mission Culture et patrimoine** s'établit à 3,5 M€ en hausse de 0,2 M€, pour tenir compte de la contribution statutaire du Département à l'Etablissement public de coopération culturelle *Les Arts de lire* à l'abbaye de Lagrasse qui s'élève en année pleine à 0,25 M€.

Concernant **la mission Sport et jeunesse**, les enveloppes sont reconduites sur le programme sports et activités de pleine nature ainsi que sur le programme jeunesse.

Les crédits de **la mission environnement et prévention des risques** se situent à 21,1 M€ soit une progression 0,8 M€. La hausse s'explique principalement par l'évolution de la contribution au SDIS fixée par la convention d'objectifs avec l'établissement (+ 0,2 M€, soit 1,2%), et par le transfert sur cette mission de l'enveloppe dédiée aux secours aux personnes en cas d'épisode de calamité (0,4 M€ transférés depuis la mission Action sociale et insertion).

Pour mémoire, le concours global du Département au SDIS comprend, outre la contribution obligatoire (15,4 M€), une participation spécifique au fonctionnement de l'hélicoptère (0,35 M€) et un financement dédié au remboursement de la charge d'intérêt sur les emprunts des casernes (0,49 M€).

La mission Aménagement et attractivité du territoire, d'un montant de 6,4 M€, est quasi stable par rapport à 2021 (+ 0,1 M€). Les mesures financières en faveur de l'accompagnement des territoires sont notamment reconduites (dotations aux Maisons France Service, aides en faveur des professionnels médicaux et des candidats à la formation d'infirmier en pratique avancée, contractualisations territoriales).

Le budget consacré à **la mission Réseau routier et mobilité** augmente légèrement (+ 0,1 M€) par rapport aux consommations en 2021. Les crédits pour l'entretien des routes et des dépendances s'élèvent à 9,1 M€.

Les crédits de **la mission Administration générale** progressent de 6,3 M€ pour s'établir à 148,4 M€, du fait de l'augmentation du budget alloué aux ressources humaines (+ 6 M€).

Le budget de **la mission pilotage et coordination** est reconduit à l'identique soit 2,9 M€.

3.3. Une politique de ressources humaines en adéquation avec l'ambition du projet de mandat

La politique de ressources humaines vise à apporter les moyens indispensables à un service public départemental de qualité, à l'amélioration des conditions de travail et à la reconnaissance des compétences et de l'investissement des agents.

Cette politique vise à ajuster les effectifs aux besoins issus des nouveaux dispositifs. Il convient également de prendre en considération, les évolutions liées aux avancements de carrière, à l'augmentation du SMIC ...

- **Effectifs**

Fin 2021, le Département comptabilisait pour la mise en œuvre des différents services publics départementaux 2 581 agents, dont 1 942 agents titulaires, 188 agents contractuels sur emploi permanent, 97 agents contractuels sur emploi non permanents ou vacataires et 354 assistants familiaux.

Effectifs rémunérés (au 31/12)	2018	2019	2020	2021
	2 608	2 566	2 588	2 581
dont titulaires	1 947	1 975	1 956	1 942
dont contractuels	281	218	265	285
dont ASFAM	380	373	367	354

Les effectifs rémunérés baissent de 0,3% sur la période 2020-2021.

Les effectifs sont stables sur 2018-2021. Sur la même période, le nombre d'assistants familiaux a baissé (- 26). Ce constat, ajouté à l'augmentation constante des besoins d'accueils d'enfants, a amené la collectivité à engager à compter de 2022 une campagne de recrutement de 100 assistants familiaux sur 3 ans, soit une prévision d'embauche de 33 assistants familiaux cette année.

▪ Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel (budget principal et budgets annexes confondus) se sont élevées à 124,3 M€ en 2021. La masse salariale 2021 s'est établie à 113 M€.

Masse salariale* en €	2018	2019	Evol.	2020	Evol.	2021	Evol
Personnel hors ASFAM	92 850 797	93 738 750	1,0%	93 701 799	0,0%	95 830 771	2,3%
Assistants familiaux	16 891 007	17 494 903	3,6%	16 892 119	-3,4%	17 188 553	1,8%
Total	109 741 804	111 233 653	1,4%	110 593 918	-0,6%	113 019 324	2,2%

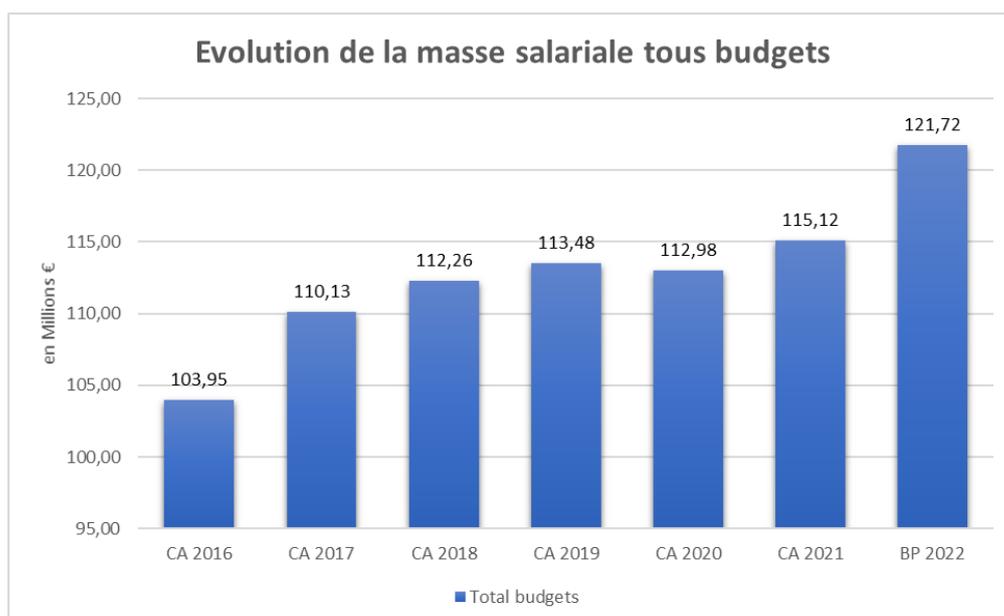
*hors de frais de déplacement et participation de l'employeur à la protection sociale

La collectivité intégrera dans son budget des revalorisations salariales : indexation des agents contractuels sur les grilles indiciaires en vigueur, reclassement des agents de catégorie C, augmentation du SMIC pour les contractuels et les ASFAM, augmentation des ratios d'avancements.

Une autre mesure de revalorisation concerne le relèvement du plafond de la prime intra-muros pour les agents exerçant des fonctions itinérantes. Cette prime passe de 210 € à 610 € pour prendre en compte les frais réellement exposés par les agents.

La prévision sur la masse salariale est évaluée à 121,72 M€ en 2022 (avec frais de déplacement et participation de l'employeur à la sécurité sociale). Elle progresserait de 5,7% soit un montant supplémentaire de 6,6 M€ par rapport à la dépense 2021.

Elle résulte des mesures de revalorisation salariale, des avancements de carrière et de la politique de recrutement des assistants familiaux, auxquels s'ajouteront les effets budgétaires des 15 postes permanents créés sur le dernier trimestre 2021.



**compris frais de déplacement et participation de l'employeur à la sécurité sociale*

Le versement de la « prime inflation » décidée par le gouvernement s'établira à 0,13 M€ et sera remboursé à la collectivité sous la forme d'une déduction des cotisations patronales.

Par ailleurs, comme évoqué précédemment, la collectivité s'est engagée à revaloriser le régime indemnitaire de ses collaborateurs afin d'en reconnaître les compétences et l'investissement professionnel, de les fidéliser tout en favorisant son attractivité vis-à-vis des candidats externes. L'année 2022 doit permettre de mettre en œuvre cet engagement.

▪ Temps de travail

Le Département a signé un protocole d'accord sur l'aménagement de la réduction du temps de travail (ARTT) en janvier 1999. Ces dispositions ont fait l'objet d'un avenant en avril 2013 qui porte le temps de travail du personnel départemental à 72 heures et 22 minutes pour 2 semaines travaillées.

En 2019, après un travail de concertation avec les agents concernés, une délibération a été votée concernant le temps de travail de la Structure accueil enfance (SAE) afin d'acter les prescriptions réglementaires prévues pour les métiers spécifiques relevant de la Fonction Publique Hospitalière.

En 2021, les agents départementaux ont exercé bon nombre de leurs missions en télétravail conformément au règlement en vigueur présenté au comité technique paritaire du 24 novembre 2020. Ce dispositif s'inscrit dans la stratégie de transition écologique portée par le Département visant à optimiser les déplacements domicile-travail des agents.

En 2022, notre administration s'attachera à préparer la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2023 des 1 607 heures imposées par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019. Au terme notamment d'une consultation des agents et d'un diagnostic partagé avec les représentants du personnel, les propositions de ces derniers seront examinées afin de retenir la solution la plus adaptée aux attentes des agents et des organisations métiers.

▪ Formation

Le Département investit chaque année dans la formation et dans le perfectionnement des compétences des agents. Les besoins des agents et les projets stratégiques des services sont

recensés pour élaborer le plan de formation, présenté aux instances paritaires. Le service formation s'appuie sur son plan de formation dont les axes visent à accompagner les agents :

- Dans le domaine de la santé et la sécurité,
- Sur une montée en compétence dans le cadre de leurs missions,
- Dans leurs parcours professionnels (mobilité, promotion interne...).

Dans le cadre du projet de territorialisation de l'action sociale, un vaste dispositif d'accompagnement des personnels a été mis en place depuis 2021 et se poursuivra en 2022 comportant trois dimensions stratégiques, que sont les formations managériales (poursuite de l'accompagnement à la prise de poste, conduite du changement, techniques de pilotage, conduite de projet), des formations transversales (formation dans le domaine de la protection de l'enfance, formation dans le cadre du projet SPIE, formations addictologie) ainsi que des formations spécifiques aux Directions.

Le Service Formation s'inscrit résolument dans une dynamique d'accompagnement des projets de réorganisation des services et de professionnalisation des personnels.

Au-delà de la contribution obligatoire au Centre national de la fonction publique territoriale de près de 0,6 M€, le Département prévoit environ 0,4 M€ de crédits pour des formations auprès d'organismes spécialisés. Le budget de la formation serait un peu supérieur 1 M€.

Les crédits concernent notamment :

- La DGA Solidarités humaines pour 188 000€ (en augmentation par rapport à 2021) dans le cadre du projet de territorialisation de l'action sociale, avec l'appel à projet SPIE, la convention Taquet (PMI, protection de l'enfance),
- Les formations des DGA Ressources, Transition écologique et mobilité et Solidarités territoriales pour 102 000€,
- Les formations en hygiène et sécurité pour 60 000€,
- La formation des assistants familiaux pour 55 000€ (en diminution de 15 350€ du fait du transfert de la formation obligatoire au CNFPT, dans le cadre de la cotisation).
- L'apprentissage pour 50 000€ (en augmentation par rapport à 2021),

3.4 Consolider notre autofinancement

En 2022, la progression des recettes (+ 16,2 M€) serait supérieure à celle des dépenses (+ 14,7 M€). **La capacité d'autofinancement (ou épargne brute) serait de 31,1 M€ soit une progression de 1,5 M€ par rapport au budget 2021.**

L'amélioration de notre capacité d'autofinancement est le point central de notre stratégie budgétaire pour 2022 dans la mesure où elle est la condition à la réalisation d'une programmation des investissements particulièrement ambitieuse, avec des inscriptions de dépenses qui atteindront de nouveaux records, et qu'elle permet de couvrir une augmentation de 0,9 M€ du remboursement en capital de la dette, dont le montant s'élèvera à 22,6 M€ sur l'exercice.

4. Les orientations en matière d'investissement pour 2022

4.1 Des recettes propres d'investissement en hausse

Les recettes réelles d'investissement, hors emprunt, sont estimées à 27,2 M€ soit + 3,3 M€ par rapport à 2021.

Prévisions d'inscriptions de recettes réelles d'investissement (M€)

(en M€)	Budget 2021	CA Prév 2021	ROB 2022
Dotations	14,5	12,8	15,0
Subventions et autres	9,4	5,9	12,2
Emprunt	37,0	30,1	37,0
Recettes réelles investissement*	60,9	48,8	64,2

* Hors excédent capitalisé, reprise de résultat, RAT (Remboursement anticipé temporaire), refinancement

Les dotations de l'Etat s'élèvent au total à 15 M€. Le fonds de compensation de la taxe à la valeur ajoutée s'établit à 7,6 M€, en lien avec le niveau des dépenses d'équipement de l'année n-1. La dotation départementale d'équipement des collèges est stable avec un montant de 2,2 M€.

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) enregistre sur le volet plan de relance un financement de 2,8 M€ pour la rénovation énergétique de l'hôtel du département (0,7 M€), l'installation d'ombrières photovoltaïques (0,3 M€), la rénovation du bâtiment de l'ex DDAF (0,3 M€), des opérations sur les collèges (1,2 M€, dont la construction du collège Alain à Carcassonne) ainsi que l'aménagement des voies vertes (0,3 M€).

La DSID enregistre un montant de 2,3 M€ qui se répartit entre diverses opérations de travaux routiers (0,5 M€), des travaux suite aux différentes intempéries (1 M€), ainsi que des travaux sur les collèges (0,8 M€).

Les subventions et autres participations ressortent à 12,2 M€ (soit + 2,8 M€) et comprennent les aides de la Région, de l'Europe ainsi que les concours particuliers de l'Etat. L'augmentation est liée au calendrier de versement des financements pour la véloroute du Canal du midi (4 M€) et la voie verte (1,3 M€). Des recettes de la Région à hauteur de 2,5 M€ viennent en soutien de la reconstruction post-intempéries, dont 1 M€ pour le pont de Villegailhenc.

Concernant les travaux de restauration à l'abbaye de Lagrasse, des financements de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et de la fondation du patrimoine sont notifiés pour un total de 0,5 M€ (0,4 M€ pour la rénovation du transept nord et 0,1 M€ pour la restauration des peintures murales de la chapelle).

L'emprunt nécessaire au bouclage des investissements est de 37 M€ tenant compte de la capacité d'autofinancement prévisionnelle.

4.2 Une politique d'investissement ambitieuse

Les dépenses réelles d'équipement (maîtrise d'ouvrage et subventions aux tiers) se hissent à un montant de près de 100 M€.

Les dépenses à caractère financier (le remboursement de la dette, les prêts aux particuliers alloués dans le cadre du fonds unique logement) s'établissent à 22,8 M€.

4.2.1. Equipements départementaux

- Autorisations de programme (AP)

Les nouvelles AP en matière d'équipements départementaux se porteraient à 50 M€ en 2022.

Le montant des AP sur 2022 est en hausse de 25,3 M€ par rapport à 2021, du fait du renouvellement des AP récurrentes de la mission **Réseau routier et mobilité** pour l'entretien et la gestion du réseau qui sont habituellement votées par anticipation lors de la dernière décision modificative de l'exercice.

Prévisions d'autorisations de programme - Equipements départementaux (M€)

	AP ROB 2022	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	< CP 2026
D Education	8,0	0,4	1,4	2,8	2,0	1,5	0,0
E Culture et patrimoine	9,3	0,7	1,7	1,6	1,5	1,5	2,4
F Sport Jeunesse	0,6	0,1	0,3	0,2	0,0	0,0	0,0
G Environnement et prévention des risques	0,6	0,3	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0
H Aménagement attractivité Territoire	0,3	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0
I Réseau routier et mobilité	25,3	0,0	15,9	3,6	3,6	0,1	2,2
K Administration générale	5,9	0,9	1,0	1,4	1,3	1,3	0,0
Total Maîtrise d'Ouvrage	50,0	2,5	20,5	9,6	8,4	4,4	4,6

Sur **la mission Education**, le montant d'AP de 8 M€ est destiné à financer des travaux sur l'ensemble des collèges (6,6 M€) et la restructuration du service de restauration des collèges Pierre et Marie Curie, Alaric et Victor Hugo (1,4 M€).

L'AP de 9,3 M€ sur **la mission Culture et patrimoine** concerne principalement les travaux de restauration de l'abbaye de Lagrasse pour la création du centre culturel de rencontre (7 M€).

Pour **la mission Sport Jeunesse**, les AP s'établissent à 0,6 M€ et financent notamment la réalisation d'une liaison sur la voie verte au niveau de Bram (0,4 M€).

La mission Environnement et prévention des risques est concernée par une AP de 0,6 M€. Elle vise à couvrir les études sur la maîtrise des énergies, sur les paysages et le plan de mobilité (0,2 M€), sur les espaces naturels sensibles (0,2 M€) et des travaux d'aménagement sur les propriétés départementales (0,2 M€).

La mission Aménagement du territoire bénéficie d'une AP de 0,3 M€ pour la mise à jour des données du schéma de l'eau brute en partenariat avec BRL et la Chambre d'agriculture.

La mission Réseau routier et mobilité fait l'objet de nouvelles AP pour un montant total de 25,3 M€ dans le cadre de la programmation des travaux en matière d'entretien et de gestion du réseau routier (pérennisation des chaussées et des dépendances).

Les AP de la **mission Administration générale**, d'un montant de 5,9 M€, concernent principalement les dépenses d'infrastructures sur les systèmes d'information (2,4 M€) et le renouvellement des postes de travail (2,9 M€).

Il convient de préciser, sur cette mission, le vote intervenu lors de la DM2 en 2021 de diverses AP d'un montant global de 13 M€ pour les améliorations énergétiques des bâtiments départementaux (6,4 M€), les travaux sur le centre d'exploitation de la division territoriale carcassonnais (1,25 M€), les aménagements sur divers centres routiers (2 M€), les acquisitions immobilières pour l'antenne administrative de Narbonne (2,25 M€) et la réhabilitation du site de l'ex DDAFF (1,5 M€).

Ces dernières AP comportent des échéanciers de paiement en 2022, pour des sommes importantes, ainsi que nous allons le voir ci-dessous.

- Crédits de paiement 2022

Le budget de l'année en matière d'équipements départementaux s'élève à 63,3 M€ soit une augmentation de 10,1 M€ par rapport aux crédits votés en 2021. La hausse se porte notamment sur les travaux du Collège Alain à Carcassonne (+ 3,5 M€), la véloroute du Canal du midi (+ 2,2 M€) ou encore les bâtiments départementaux (+ 3,8 M€).

Prévisions d'inscriptions de dépenses réelles d'investissement Equipements départementaux (M€)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT *	Budget 2021	CA 2021	BP 2022 ROB
C Autonomie	0,1	0,1	0,0
D Education	12,4	10,0	15,3
E Culture et patrimoine	1,2	0,8	1,5
F Sport Jeunesse	5,6	4,4	6,9
G Env. et prév. des risques	0,6	0,5	0,7
H Aménag. attractivité du terr.	0,7	0,0	1,1
I Réseau routier et mobilité	28,2	28,0	28,2
K Administration générale	4,4	2,9	9,6
L Pilotage et coordination	0,1	0,0	0,1
Total général	53,2	46,6	63,3

* Hors remboursement anticipé temporaire, refinancement, résultat, réserves

La mission Education est le 1^{er} poste de nos dépenses bâtementaires. Les crédits se hissent à 15,3 M€ en 2022. La moitié des crédits soit 7,5 M€ se destinent à la reconstruction et à l'équipement du collège Alain à Carcassonne. Les opérations « tous collèges » visant à assurer la maintenance courante, la sécurisation et l'accessibilité, les investissements énergétiques et l'équipement des cuisines des établissements s'élèvent à 3,9 M€.

La prévision de crédits est de 1,5 M€ pour **la mission Culture et patrimoine**, dont 0,6 M€ sont consacrés aux réalisations inscrites dans les chantiers collectifs du Pays Cathare, notamment les applications numériques et les études relatives au plan de gestion des sites concernés par la candidature à l'UNESCO.

La mission Sport et jeunesse serait dotée de 6,9 M€. La finalisation du 1^{er} tronçon d'Argens Minervois à Argeliers (3,9 M€), le démarrage du 2^{ème} tronçon du seuil de Naurouze à Homps (0,9 M€), ou les réalisations sur la voie verte de Bram à Montségur (1,9 M€) sont les opérations concernées.

Les dépenses de **la mission Environnement et prévention des risques** s'élèveraient à 0,7 M€, principalement utilisés pour des acquisitions de parcelles et des travaux sur les forêts départementales (0,4 M€).

Les financements de **la mission Aménagement du territoire** (1,1 M€) intègrent une opération nouvelle concernant l'accompagnement des territoires dans la lutte contre la désertification médicale (0,3 M€).

La mission Réseau routier et mobilité pèse le plus lourd dans la maîtrise d'ouvrage départementale soit 28,2 M€. Au-delà des travaux d'entretien et de gestion du réseau (18 M€ dont 3M€ pour la reconstruction du pont de Villegailhenc), des opérations nouvelles sont prévues (4,9 M€) dont le renforcement de la chaussée à Port-la-Nouvelle (0,9 M€), l'aménagement de la RD 610 entre Puichéric et La Redorte (0,5 M€), la reconstruction du pont à Saint-Laurent de la Cabrerisse (0,5 M€), la réparation du pont à Couiza (0,3 M€) ou l'aménagement du giratoire « Griffoul » à Castelnaudary (0,4 M€).

La mission Administration générale se voit allouer un crédit de 9,6 M€ (soit un montant supplémentaire de 5,2 M€ par rapport au budget 2021). Le volet bâtementaire, à 5,9 M€ (soit + 4,5 M€), compte des réalisations d'envergure avec la rénovation énergétique de l'hôtel du Département (1,3 M€), l'acquisition de 2 étages sur le site de l'antenne de Narbonne (0,8 M€) et l'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking du CAD (0,84 M€).

Sur **la mission Pilotage et coordination** (0,1 M€) les crédits correspondent à des développements sur le site web de la collectivité.

4.2.2. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement participent pleinement à la politique menée par le Département en matière de soutien à l'activité économique et au développement des territoires de par les projets qu'elles financent auprès des communes, intercommunalités et autres partenaires publics.

- Autorisations de programme

Le montant des nouvelles autorisations de programme pour l'exercice s'élève à 45,9 M€.

Prévisions d'autorisations de programme – Subventions d'équipement (M€)

	AP ROB 2022	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP >2025
B Action sociale et insertion	1,3	0,0	0,4	0,4	0,2	0,2
C Autonomie	2,7	0,9	1,3	0,5	0,0	0,0
E Culture et patrimoine	3,4	0,7	1,1	0,8	0,3	0,5
F Sport Jeunesse	0,3	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0
G Environnement et prévention des risques	9,8	1,0	3,5	2,6	1,7	1,0
H Aménagement et attractivité du territoire	25,9	1,5	7,2	7,2	5,0	5,0
I Réseau routier et mobilité	1,0	0,3	0,4	0,4	0,0	0,0
L Pilotage et coordination	1,5	0,0	0,8	0,8	0,0	0,0
Total subventions	45,9	4,5	14,8	12,8	7,2	6,6

La mission **Action sociale et insertion** est concernée par une AP de 1,3 M€ dont 0,8 M€ pour l'aide à la construction de logement sociaux.

La mission **Autonomie** fait l'objet d'une AP de 2,7 M€ pour le programme habitat intermédiaire des personnes âgées, le financement d'un EHPAD à Saissac et le financement d'habitats collectifs.

Sur la mission **Culture et patrimoine**, une enveloppe de 3,4 M€ s'adresse aux investissements des Sites Pôles, notamment la restauration du cloître de l'abbaye de Fontfroide (2 M€), et au financement des études portées par l'association pour le patrimoine mondial de l'UNESCO (1,4 M€).

Concernant la mission **Environnement et prévention des risques**, une enveloppe de 9,8 M€ se répartit entre les subventions versées en matière d'assainissement et d'eau potable (4 M€), la modernisation du dispositif DFCI (2 M€), les subventions dans le cadre de la GEMAPI (2 M€) et les aides pour la restauration du patrimoine arboré du Canal du midi (1 M€).

La mission **Aménagement et attractivité du territoire** pèse le plus lourd dans les subventions d'investissement (25,9 M€). Parmi les principaux postes sont identifiés le financement alloué au SYADEN pour le THD (12 M€), l'aide aux équipements communaux hors AEP (9 M€) et la reconstruction des EHPAD de Trèbes et Saint Hilaire suite aux inondations d'octobre 2018 (2,7 M€).

La mission **Pilotage et coordination** nécessite une AP de 1,5 M€ pour le lancement de la 2nd édition du budget participatif.

- Crédits de paiement 2022

Le montant des crédits en 2022 de 36,7 M€ permet d'honorer les paiements relatifs aux engagements antérieurs et une partie des nouveaux projets. Ces crédits sont en légère hausse (0,6 M€) par rapport à l'exercice précédent.

Prévisions d'inscriptions de dépenses réelles d'investissement Subventions d'investissement (M€)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT *	Budget 2021	CA 2021	BP 2022 ROB
A Enfance Famille	1,1	0,8	1,1
B Action sociale et insertion	1,2	0,6	1,2
C Autonomie	1,0	0,2	1,1
E Culture et patrimoine	1,1	0,5	1,6
F Sport Jeunesse	0,6	0,2	0,5
G Env. et prév. des risques	5,7	5,0	7,6
H Aménag. attractivité du terr.	23,5	16,4	23,1
I Réseau routier et mobilité	0,9	0,7	0,5
K Administration générale	0,1	0,0	0,0
L Pilotage et coordination	1,0	0,8	0,1
Total général	36,1	25,2	36,7

* Hors remboursement à terme, refinancement, résultat, réserves

Les crédits de **la mission Enfance famille** d'un montant de 1,1 M€ correspondent à la subvention d'investissement au budget annexe de la Structure accueil enfance (budget annexe) pour financer le projet d'amélioration de l'accueil des enfants à la SAE ainsi que l'acquisition de matériels (mobilier, informatique et moyens de transport).

Les dépenses de **la mission Action sociale et insertion** s'élèvent à 1,2 M€, dont 1 M€ d'aides à la construction de logements sociaux (régulièrement complétées avec des garanties d'emprunt apportées par la collectivité).

Les crédits de **la mission Autonomie** s'établiraient à 1,1 M€, dont 0,87 M€ pour la reconstruction de l'EHPAD de Saissac.

Les crédits de **la mission Culture et patrimoine** s'élèveraient à 1,6 M€, dont 1,1 M€ pour les investissements sur les sites pôles.

Les crédits de **la mission Sport jeunesse** de 0,5 M€ s'adressent aux projets cyclables des communes connectés à la voie verte (0,3 M€) et à la valorisation des sentiers de randonnées (0,2 M€).

Les engagements inscrits sur **la mission Environnement et prévention des risques** augmentent de 1,9M€ (et se montent à un total de 7,6 M€), dont 0,8 M€ pour les financements dans le domaine de la GEMAPI.

En matière de sécurité civile, la subvention au SDIS pour le remboursement des emprunts sur les casernes s'établit à 0,75 M€ (conformément au plan d'amortissement des prêts casernes) et une prévision de crédits nouveaux s'adresse aux actions DFCI portées par les communes (0,1 M€).

Concernant le SDIS, les prévisions pour les années futures comprennent des subventions pluriannuelles dédiées à la couverture des emprunts du SDIS sur les opérations suivantes :

- La construction de la caserne de Limoux, pour un montant de 4,2 M€, fera l'objet d'une 1^{ère} échéance de financement départemental en 2024 lors du démarrage de l'amortissement de l'emprunt.
- Le plan de renforcement des équipements d'intervention (camions citernes) et la mise à niveau des matériels de protection individuelle, pour un montant de 2,5 M€, avec une 1^{ère} échéance de paiement pour le Département en 2024, selon l'amortissement du prêt.

Les crédits de **la mission Aménagement du territoire** s'élèvent à 23,1 M€ et comprennent les aides aux équipements communaux (8,4 M€), les aides spécifiques à la restauration post-inondations (4 M€), les projets structurants (dont Port La Nouvelle pour 2,3 M€ ou l'achèvement de la Phase 1 du THD pour 1,8 M€), ou la politique hydraulique agricole (5 M€).

Les subventions de **la mission Réseau routier et mobilité** (0,5 M€) correspondent aux soultes versées dans le cadre de l'échange de parcelles avec les communes (0,3 M€) et les aides aux communes pour les réparations sur la voirie consécutives aux intempéries (0,2 M€).

Enfin, les crédits de la mission **Pilotage et coordination** d'un montant de 0,1 M€ visent à régler le solde des actions du budget participatif dont le projet d'abattoir mobile porté par la SCIC Maison Paysanne à Limoux (0,06 M€).

5. Maitriser notre endettement

Dans un environnement financier contraint et incertain, le Département poursuit une politique de gestion active et rigoureuse de la dette, de manière à en minimiser les coûts et de conserver une faible exposition au risque.

L'encours de dette s'établit fin 2021 à 228 M€. Il est réparti à 72% en taux fixe (70% en 2020) et 28% en taux variable (30% en 2020).

En 2021, dans un contexte de taux d'intérêt très bas et de marges bancaires attractives, la collectivité a orienté sa stratégie sur un rééquilibrage des emprunts à taux fixe et à taux variable, à hauteur respectivement de 54% et 46%, pour un montant d'emprunt de 30 M€ sur l'exercice.

Les caractéristiques de notre dette restent structurellement saines. D'une part, l'exposition au risque appréhendée à travers la charte de bonne conduite (« Gissler ») est particulièrement faible, 100% de notre dette étant classé en A1 soit le plus faible niveau de risque. D'autre part, le taux moyen de la dette au 31/12/2021 est de 0,95 % seulement (1,06 % en 2020).

Le dernier observatoire de la dette mené par l'organisme Finance active fait apparaître un écart très favorable par rapport aux Départements de même strate dont le taux moyen de dette s'établissait à 1,86 % en 2020 contre 1,06 % pour le Département de l'Aude.

L'endettement à fin 2022 progresserait de 14 M€ pour s'établir à 242 M€. En cohérence avec l'évolution du programme d'investissement, le recours à l'emprunt sera progressivement ajusté à l'avenir pour atteindre une stabilité de la dette.

La capacité de désendettement (ratio qui exprime le nombre d'années nécessaires à l'extinction de la dette si la collectivité y consacrait la totalité de son autofinancement annuel) s'améliore fortement pour s'établir à 3,12 ans en 2021 contre 5,06 ans en 2020.

Cette amélioration résulte de la forte progression de l'autofinancement en 2021. Il faut mesurer que notre solvabilité s'est renforcée alors que dans le même temps, notre stock de dette a progressé.

En 2022, la capacité de désendettement s'établirait à 6,11 ans ce qui est à distance du plafond fixé pour les Départements à 10 ans, avec un 1^{er} seuil de vigilance à 8 ans.

La durée de vie résiduelle (qui représente la durée restant avant l'extinction totale de la dette) s'élève à 13 ans et 3 mois, en progression de 2 mois par rapport à 2020.

Au regard de l'ambition du programme d'investissement, le budget 2022 repose sur une prévision de mobilisation de l'emprunt à 37 M€ dont 7 M€ de restes à réaliser. Le Département remboursera une annuité en capital de 22,6 M€ sur l'exercice.

6. Des budgets annexes

Le budget principal est complété, en application de la réglementation, par 4 budgets annexes. Aucun d'entre eux ne comporte de dette. Les principes guidant la préparation du budget, en particulier la rigueur de gestion, s'appliquent à chacun d'eux bien qu'il existe pour certains des enjeux spécifiques, en particulier pour le budget annexe de la Structure accueil enfance (SAE).

Deux budgets annexes sont rattachés à la mission Environnement et prévention des risques.

Le 1^{er} budget est le **Laboratoire départemental d'analyse** en augmentation de 0,6 M€ par rapport au budget 2021 pour se hisser à 2,4 M€.

En fonctionnement, les crédits relatifs aux ressources humaines sont stables pour s'établir à 1,12 M€. Les autres crédits de fonctionnement, notamment ceux en lien avec l'activité du laboratoire vétérinaire, sont identiques à 2021 (0,3 M€).

En investissement, les crédits sont augmentés de 0,25 M€ par rapport au budget 2021 pour financer les travaux d'aménagement de locaux techniques pour le personnel (0,1 M€) et le renouvellement du matériel technique et informatique (0,25 M€). La subvention d'équilibre en provenance du budget principal est par conséquent en augmentation (+ 0,3 M€) pour s'établir à 1,5 M€.

Une AP est sollicitée pour un montant de 0,5 M€ répartie sur 2 ans pour l'acquisition de matériel et d'outillage technique dans des méthodes séparatives permettant notamment l'analyse de perturbateurs endocriniens dans la cadre du suivi de la qualité des eaux. Cet investissement interviendrait en soutien à l'agriculture et aux professionnels des métiers de l'eau.

Le 2nd budget annexe est celui du **Service d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement** (SATESE) en très légère baisse de 0,02 M€ pour s'établir à 1,17 M€.

La section de fonctionnement relative à l'activité du SATESE est stable. La section d'investissement, hors crédits non affectés, est en baisse de 4 000 €. L'équilibre du budget annexe repose sur une participation du budget principal quasi identique à celle de 2021 soit 0,6 M€.

Sur ce budget, une AP est sollicitée à hauteur de 0,03 M€ pour l'acquisition de matériel de transport.

Le 3^{ème} budget annexe regroupe les activités du **Parc départemental et du laboratoire routier**, rattaché à la mission Réseau routier mobilité. Il s'élève en 2022 à 12,1 M€ soit une diminution de 0,1 M€.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont stables à hauteur de 6,5 M€, traduisant une maîtrise des charges courantes. Les dépenses d'investissement se situent à 4,6 M€, dont 1 M€ pour l'acquisition de matériel roulant, 0,1 M€ pour l'outillage, 0,3 M€ pour divers travaux sur le patrimoine immobilier et 3,2 M€ inscrits en réserves.

L'équilibre de budget repose sur une participation du budget principal quasiment identique à celle de 2021 soit 0,6 M€ (+ 0,02 M€).

Enfin, le budget annexe de **Structure Accueil Enfance (SAE)** est rattaché à la mission Enfance famille. Il a été créé au 1^{er} janvier 2015 sur la base d'une réglementation budgétaire et comptable spécifique aux établissements sociaux et médico-sociaux.

Sur la section d'exploitation, le budget connaît une diminution de 0,32 M€ pour s'établir à 7,2 M€. La baisse se porte sur les dépenses courantes et de gestion patrimoniale, cependant que les dépenses d'activité augmentent légèrement. Les charges de ressources humaines restent stables en lien avec la réorganisation des structures et la stabilisation des effectifs.

La section d'investissement est concernée par un projet d'amélioration de l'accueil des enfants à la SAE, et des achats d'équipements (mobilier, informatique, électroménager et véhicules), pour un montant global de 1,1 M€.

Afin d'équilibrer le budget de la Structure Accueil Enfance, la dotation globale de fonctionnement versée par le budget principal s'établirait à 5,5 M€. Une subvention en section d'investissement est également à verser sur ce budget, pour un montant de 1,1 M€, en cohérence avec le projet d'amélioration de l'accueil et les achats d'équipements.

7. Conclusion

Je vous propose donc de construire le budget 2022 autour de ces engagements forts et clairs qui feront que notre Département :

- Sera toujours le garant des solidarités humaines,
- Continuera d'être un acteur de proximité pour les territoires et ses habitants,
- Sera au cœur de la transition écologique,
- Participera à l'activité économique créatrice d'emplois à travers le maintien d'un haut niveau d'investissement public,
- Tout en veillant à la bonne gestion de la collectivité et aux conditions de travail de ses agents.

Je vous invite désormais à débattre de ces orientations

La Présidente du Conseil départemental,

Hélène Sandragné